



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Agence canadienne de développement international

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2006

Ministre de la Coopération internationale et
ministre de la Francophonie et des Langues
officielles

Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-5006
Sans frais : 1-800-230-6349
Télécopieur : (819) 953-6088
(Pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Canada 

Table des matières

Acronymes	i
Liste des tableaux financiers	ii
Message de la ministre.....	1
Déclaration de la direction	3
SECTION I : APERÇU DE L'AGENCE	4
1.1 Renseignements sommaires	4
1.2 Rendement de l'Agence.....	5
1.2.1 Le défi du développement.....	5
1.2.2 Environnement opérationnel de l'ACDI.....	7
1.2.3 Priorités de l'Agence en 2005-2006	10
1.2.4 Rapport et fiche de rendement de l'Agence pour 2005-2006.....	11
1.2.5 Facteurs ayant influé sur le rendement en 2005-2006	18
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME	23
2.1 Programmes géographiques	23
2.2 Partenariat canadien	37
2.3 Programmes multilatéraux	43
2.4 Cohérence des politiques	52
2.5 Engagement des Canadiens.....	57
2.6 Services corporatifs.....	60
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	64
Annexe 1 : Tableaux financiers	64
Annexe 2 : États financiers.....	76
Annexe 3 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations	101
Annexe 4 : Stratégie de développement durable	103
Annexe 5 : Approvisionnement et marchés.....	105
Annexe 6 : Amélioration des services	107
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....	110
Annexe 7 : Objectifs de développement du millénaire.....	110
Annexe 8 : Organigramme de l'ACDI	111
Annexe 9 : Architecture des activités de programme de l'ACDI.....	112
Annexe 10 : Autres renseignements	114

Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
EPR	Équipe provinciale de reconstruction
ETP	Équivalents temps plein
FMLSTP	Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
GRH	Gestion des ressources humaines
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement du millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SGRR	Structure de gestion, des ressources et des résultats
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Liste des tableaux financiers

- Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles
- Tableau 2 : Ressources par activité de programme
- Tableau 3 : Postes votés et législatifs
- Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux
- Tableau 5 : Prêts, investissements et avances (non budgétaires)
- Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Tableau 7 : Besoins en ressources par direction générale
- Tableau 8a : Frais d'utilisation — *Loi sur les frais d'utilisation*
- Tableau 8b : Frais d'utilisation externes — Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation
- Tableau 9 : Précisions sur les paiements de transfert par secteur d'activité

Message de la ministre



Le programme de développement international du Canada est une manifestation concrète de la compassion des Canadiens et des Canadiennes pour les moins privilégiés.

La liberté, la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne sont autant de valeurs canadiennes qui étaient au cœur des activités de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour donner suite aux engagements qu'elle a pris dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*. Au cours de cet exercice, les activités de développement de l'Agence ont mené à des projets de reconstruction dans les pays asiatiques qui ont subi les effets désastreux du tsunami de décembre 2004, des programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies contagieuses réalisés partout dans le monde, l'accès à l'éducation de base de millions d'autres enfants en Afrique, une augmentation du revenu des pauvres, particulièrement les femmes, et d'importantes contributions au rétablissement de pays en crise, comme l'Afghanistan et Haïti.

Lorsque les pays du monde entier se sont réunis pour une séance spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne 2005, ils ont appris que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême avait diminué de quelque 130 millions au cours de la dernière décennie. Le Canada a grandement contribué à ce recul. L'éducation de base est au premier plan des priorités des programmes d'aide au développement du Canada. Nous continuerons d'aider les pays à progresser plus rapidement pour veiller à ce que chaque fille et chaque garçon puissent avoir accès et compléter une éducation de base gratuite, obligatoire et de qualité. Le Canada a par ailleurs joué un rôle de chef de file dans la lutte antituberculeuse. En effet, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé, l'aide de l'ACDI dans ce domaine a permis de sauver près d'un million de personnes.

La gouvernance démocratique, qui inclut le respect des droits de la personne, est un pilier essentiel du développement efficace. Une attention particulière doit être portée à des États comme Haïti et l'Afghanistan, en raison des défis qu'ils représentent pour leurs propres citoyens, pour le Canada et pour la coopération au développement en général sur le plan de la sécurité, de la stabilité et de la réduction de la pauvreté.

En Haïti, le Canada a apporté un soutien essentiel à une gamme variée d'activités, dont l'inscription de plus de 3,5 millions d'électeurs haïtiens et la tenue des élections présidentielles en février 2006 qui fut un succès.

L'ACDI est activement engagée en Afghanistan. À l'instar des autres bailleurs de fonds, l'Agence a appuyé un éventail d'activités, entre autres en aidant les Afghans, surtout les femmes, à bénéficier de programmes de microcrédit et en offrant à la population des services d'aide humanitaire et de formation professionnelle. En raison de ses contributions pluriannuelles et multidimensionnelles, le Canada se classe parmi les cinq

bailleurs de fonds en importance présents en Afghanistan et joue un plus grand rôle dans ce pays.

L'aide canadienne est efficace, mais il y a place à l'amélioration. Tant le discours du Trône que le budget de 2006 ont donné un aperçu de la ferme volonté du gouvernement fédéral de renforcer l'efficacité de l'aide canadienne et de doubler l'aide internationale d'ici 2010—2011 (par rapport aux niveaux de 2001—2002). L'ACDI met tout en œuvre pour que la prestation de l'aide tienne compte des leçons apprises et repose sur les bases qu'elle a établies, et ce, sans perdre de vue la responsabilisation, l'efficacité et la viabilité des résultats.

À cette fin, l'ACDI renforce son programme visant à accroître l'efficacité de l'aide en veillant à une plus grande concentration stratégique, à une prestation plus robuste des programmes, à une utilisation plus efficace de ses ressources et à une responsabilisation claire relativement aux résultats. Nous continuerons aussi à porter une attention particulière à l'égalité entre les sexes en tant qu'élément essentiel pour atteindre les objectifs de développement et de réduction de la pauvreté.

Le Canada est donc bien placé pour relever les défis qui l'attendent, lutter contre la pauvreté avec l'aide de ses partenaires du développement et répondre aux besoins des pauvres en apportant des solutions efficaces, durables et axées sur l'obtention de résultats tangibles.

Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés par l'ACDI au cours de l'exercice qui a pris fin. J'invite tous les Canadiens et les Canadiennes à prendre connaissance de ce rapport, que je présente respectueusement au Parlement du Canada.

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre de la Coopération internationale et
ministre de la Francophonie
et des Langues officielles

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006* de l'Agence canadienne de développement international.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) afin qu'il :

- soit conforme aux exigences particulières en matière de reddition de comptes décrites dans les lignes directrices du SCT;
- soit fondé sur l'architecture des activités de programme approuvée du Ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR);
- présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- offre un modèle de responsabilisation relative aux résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs qui lui ont été confiés;
- fasse état de la situation financière d'après les dépenses prévues approuvées, précisées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*.

Robert Greenhill
Président, Agence canadienne de développement international
19 octobre 2006

SECTION I : APERÇU DE L'AGENCE

1.1 Renseignements sommaires

Le Canada est un partisan inconditionnel de longue date de la coopération au développement international. Il a officialisé ses propres efforts de développement international en 1960, avec la création du Bureau de l'aide extérieure, et en 1968, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été mis sur pied pour administrer la majeure partie du programme canadien d'aide au développement en Afrique et au Moyen-Orient de même que dans les Amériques et en Asie.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada relève certains des défis les plus urgents dans le monde, notamment la pauvreté, la maladie, le manque d'instruction, la dégradation de l'environnement, les conflits, les violations des droits de la personne et la mauvaise gouvernance. Dans notre monde davantage interdépendant, l'ACDI et ses partenaires jouent un rôle essentiel en favorisant le développement humain et en contribuant à la prospérité et à la sécurité globale.

Mandat : Soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère; encourager le développement démocratique et la libéralisation économique dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'en Asie centrale; appuyer les efforts de la communauté internationale en vue de réduire les menaces à la sécurité sur la scène internationale et au Canada.

Avantages pour les Canadiens : Le programme d'aide contribue grandement à accroître le rayonnement et l'influence du Canada à l'échelle internationale; il est l'expression concrète des valeurs que la population canadienne chérit, comme l'esprit humanitaire, la démocratie et les droits de la personne; il contribue à la sécurité, au contrôle des mouvements de population et à l'immigration, en plus d'offrir une protection contre les risques de pandémie mondiale. Par ailleurs, il permet d'établir des relations à long terme avec certains des pays affichant la croissance économique la plus forte du monde et contribue à faire en sorte que les Canadiens vivent dans un monde plus sécuritaire.

Ressources financières		
Dépenses prévues	Total autorisé¹	Dépenses réelles
2 875 140 000 \$	3 333 350 000 \$	3 073 420 000 \$
Ressources humaines		
Prévues	Réelles	Différence
1 528	1 607	79

¹ La portion inutilisée des autorisations s'explique par un ajustement technique de 180 millions de dollars dû aux mécanismes de gestion des dépenses publiques utilisés en périodes électorales; 55 millions de dollars à être utilisés en 2006—2007 pour la programmation en Afghanistan et 20 millions de dollars à être utilisés au cours des prochains exercices par le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique.

1.2 Rendement de l'Agence

1.2.1 Le défi du développement

Aperçu d'ensemble

En septembre 2000, le Canada était au nombre de 191 pays qui ont adopté la Déclaration du millénaire des Nations Unies, d'où sont issus les Objectifs de développement du millénaire (ODM)². Il s'agit d'un ensemble d'objectifs précis à atteindre d'ici 2015, portant sur l'élimination de la pauvreté et de la faim, la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, la durabilité de l'environnement et un partenariat mondial.

Lorsque les nations du monde se sont rencontrées lors une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à l'automne 2005 dans le but d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux ODM fixés, il a été annoncé que, depuis une dizaine d'années, alors que la population mondiale augmentait de un demi-milliard, la situation était la suivante :

- une augmentation des revenus de 21 pour cent;
- une diminution de 130 millions du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (revenus inférieurs à un dollar par jour);
- une augmentation du pourcentage de personnes ayant terminé leurs études primaires, lequel est passé de 73 à 81 pour cent;
- un million de personnes atteintes du VIH/sida reçoivent un traitement, comparativement à 100 000 en 2000;
- l'accès à l'eau potable en milieu urbain a augmenté de 83 pour cent.

Des efforts considérables ont été déployés par les pays en développement pour atteindre ces résultats remarquables. Le soutien de leurs partenaires financiers et techniques de la communauté internationale, y compris des bailleurs de fonds comme le Canada, a plus souvent qu'autrement joué un rôle important. Pour ne donner que deux exemples, mentionnons que grâce à l'appui soutenu de l'ACDI aux programmes d'éducation de base en Afrique, 6,8 millions d'enfants de plus, au-delà de la moitié étant des filles, ont fréquenté l'école depuis 2000. Par ailleurs, la contribution de 20 millions de dollars versée par l'ACDI à la Croix-Rouge canadienne a permis de fournir des moustiquaires de lit imprégnées d'insecticide longue durée à plus de deux millions de jeunes enfants en Afrique, ce qui a permis à ce jour d'éviter environ 50 000 décès attribuables au paludisme, dont 23 000 en Éthiopie.

Des progrès importants, notamment au cours des cinq dernières années, ont été enregistrés, en partie grâce à l'accord international sur les objectifs communs — les ODM. L'ampleur et la durabilité de ces progrès sont également attribuables à l'efficacité accrue des activités de développement, tant celles des pays en développement que des partenaires internationaux, dont le Canada.

2. La liste des ODM se trouve à l'annexe 7.

Cependant, malgré les progrès réels dont fait état le rapport du Secrétaire général des Nations Unies pour le sommet Millénaire plus cinq³, les pays en développement ont encore d'énormes défis à relever. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2005* de l'ONU, près de 2,5 milliards de personnes ne disposent encore que de deux dollars américains par jour pour survivre; chaque année, plus de dix millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies évitables et un demi-million de femmes décèdent de complications liées à l'accouchement; quelque 38,6 millions de personnes — hommes, femmes et enfants — sont séropositives pour le VIH; plus de 115 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école et plus de 850 millions de personnes, dont le tiers sont des enfants d'âge préscolaire, souffrent de malnutrition. Avec comme toile de fond la dégradation de l'environnement, la mauvaise gouvernance et des conflits incessants dans de nombreux pays, ces données démontrent la nécessité de multiplier les efforts pour atteindre les ODM partout dans le monde d'ici 2015.

Perspective régionale

- **L'Afrique** a réalisé des progrès importants au chapitre de la stabilisation économique au cours des dix dernières années, le taux de croissance du produit intérieur brut s'élevant en moyenne à environ 5 pour cent par an. De plus, la plupart des pays africains ont fait des progrès réels en vue de la réalisation des ODM et un grand nombre d'entre eux seront en mesure d'atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation. Des progrès ont également été accomplis dans les domaines de la santé et de la diminution de la pauvreté, mais il y a un certain retard par rapport au calendrier établi. Des percées ont été accomplies pour contrôler la pandémie du VIH/sida, mais celle-ci n'a pas encore atteint son zénith et continue d'avoir des répercussions négatives sur les économies et les sociétés africaines. Des initiatives visant à freiner et/ou à renverser la dégradation des sols contribuent aux progrès réalisés pour assurer la sécurité alimentaire.

Au chapitre de la gouvernance démocratique, l'Afrique progresse également, de façon régulière mais inégale. Un certain nombre d'élections multipartites librement disputées ont eu lieu en 2005, renforçant une tendance généralement positive. Cependant, certains problèmes subsistent dans les domaines des violations des droits de la personne, des conflits et des élections disputées dans un climat de violence. Des tendances encourageantes se dégagent des efforts accrus déployés afin de trouver des solutions africaines aux problèmes africains grâce au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'un meilleur leadership dans les pays.

- **L'Asie** a connu une croissance économique remarquable au cours des dix dernières années, notamment la Chine et l'Inde. L'extrême pauvreté (revenus inférieurs à un dollar par jour), qui frappait auparavant une personne sur trois, en touche maintenant une sur cinq. Cependant, c'est en Asie que vivent encore les deux tiers des personnes les plus pauvres de la planète et l'écart entre les riches et les pauvres s'est élargi. On prévoit que l'Asie atteindra plusieurs des ODM, y compris ceux ayant trait à la santé des enfants, à la faim et à la réduction de la pauvreté. Parmi les défis qui subsistent encore en Asie, mentionnons la volatilité économique et politique et les faiblesses institutionnelles, lesquelles continuent à ralentir le progrès et à rendre ce continent vulnérable face au terrorisme. Le VIH/sida, le syndrome respiratoire aigu grave (SRAS), la grippe aviaire et la vulnérabilité au changement climatique demeurent des

3. Dans une liberté plus grande, *Développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, voir www.un.org/french/largerfreedom/

menaces constantes. L’Afghanistan demeure un défi en matière de développement, défi qui doit être relevé en utilisant une approche pangouvernementale cohérente.

- Tous les pays de *l’Amérique latine et des Caraïbes*, sauf Cuba, ont un gouvernement démocratiquement élu. Toutefois, la stabilité sociale et politique est menacée en raison de l’incapacité de réduire l’écart extrême entre les riches et les pauvres. La région a connu une croissance économique modérée au cours des quelques dernières années et, à la suite de la création du marché unique des Caraïbes au début de 2006, les perspectives économiques de ces pays se sont améliorées. La plupart des pays de la région sont des démocraties à économie de marché et les relations régionales continuent de se développer. On prévoit que la plupart des pays atteindront les ODM dans les domaines de l’éducation, de la santé et de la réduction de la faim et beaucoup feront des progrès réels en vue de réduire la pauvreté. Cependant, la région risque de subir les effets déstabilisateurs de l’importante disparité des revenus, du grave endettement national, de la vulnérabilité aux conditions climatiques extrêmes et aux désastres naturels et du taux croissant de la criminalité.
- *En Europe de l’Est, au Moyen-Orient et au Maghreb*, les niveaux de performance économique, de pauvreté et de besoins sociaux diffèrent d’une région à l’autre. Les avantages de la croissance économique sont parfois inégalement répartis et on y trouve des enclaves où la pauvreté sévit. Dans certaines régions, notamment au Moyen-Orient, l’instabilité sur le plan de la sécurité ralentit les progrès du développement. Dans de nombreux pays, des activités sont en cours pour y renforcer les institutions publiques, créer un contexte plus propice aux affaires et améliorer les systèmes d’éducation.

Des programmes d’aide solides et efficaces fournissent un apport essentiel au développement social, économique et politique des pays en développement. Depuis le tout début, la population canadienne appuie de façon soutenue son programme d’aide et accorde une grande importance à l’efficacité de l’aide au développement du Canada. L’efficacité accrue de l’aide est une priorité pour la communauté internationale et beaucoup de leçons ont été apprises au cours des dix dernières années. Tant les bailleurs de fonds que les pays récipiendaires se sont engagés à améliorer l’aide offerte et le Canada met tout en œuvre pour trouver des solutions qui ont pour effet d’accroître les retombées à long terme et la durabilité de l’aide, y compris par la promotion de la responsabilité mutuelle relativement au processus de développement.

1.2.2 Environnement opérationnel de l’ACDI

Les programmes de pays à pays et l’appui accordé aux projets de développement des partenaires canadiens et multilatéraux contribuent à réaliser les objectifs de l’ACDI, à savoir la réduction de la pauvreté, la promotion des droits de la personne et un développement durable accru. Ces programmes sont administrés par le personnel de l’ACDI en poste à l’administration centrale de l’Agence à Gatineau (Québec) et sur le terrain, où la présence de l’ACDI aide à renforcer les partenariats et à assurer la pertinence des programmes. En 2005-2006, l’ACDI comptait 114 employés en poste dans les missions et les ambassades canadiennes à l’étranger et supervisait 172 employés recrutés sur place.

Rôle des partenaires au sein du programme d'aide du Canada

Le bon fonctionnement de ces programmes repose sur la collaboration d'un large éventail de partenaires au Canada et à l'étranger. Entre autres, l'ACDI a établi des relations de travail étroites avec de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes, y compris des organismes de volontariat, du secteur privé et confessionnels, des établissements d'enseignement, des associations professionnelles, des coopératives et des syndicats. Tous ces partenaires canadiens travaillent en étroite collaboration avec des organisations analogues des pays en développement.

L'ACDI a établi des partenariats étroits avec un certain nombre d'autres ministères et organismes fédéraux, y compris le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), le ministère de la Justice Canada, le ministère des Finances Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Industrie Canada, Statistique Canada, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'Agence canadienne d'inspection des aliments de même que le Centre de recherches pour le développement international. L'Agence travaille également avec les administrations provinciales, territoriales et municipales partout au pays.

L'ACDI collabore dans le monde aux activités de nombreuses ONG internationales et locales dans les pays en développement de même qu'avec les gouvernements locaux. Parmi les autres partenaires, mentionnons les institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le système onusien, les banques de développement régional et les organisations régionales comme l'Union africaine, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe et l'Organisation des États américains, ainsi que les partenariats internationaux spéciaux, par exemple le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP).

Budget de l'ACDI : enveloppe de l'aide internationale

En 2005-2006, le budget autorisé de l'ACDI était de 3,3 milliards de dollars et ses dépenses réelles ont été de 3,1 milliards, principalement sous forme de subventions et de contributions. La portion inutilisée des autorisations s'explique par un ajustement technique de 180 millions de dollars dû aux mécanismes de gestion des dépenses publiques utilisés en périodes électorales; 55 millions de dollars à être utilisés en 2006-2007 pour la programmation en Afghanistan et 20 millions de dollars à être utilisés au cours des prochains exercices par le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique. Le budget de l'ACDI fait partie de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI), une enveloppe gérée conjointement pour financer l'aide publique au développement (APD)⁴, au sens où l'entend le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que d'autres activités variées qui ne correspondent pas aux paramètres de cette définition, comme l'Initiative

4. Le CAD de l'OCDE définit l'APD comme étant les sommes transférées « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par des organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) elles sont administrées, avec pour but principal, la promotion du développement économique et le bien-être des pays en développement; b) elles sont consenties à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ». Tout autre financement qui ne correspond pas à la définition de l'APD n'est pas une APD, comme le financement consenti aux pays non admissibles à l'APD.

de réduction des menaces du G8 visant le démantèlement des armes nucléaires et chimiques dans l'ancienne Union soviétique.

L'EAI comprend cinq comptes distincts qui constituent une approche coordonnée et flexible pour ce qui est de l'aide internationale du Canada : développement, institutions financières internationales, paix et sécurité, crises et recherche en développement. L'ACDI est responsable de la gestion du compte relatif au développement, qui représente la majorité des fonds de l'EAI, et d'assurer avec le MAECI la cogestion du budget relatif aux crises, en collaboration avec le ministère des Finances Canada, le Bureau du Conseil privé et le SCT.

Ce cadre de travail soutient l'établissement de priorités uniformes dans l'ensemble des ministères qui participent au programme d'aide, la gestion décentralisée prévoyant une responsabilisation claire, la transparence dans l'affectation des nouvelles ressources, la prévisibilité en matière de budgets et la stabilité des programmes.

Améliorer l'efficacité du programme de l'ACDI

Depuis plusieurs années, l'ACDI améliore ses pratiques de développement afin d'accroître l'efficacité de son aide et d'utiliser au mieux ses ressources. En 2005-2006, l'Agence a continué de concentrer son programme et ses ressources. Plusieurs pays d'Europe de l'Est et d'Asie n'avaient plus besoin d'interventions à grande échelle et ont quitté le programme d'aide bilatérale, alors que les ressources de l'Agence continuaient de se concentrer sur l'aide en Afrique.

L'ACDI a encouragé l'harmonisation parmi les bailleurs de fonds en continuant d'élaborer des politiques, des pratiques, des normes et des procédures communes pour éviter le double emploi, garantir l'efficacité et obtenir des retombées plus durables des contributions de ses partenaires. L'ACDI a également encouragé les efforts des bailleurs de fonds afin qu'ils respectent les priorités et les systèmes des pays hôtes, pour que les pays en développement prennent davantage en charge le processus de développement.

De plus, dans le cadre de ses efforts en vue de favoriser la cohérence pangouvernementale et de collaborer de manière plus stratégique avec ses partenaires d'autres ministères, l'Agence a amorcé des discussions avec plusieurs ministères et organismes afin d'officialiser leur collaboration future (voir la section 2.4, Cohérence des politiques).

En 2005, la communauté internationale de fournisseurs d'aide et les pays récipiendaires se sont entendus, tel que décrit dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)⁵, sur les grands principes du développement efficace, y compris la prise en charge par les pays en développement et leur rôle de leadership, l'alignement et l'harmonisation des bailleurs de fonds, la gestion axée sur des résultats et la responsabilité mutuelle.

Dans le discours du Trône, le gouvernement exprime clairement sa volonté d'être responsable et d'utiliser efficacement les ressources d'aide. Forte des leçons tirées à l'échelle internationale sur

5. Voir : www.oecd.org/document/18/0,2340,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1,00.html

les facteurs de réussite de l'aide et en raison de l'importance renouvelée accordée par le Canada à l'efficacité de l'aide canadienne au développement, l'ACDI met en œuvre un nouveau programme de travail en quatre volets visant l'efficacité de l'aide, prévoyant une concentration stratégique des programmes d'aide, une meilleure prestation de programmes, l'utilisation efficace des ressources de l'Agence, incluant un renforcement de la présence sur le terrain, ainsi que la responsabilisation claire relativement aux résultats. Ce programme de travail influera sur la politique et la programmation au cours des prochains mois, alors que l'ACDI continuera d'élaborer et de prendre des mesures afin d'accroître l'efficacité de l'aide, par exemple en accentuant la concentration géographique.

1.2.3 Priorités de l'Agence en 2005-2006

Résultat stratégique : Assurer le développement durable afin de réduire la pauvreté dans les pays les plus démunis, les résultats étant mesurés en fonction des progrès réalisés à l'égard de certains objectifs de développement, à savoir le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada : Le programme d'aide du Canada contribue directement au résultat stratégique du gouvernement du Canada : la réduction de la pauvreté mondiale grâce au développement durable, décrit dans *Le rendement du Canada 2006*. Le programme d'aide contribue aussi indirectement à d'autres résultats, notamment un monde plus sûr, grâce à la coopération internationale, et la prospérité du Canada, grâce au commerce mondial.

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* (RPP), l'ACDI indique qu'elle concentrera ses efforts sur les cinq priorités suivantes :

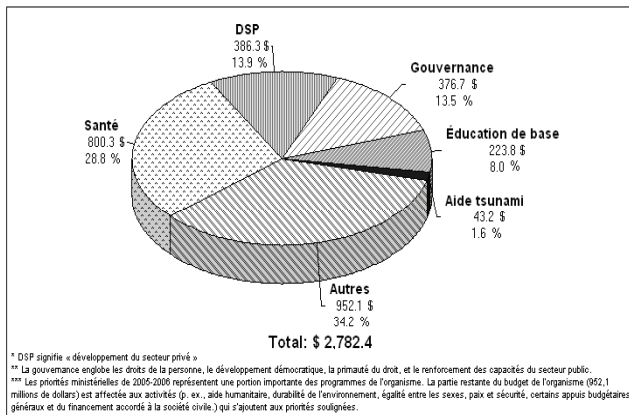
- *Santé*, en particulier la lutte contre le VIH/sida : mettre l'accent sur la prévention et la maîtrise de maladies transmissibles liées à la pauvreté qui imposent un lourd fardeau économique, surtout le VIH/sida, ainsi que l'amélioration de la santé des nourrissons, des enfants et des mères, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et le renforcement des systèmes de santé;
- *Éducation de base* : aider les pays à offrir aux garçons et aux filles l'accès à un enseignement primaire complet, gratuit, obligatoire et de bonne qualité;
- *Gouvernance* : appuyer la bonne gouvernance en favorisant la réforme du secteur public et le respect de la primauté du droit, établir des institutions et des processus démocratiques qui impliquent tous les membres de la société, protéger les droits de la personne et centrer davantage les efforts sur la prévention des conflits, la reconstruction post-conflit, la consolidation de la paix et la sécurité;
- *Développement du secteur privé* : aider les pays à stimuler l'entreprise privée, principal moteur de la croissance économique, en renforçant le cadre juridique et réglementaire régissant la conduite des affaires, promouvoir l'esprit d'entreprise, notamment en aidant les femmes à avoir accès au financement et par le perfectionnement des compétences, et faciliter l'intégration aux marchés;

- *Secours et reconstruction après le tsunami* : soutenir les efforts de secours et de reconstruction dans les pays touchés par le tsunami, en mettant l'accent sur les régions les plus dévastées du Sri Lanka et de l'Indonésie.

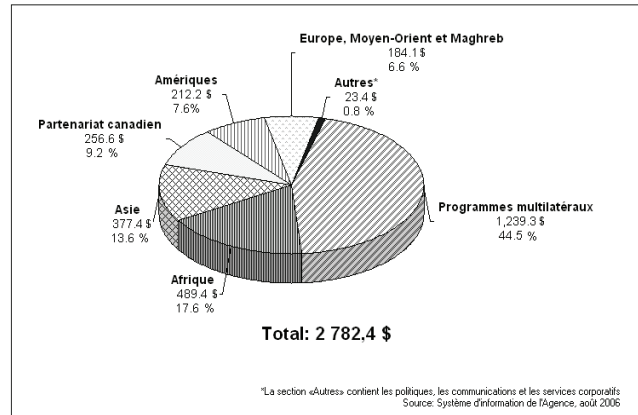
Il importe de souligner que l'Agence a mis l'accent sur ces priorités, mais que la programmation s'est poursuivie dans d'autres domaines où le Canada a un rôle important à jouer et où les besoins sont grands. Par exemple la durabilité de l'environnement et l'égalité entre les sexes (c.-à-d. l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons) sont deux thèmes qui transcendent toutes les priorités de l'Agence et qui ont d'ailleurs été appuyés directement par l'ACDI au cours de l'exercice.

De plus, l'ACDI est intervenue efficacement lors de crises majeures — le tremblement de terre en Asie du Sud, les ouragans dévastateurs dans les Amériques, la sécheresse en Afrique et le conflit en cours au Darfour — tout en renforçant le système international et le système canadien d'aide humanitaire. Des efforts considérables ont également été déployés pour renforcer la réponse humanitaire de l'ACDI, conformément aux Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire⁶.

Répartition du budget d'aide de l'ACDI par priorité en 2005-2006 (en millions de dollars)



Répartition du budget d'aide de l'ACDI par direction générale de programmes en 2005-2006 (en millions de dollars)



1.2.4 Rapport et fiche de rendement de l'Agence pour 2005-2006

C'est la troisième année que l'ACDI utilise une « fiche de rendement » pour comparer son rendement aux engagements énoncés dans le RPP. Pendant l'exercice, l'ACDI a accompli de réels progrès pour réviser son cadre de mesure du rendement afin d'être davantage en mesure de

6. Les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire ont été adoptés par les représentants de gouvernements et de bailleurs de fonds multilatéraux, des institutions des Nations Unies, du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que d'autres organismes engagés dans l'action humanitaire lors de la Réunion internationale sur le Code de bonne conduite en matière d'assistance humanitaire à Stockholm, les 16 et 17 juin 2003. Voir www.goodhumanitarianandonorship.org/background1.asp

renseigner la population canadienne sur les mesures prises pour atteindre les grands objectifs que sont la réduction de la pauvreté, la promotion des droits de la personne et un développement durable accru. Parachevé au cours de l'exercice 2006-2007, ce cadre comportera un énoncé clair des résultats, appuyé d'indicateurs et d'objectifs, de sorte que l'Agence sera davantage en mesure d'évaluer son rendement. En outre, la ministre publiera au cours de l'exercice le premier rapport annuel sur les résultats en matière de développement, lequel sera la première tentative de synthèse, à l'intention des Canadiens, des progrès réalisés par les pays récipiendaires grâce aux efforts de l'ACDI et de la communauté internationale.

Pour le moment, la « fiche de rendement » de l'ACDI est le résultat d'un processus interne de réflexion et d'autoévaluation de l'Agence.

Fiche de rendement

Priorités de l'Agence	Rendement		
	Objectifs partiellement atteints	Objectifs atteints	Objectifs dépassés
Santé			**
Éducation de base		**	
Gouvernance		**	
Développement du secteur privé		**	
Secours et reconstruction après le tsunami		**	

L'Agence a constaté des progrès nets et mesurables dans tous ses programmes réalisés dans les domaines prioritaires, notamment un meilleur accès à l'éducation de base, surtout pour les filles; un plus grand accès aux soins de santé et des résultats sanitaires améliorés, notamment pour les personnes atteintes du VIH/sida; un accès amélioré à de l'eau saine; une gouvernance améliorée, en particulier dans la lutte à la corruption, une gestion améliorée des finances publiques et un engagement accru envers la démocratie et les droits de la personne; une amélioration des revenus et un contexte plus propice au développement du secteur privé. De plus, l'ACDI a pu aider plus de deux millions de personnes touchées par le tsunami qui a déferlé sur l'océan Indien au moyen d'une assistance humanitaire immédiate et des efforts continus de reconstruction, notamment en matière de logements, de nourriture, d'approvisionnement en eau, de soins de santé et de rétablissement des moyens de subsistance. L'ACDI cherche à obtenir les résultats de développement les plus durables possibles par son leadership en matière de programmes novateurs dont les retombées éventuelles sont les plus prometteuses.

Au cours des dernières années, l'ACDI a parrainé des travaux de recherche de calibre international sur la transmission du VIH et la résistance à ce virus, un travail qui a aidé la collectivité internationale à élaborer des mesures appropriées. Au cours de l'exercice 2005-2006, on a constaté des résultats concrets en matière de renforcement des systèmes de santé, en particulier en Afrique. En collaboration avec le gouvernement de la Tanzanie, la Banque mondiale et le Centre de recherches pour le développement international, l'ACDI a lancé le Projet de mise en œuvre zonale des interventions essentielles en santé, fondé sur le Programme d'interventions essentielles en santé en Tanzanie. Ce projet pluriannuel de recherche et d'action a permis de démontrer l'efficacité de programmes intégrés efficaces de soins de santé primaires pour atteindre et dépasser les ODM. L'ACDI a aussi grandement contribué aux percées dans la lutte contre des maladies comme la tuberculose, avec plus de quatre millions de personnes guéries et 500 000 vies sauvées depuis 2000, et grâce à la vaccination des groupes à risque, dont 9,4 millions d'enfants qui ont été vaccinés contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche et 41,6 millions d'enfants vaccinés contre l'hépatite B.

Plus de 28 pour cent du budget total de l'Agence a été consacré à des projets portant sur la santé et la nutrition en 2005-2006. Au cours des cinq dernières années, l'ACDI a contribué près de 740 millions de dollars à l'action mondiale contre le VIH/sida, dont 296 millions par l'entremise du FMLSTP, portion destinée à la lutte contre le sida de la contribution globale du Canada au Fonds de 528 millions durant cette période.

L'ACDI a affecté plus de 33 millions de dollars à des projets portant sur l'incidence de la grippe aviaire sur les animaux et les humains, en grande partie axés sur les pays à risque élevé en Asie. L'Agence met en œuvre un programme coordonné visant deux grands objectifs : lutter contre la grippe aviaire et en atténuer l'incidence sur les animaux et les humains et constituer une capacité nationale et internationale pour coordonner, surveiller et évaluer la réponse internationale. L'ACDI et d'autres ministères fédéraux collaborent avec des organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et avec des programmes régionaux et nationaux en Asie du Sud-Est et en Afrique.

Les programmes multilatéraux de l'ACDI ont relevé de grands défis mondiaux en santé (notamment le VIH/sida) et en situations d'urgence et de crises humanitaires en 2005-2006, de sorte que les objectifs de dépenses de l'Agence ont été dépassés. L'Agence a travaillé avec l'ONU et d'autres bailleurs de fonds afin de mettre en place des mécanismes améliorés et plus rapides d'intervention humanitaire et en matière de santé. Des efforts importants ont été consentis pour renforcer la réponse humanitaire de l'ACDI, notamment en déliant davantage son aide alimentaire.

Sur la scène internationale, le Canada a également joué un solide rôle de soutien dans l'initiative Éducation pour tous (EPT), lancée en 2000 à Dakar, et a poursuivi avec les groupes de travail de l'initiative puis dans le cadre de l'initiative accélérée de l'EPT. Les sommes consacrées par l'ACDI à l'éducation de base ont plus que doublé comparativement aux niveaux de 2000 pour atteindre 223,8 millions de dollars en 2005—2006. De plus, le Canada a tenu l'engagement de réaliser et de maintenir d'ici 2005 un niveau d'investissement de 100 millions par année pour l'éducation de base en Afrique. Le Canada a été cité en exemple dans une étude de cas du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 : l'impératif de qualité* pour l'atteinte de critères élevés en matière d'éducation. Le

Canada est reconnu pour son expérience et son expertise dans les domaines reliés à l'éducation, comme l'élaboration de programmes d'études et la formation des enseignants. L'appui de l'ACDI à ce secteur a permis à 6,8 millions d'enfants de plus de s'inscrire à l'école depuis 2000 dans un certain nombre de pays africains, dont la Tanzanie, des livres ont été mis à la disposition de plus de 3,5 millions d'écoliers au Mozambique et au-delà de 37 000 écoles ont été mises sur pied et desservent 1,4 million d'enfants (pauvres, handicapés, appartenant à des minorités et, surtout, des filles) au Bangladesh.

Globalement, les sommes consacrées par l'ACDI à l'éducation de base ont diminué au cours de l'exercice en raison principalement de certains projets dont la réalisation a été repoussée à 2006-2007.

L'ACDI a réalisé des gains notables dans l'appui qu'elle accorde au développement du secteur privé en 2005-2006. L'Agence a lancé de nouveaux programmes destinés à stimuler l'investissement étranger et à renforcer les organismes locaux d'aide aux entreprises, en portant une attention particulière aux besoins des micro et des petites entreprises. L'ACDI a obtenu quantité de résultats concrets grâce à ses investissements novateurs. Par exemple, les investissements consentis dans le cadre du programme destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) a permis de réduire le délai d'émission de licences commerciales dans le gouvernorat de Dakahlia, en Égypte, de 336 jours à 15 jours, contribuant ainsi à stimuler le démarrage et l'expansion d'entreprises. Ce modèle canadien révolutionnaire est actuellement repris dans d'autres pays. Les programmes de l'ACDI ont également mené à la création de plus de 5 000 emplois dans des PME indonésiennes des secteurs de la fabrication, de la transformation et de la vente au détail et permis à environ 65 établissements de microfinancement au Bangladesh d'atteindre l'autosuffisance et de servir plus de 195 000 clients.

Depuis juin 2005, le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique (FICA) est devenu pleinement opérationnel. Il a réuni 212 millions de dollars américains destinés à des investissements dans le secteur privé en Afrique. Ce Fonds favorisera la création d'emplois et l'amélioration des infrastructures et des services communautaires locaux au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, au Nigeria, au Rwanda, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tunisie.

La bonne gouvernance et les droits de la personne figurent au haut de la liste des priorités de la collectivité internationale, y compris du Canada. Les bailleurs de fonds reconnaissent explicitement le rôle de la bonne gouvernance, gage de stabilité et de sécurité dans les pays récipiendaires et dans leur propre pays, ainsi que l'importance du rendement des institutions pour obtenir des résultats de développement durables. Le Corps canadien de l'ACDI est devenu avec le temps un centre d'expertise en gouvernance démocratique et de la création de partenariats stratégiques avec d'autres ministères fédéraux, comme Statistique Canada et le Bureau du vérificateur général, qui possèdent un savoir-faire clé dans les domaines liés à la gouvernance, afin de répondre aux demandes de soutien technique des pays récipiendaires. Le Corps canadien de l'ACDI a également soutenu une présence canadienne sans précédent pour appuyer le déroulement juste et transparent d'élections cruciales pour la stabilité de pays comme Haïti et l'Afghanistan. De plus, l'Agence a joué un rôle clé dans les interventions du Canada lors de crises dans des pays fragiles comme l'Afghanistan et le Soudan, faisant par le fait même la démonstration de la pertinence du développement pour la paix et la sécurité mondiales.

Le Canada est demeuré l'un des principaux bailleurs de fonds au programme de reconstruction d'Haïti, qui absorbe environ 37 pour cent du budget d'aide bilatérale de la région. L'élection d'un nouveau gouvernement et la fin de la période de transition permettent à l'ACDI de planifier des projets et des programmes visant à obtenir des résultats à plus long terme.

Parmi les résultats concrets obtenus au cours de l'exercice 2005-2006 en matière de gouvernance, mentionnons la création d'un registre national permanent des électeurs et l'inscription de 8,5 millions d'électeurs en Tanzanie, des réformes clés en matière d'administration publique, d'égalité entre les sexes et d'intégration à l'Europe grâce à l'appui stratégique à l'Ukraine, ainsi que l'élection de 43 000 femmes pour siéger aux gouvernements locaux au Pakistan.

Encadré 1 : La vérificatrice générale évalue la réponse de l'ACDI au tsunami

Afin d'évaluer la réponse de l'ACDI au tsunami, le Bureau du vérificateur général du Canada a cherché à savoir si l'ACDI avait fourni une somme équivalente aux dons en argent de la population canadienne et si les fonds ont été dépensés aux fins prévues; si l'ACDI avait bien défini le cadre global des rôles, des responsabilités et des résultats escomptés pour son programme de secours post-tsunami; et dans quelle mesure l'ACDI avait contribué à la coordination des activités de secours avec les différents gouvernements et organismes de secours.

Le rapport de la vérificatrice de novembre 2005 a confirmé de façon indépendante que l'ACDI a bien géré sa partie de la réponse post-tsunami. Selon le rapport, l'ACDI a, en règle générale, bien géré ses accords de subvention et établi un cadre de responsabilisation satisfaisant pour ce programme quinquennal. La vérificatrice a également applaudi les efforts déployés par l'ACDI pour établir le Programme de fonds d'équivalence en plein cœur des activités de réponse à la catastrophe provoquée par le tsunami.

Le tsunami qui a déferlé sur l'océan Indien en 2004 a touché plus de sept millions de personnes dans dix pays. La réaction de la population canadienne a surpassé les attentes et l'ACDI s'est efforcée de traduire l'esprit de compassion des Canadiens en activités de secours et de reconstruction efficaces qui se sont poursuivies en 2005-2006, et ce, malgré les défis attribuables au contexte de travail difficile dans cette région dévastée. Parmi les faits saillants, mentionnons la reprise des activités dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la petite entreprise, la formation en gestion de petits entrepreneurs, la formation professionnelle offerte à plus de 16 000 personnes et la réouverture du port de Banda Aceh.

Il se dégage de l'ampleur sans précédent du tsunami et de la réponse d'importantes leçons à tirer ayant trait aux évaluations et à l'efficacité de la coordination à la suite d'un désastre. Ces leçons ont permis à l'ACDI de répondre plus efficacement aux autres demandes d'aide humanitaire, comme celles issues du tremblement de terre qui a dévasté le Pakistan.

Le tableau qui suit fait état des dépenses réelles en regard des dépenses prévues pour chacun des secteurs prioritaires en 2005-2006.

Décaissements dans les secteurs prioritaires

Ressources humaines : 1 607 équivalents temps plein (ETP)			
Priorités ministérielles⁷	Type	Dépenses prévues (en millions \$) 2005-2006	Dépenses réelles (en millions \$) 2005-2006
Santé, en particulier la lutte contre le VIH/sida	Continue	619,3	800,3
Éducation de base	Continue	343,1	223,8
Gouvernance	Continue	565,0*	376,7*
Développement du secteur privé	Continue	336,7	386,3
Secours et reconstruction après le tsunami	Nouvelle	Jusqu'à 40,0	43,2
<p>* Les dépenses prévues de 565 millions de dollars incluent les quatre piliers de la gouvernance (liberté, démocratie, droits de la personne et primauté du droit), la paix et la sécurité, l'appui budgétaire général et du financement accordé à la société civile. Les dépenses réelles de 376,7 millions de dollars sont basées sur une définition plus claire et précise de la gouvernance, et incluent donc seulement les quatre piliers de la gouvernance.</p> <p>Nota : La durabilité de l'environnement et l'égalité entre les sexes (c.-à-d. l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons) sont des thématiques présentes dans toutes les priorités ministérielles.</p>			

Enjeux transversaux

Les activités de l'ACDI étaient axées sur les secteurs prioritaires énoncés dans le RPP 2005-2006; toutefois, toutes ses interventions, indépendamment du secteur, intégraient des considérations liées à l'égalité entre les sexes et à l'environnement, afin de tenir compte des besoins et des priorités des femmes et des hommes et de préserver la santé de l'environnement naturel et, lorsque possible, de l'améliorer.

L'égalité entre les sexes fait partie intégrante des valeurs canadiennes et des engagements internationaux relatifs aux droits de la personne et au développement durable. Il est essentiel d'appuyer et de promouvoir l'égalité entre les sexes si l'on veut réaliser les objectifs de l'ACDI en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Les femmes constituent la majorité des pauvres du monde. En aidant les femmes à avoir davantage accès aux ressources et à exercer un plus grand contrôle sur ces ressources, en faisant la promotion des droits des femmes et des filles et en augmentant leur taux de participation au processus décisionnel, on donnera aux femmes les moyens de s'affranchir de la pauvreté. L'ACDI veille à promouvoir la participation égale des femmes à la prise de décisions, le plein exercice de leurs droits fondamentaux et l'accès des femmes aux ressources et aux avantages du développement, ainsi que leur contrôle sur ceux-ci. L'ACDI, en particulier, est reconnue comme un chef de file international dans ce domaine.

7. Les priorités ministérielles de 2005-2006 représentent une part importante de la programmation de l'Agence. Le reste de son budget (762,4 millions de dollars) est affecté aux activités (p. ex. aide humanitaire, environnement et égalité entre les sexes) qui s'ajoutent aux priorités soulignées.

L'ACDI a recours aux discussions sur les politiques pour promouvoir l'égalité entre les sexes. L'Agence anime actuellement des forums de bailleurs sur l'égalité entre les sexes au Kenya, au Cameroun, au Nigeria, au Burkina Faso et au Mozambique et elle participe activement à de tels débats dans de nombreux autres pays. La participation de l'ACDI à ces forums n'en a pas moins mené à la prise en compte des sexospécificités dans les lois et activités gouvernementales. Au Mozambique, par exemple, le travail de sensibilisation fait par les bailleurs de fonds s'est traduit par l'incorporation d'objectifs en matière d'égalité entre les sexes dans la dernière version du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et par l'approbation du Protocole à la Charte africaine relatif aux droits de la femme.

Sur le plan environnemental, l'ACDI intègre systématiquement l'environnement dans tous ses processus décisionnels. Les nouveaux projets visés par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* sont évalués en fonction de leurs répercussions sur l'environnement. De plus, l'ACDI effectue une évaluation environnementale stratégique de chaque politique, plan et programme qui doit être approuvé par la ministre. Dans le cadre d'un projet pilote, l'ACDI a également mis au point et en œuvre un outil permettant de mesurer la façon dont les considérations environnementales sont intégrées à tout investissement.

Encadré 2 : Mécanisme pour l'eau en Afrique

Le Canada, par l'entremise du Fonds canadien pour l'Afrique, a été le premier bailleur de fonds du Mécanisme pour l'eau en Afrique (MEA). La contribution canadienne de 20 millions de dollars a permis au MEA d'entrer en service en mars 2005 et les activités ont débuté en janvier 2006. Six autres bailleurs de fonds ont également contribué au MEA, notamment l'Union européenne, qui a engagé 28 millions, et la France, qui a versé 17 millions. Aujourd'hui, le MEA est un exemple de mécanisme d'aide efficace reposant sur la mise en commun des ressources des bailleurs de fonds, leur engagement global s'élevant à 83,5 millions. Dans le cadre du MEA, des subventions sont versées pour créer un contexte porteur et des capitaux sont investis en vue de l'aménagement d'infrastructures sanitaires et hydrauliques. Élaboré au départ par les intervenants africains du secteur de l'approvisionnement en eau, le MEA est dirigé par le Conseil ministériel africain de l'eau et administré par la Banque africaine de développement.

Amélioration de la gestion

Dans son évaluation de l'ACDI par rapport à son cadre de responsabilisation de gestion, le SCT a souligné le leadership de l'Agence dans la gestion de l'EAI. À l'avant-garde de l'évolution du mode de prestation de programmes à l'échelle internationale pour favoriser l'intégration et la collaboration entre les organismes bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires, l'approche proposée par l'ACDI relativement à l'affectation d'augmentations du financement a grandement facilité les ententes de financement et leur harmonisation avec les priorités du gouvernement.

Dans le cadre des efforts déployés par l'ACDI pour améliorer l'efficacité de ses programmes et sa capacité de rendre des comptes à la population canadienne, la mesure des résultats est d'une importance cruciale. N'étant qu'un bailleur de fonds parmi tant d'autres qui contribuent aux résultats d'un pays partenaire en matière de développement, l'Agence ne peut établir qu'un lien partiel entre les ressources qu'elle investit et l'ensemble des résultats obtenus en matière de développement.

L'Agence a amélioré ses systèmes de gestion du rendement dans le cadre d'une approche continue visant à relier étroitement la planification, la dotation, la mise en œuvre, le contrôle et la

reddition de comptes. Conformément à la politique du gouvernement, ces éléments sont désormais intégrés à la nouvelle Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR), laquelle est fondée sur un modèle logique qui permet de mesurer explicitement la contribution de l'Agence à chacune des réalisations de ses partenaires pour obtenir les résultats escomptés.

La capacité de l'ACDI de respecter les engagements énoncés dans le RPP était soutenue par différentes fonctions : Politiques, Communications, Ressources humaines et Services corporatifs. Jouant un rôle important pour assurer la transparence et la responsabilisation envers les décideurs et le public canadien, les communications ont eu une plus grande portée au cours de l'exercice, grâce au financement de nombreux projets de diffusion relatifs à la réponse du Canada au tsunami et aux rapports établis avec des centaines de milliers d'étudiants au moyen de programmes et de produits destinés aux écoles.

Dans le cadre des réformes de la gestion des ressources humaines, on a établi une fonction ministérielle de planification des ressources humaines afin d'assurer l'intégration appropriée des questions de ressources humaines à toutes les activités de planification. De plus, un centre du mieux-être en milieu de travail a été créé pour intégrer le counseling, le développement organisationnel, la gestion-conseil, les valeurs et l'éthique et la prévention du harcèlement aux services non officiels de gestion des conflits.

1.2.5 Facteurs ayant influé sur le rendement en 2005-2006

L'ACDI est à l'œuvre dans certains des milieux les plus dangereux du monde, où prédominent la pauvreté extrême et la marginalisation sociale, les conflits armés et les catastrophes naturelles, la famine et les maladies infectieuses ainsi que l'instabilité politique et économique. En 2005-2006, l'ACDI est intervenue à la suite d'un certain nombre de catastrophes naturelles, notamment les ouragans Stan et Ivan dans les Antilles, les inondations en Guyane, la famine au Niger et le tremblement de terre au Pakistan, en octobre 2005. L'ACDI a continué de fournir des secours soutenus aux régions touchées par le tsunami et de travailler au relèvement de l'Asie du Sud-Est.

L'Agence a également réagi à l'évolution de la situation sociale et politique internationale. La victoire du Hamas en janvier 2006 à l'issue des élections législatives en Palestine a mené à la suspension de toute aide directe à l'Autorité palestinienne. Toutefois, le Canada continue de soutenir les besoins humanitaires des Palestiniens au moyen de contributions à des institutions multilatérales et à d'autres partenaires.

Un autre changement important a eu lieu en Afghanistan, où le Canada a accepté de prendre la responsabilité de l'Équipe provinciale de reconstruction dans la province de Kandahar, en août 2005, et d'assurer le commandement du quartier général de la brigade multinationale. En raison de la très grande instabilité sur le plan sécuritaire dans cette région, l'ACDI a intensifié sa coordination et sa collaboration avec le MAECI, la GRC, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, particulièrement pour soutenir les efforts canadiens visant à encourager la participation communautaire aux projets de développement locaux.

Le dossier du Soudan illustre l'efficacité de la capacité de réaction de l'ACDI aux nouvelles crises. Au début d'avril 2005, le Canada s'est engagé à verser 90 millions de dollars pour soutenir

la signature de l'Accord de paix global qui a mis fin à la plus longue guerre civile qu'ait connue l'Afrique. Ce financement a été affecté en grande partie à des fins particulières, afin de permettre aux gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud de reconstruire leurs infrastructures et de retrouver leur capacité de répondre aux besoins de leur population. Une part moins importante de ce financement (28 millions) était destinée à venir en aide aux personnes délogées et à d'autres collectivités du Darfour, où la situation sur le plan de la sécurité s'est détériorée rapidement.

La période de transition qui a suivi les élections fédérales au Canada a suscité une réflexion sur les priorités de développement, ce qui a permis d'axer davantage les efforts sur l'efficacité de l'aide. Le RPP 2006-2007 reflète cette nouvelle orientation.

Réaffectation des ressources : Conformément aux engagements formulés par le gouvernement dans le budget de 2006 au sujet des compressions budgétaires et de l'harmonisation des dépenses en fonction des résultats, l'ACDI continue d'examiner ses programmes afin de cerner les possibilités de réaffectation des ressources financières en fonction des nouvelles priorités du gouvernement. Les réaffectations internes de l'ACDI en vue de financer ses engagements envers les efforts de reconstruction des régions touchées par le tsunami en sont un exemple. Un autre a trait à la décision de l'ACDI de veiller à renouveler son engagement envers ses partenaires canadiens, en reconnaissance de leurs contributions importantes au développement. La réduction ou la discontinuation progressive de certains programmes (p. ex. en Inde) ont permis de réaliser des économies, de même que la réduction des coûts opérationnels d'autres programmes.

Initiative de transformation de l'ACDI : En 2005-2006, l'ACDI a renouvelé ses efforts visant à harmoniser davantage ses programmes, politiques et pratiques en fonction de l'évolution du contexte de la politique canadienne. En particulier, des mesures ont été prises pour mieux cibler les stratégies, améliorer les processus opérationnels et placer les employés au cœur de la transformation de l'ACDI.

Défis sur le plan des communications et de l'engagement du public : L'Agence a élaboré un large éventail d'approches, d'activités et de produits permettant de renseigner la population canadienne sur les efforts qu'elle déploie pour surmonter les problèmes de développement, tout en les faisant participer à la définition du programme de développement international du Canada. En 2005-2006, comme les années précédentes, l'ACDI a utilisé divers outils de communication pour répondre aux demandes de renseignements du public, adaptant ses approches aux besoins des auditoires visés. Parmi ces outils, mentionnons le site Web de l'Agence⁸, où sont diffusées des descriptions détaillées des projets et des stratégies de l'ACDI; la participation à d'importantes conférences internationales et à des conférences de moindre envergure; les allocutions prononcées par des représentants de l'ACDI; l'aide à la production de films, de vidéos, de documentaires radiophoniques et d'articles sur le développement publiés dans les magazines et les journaux; les communiqués et les réponses aux demandes des médias ainsi que les réponses aux demandes de renseignements du public. Pour susciter l'engagement du public, l'ACDI a également financé des événements, des consultations et des échanges auxquels ont participé des organisations partenaires canadiennes et internationales ainsi que des Canadiens et des étrangers. Souvent, ces efforts visant à faire connaître les activités de développement sont récompensés par

8. www.acdi-cida.gc.ca

une meilleure connaissance des enjeux du développement et l'engagement des Canadiens et Canadiennes.

Leçons tirées de l'expérience

À titre d'organisme axé sur l'apprentissage, l'ACDI continue de bénéficier de son expérience et tient compte dans ses programmes des conclusions de ses vérifications, examens et évaluations des projets, des programmes, des secteurs et des institutions. En 2005-2006, d'importantes leçons ont été dégagées :

Le renforcement de la responsabilisation et du rendement institutionnel est un facteur important de réussite

Dans le cadre de ses programmes dans les pays, l'ACDI a accordé une haute priorité à la gouvernance, y compris les droits de la personne, le développement démocratique, la primauté du droit, les opérations de maintien de la paix et le renforcement des capacités du secteur public. La bonne gouvernance est un élément clé des efforts visant à réduire la pauvreté dans les pays en développement ainsi qu'une condition clé du rétablissement des États fragiles qui émergent d'un conflit. Malgré les progrès réalisés à l'échelle mondiale, les conflits, la corruption, le manque de respect des droits de la personne (plus particulièrement ceux des femmes) et les services publics inadéquats représentent toujours des défis importants dans plusieurs pays.

Il faut compter sur une diversité de partenaires pour obtenir les résultats visés par les activités de développement, notamment les gouvernements partenaires, la société civile locale et les organismes multilatéraux. Toutefois, pour réaliser d'importants progrès et obtenir des résultats durables, l'apport d'institutions publiques clairement responsables de leurs actes est essentiel. Dans les pays où la volonté politique est suffisamment forte pour amorcer une transformation institutionnelle et offrir graduellement davantage de services publics aux pauvres, l'ACDI et les autres bailleurs de fonds collaborent de plus en plus étroitement dans le cadre d'approches-programmes⁹ lorsque cela est plus indiqué que des projets individuels. Dans le cadre de telles approches, plusieurs bailleurs de fonds sont regroupés sous la direction du pays hôte pour réaliser un seul programme complet, assorti d'un budget unique et de procédures harmonisées des bailleurs de fonds, en vue de soutenir les programmes de réduction de la pauvreté de ce pays. Il faut alors travailler avec les systèmes nationaux plutôt que d'établir des structures parallèles, et c'est pourquoi des efforts concertés sont requis pour améliorer le rendement de ces systèmes au fil des ans, entre autres dans des domaines décisifs comme la gestion des finances publiques et l'approvisionnement. Le programme de l'ACDI en Tanzanie figure parmi les plus belles réussites de la mise en œuvre d'approches-programmes, en grande partie en raison des capacités supérieures du gouvernement de Tanzanie en matière de programmes, de budgétisation et de surveillance, résultat des efforts concertés depuis quelques années pour réformer et améliorer le système de gestion des finances publiques.

9. Les approches-programmes offrent un moyen de prendre part à la coopération au développement en s'appuyant sur les principes du soutien coordonné de programmes de développement pris en charge localement (p. ex. stratégie nationale de développement, programme sectoriel, programme thématique ou programme d'une organisation particulière). Les approches-programmes sont caractérisées par : le leadership du pays hôte ou de l'organisme; un seul programme complet et cadre financier; un processus officiel de coordination de l'apport des bailleurs de fonds et d'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds (établissement de rapports et de budgets, gestion financière et approvisionnement); ainsi que les efforts visant à tirer davantage parti des systèmes locaux de conception et de mise en œuvre de programmes, de gestion financière, de surveillance et d'évaluation.

Une assise aussi solide n'existe pas partout. Dans certains cas, il faut offrir de la formation et déployer d'autres efforts spéciaux pour préparer le terrain. Au Nicaragua notamment, l'élaboration des approches-programmes demeure une nouvelle approche à l'aide au développement, tant pour les bailleurs de fonds que pour le gouvernement hôte. Le gouvernement du Nicaragua a donc recommandé que le personnel des ministères centraux reçoive une formation sur ces nouvelles approches et sur leur contribution aux plans de développement nationaux, afin d'établir des assises solides pour la planification et la mise en œuvre de nouveaux programmes.

Différentes stratégies d'atténuation sont nécessaires pour gérer le risque avant et durant la mise en œuvre des programmes : Dans le milieu complexe et à risque élevé qui caractérise généralement les activités de développement, l'ACDI utilise un grand nombre de stratégies afin de réduire au minimum les risques et leurs répercussions. Tout en tenant compte du contexte propre à chaque pays, l'Agence effectue des analyses approfondies de la gouvernance et des risques et élabore des plans d'urgence appropriés; suit de près et réévalue régulièrement sa programmation; établit l'ordre de priorité touchant la coordination des bailleurs de fonds et les contributions multilatérales afin de tirer le meilleur parti du soutien apporté au projet; contribue à renforcer et à soutenir des institutions non soumises à l'ingérence politique; fournit de la formation et accroît les capacités afin de renforcer les groupes et les institutions; optimise l'intégration de la société civile locale; resserre la surveillance et le contrôle financier; évolue rapidement et fait preuve de souplesse en matière de programmes.

En Éthiopie, l'ACDI, en étroite collaboration avec les autres bailleurs de fonds, a réagi rapidement aux préoccupations soulevées en matière de gouvernance et de droits de la personne au lendemain des élections de mai 2005 dans ce pays. Ils ont suspendu le soutien budgétaire général afin de transmettre un message clair au gouvernement de l'Éthiopie, réitérant l'importance de la bonne gouvernance et du respect des droits de la personne. L'ACDI a réaffecté certains fonds aux initiatives humanitaires et de sécurité alimentaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial afin que cette décision n'ait pas de répercussions négatives sur la population pauvre de l'Éthiopie.

Le renforcement des partenariats, fondé sur des rôles et des responsabilités clairement établis, permet d'obtenir des résultats manifestes : La capacité des partenaires de la société civile canadienne de l'ACDI de créer, de maintenir et de favoriser des partenariats fructueux entre tous les organismes à l'œuvre sur le terrain est un élément clé qui permet d'obtenir de bons résultats des projets soutenus. Certains partenaires canadiens ont élaboré des stratégies détaillées qui définissent clairement les principes du partenariat avec leurs partenaires des pays en développement, les critères de sélection des partenaires et les rôles dévolus à chacun. Ces lignes directrices sont ensuite appliquées aux ententes de partenariat avec leurs partenaires des pays en développement, ce qui augmente la responsabilité de maintenir les partenariats au niveau organisationnel plutôt qu'individuel. De plus, au cours de 2005-2006, l'ACDI a amorcé un examen et un renouvellement importants de ses programmes de partenariat. Un groupe de travail coordonne actuellement cet examen.

Dans les États fragiles, des défis particuliers doivent être surmontés pour coordonner l'aide : Le Canada coordonne un projet pilote de l'OCDE en Haïti afin de mettre à l'essai les principes de l'engagement dans les États fragiles. Dans le contexte du cadre provisoire de coopération

de 2004, fondé sur la prise en charge, l'harmonisation et l'alignement, l'ACDI a tiré les leçons suivantes :

- ne jamais sous-estimer le temps ou les ressources nécessaires pour assurer la coordination et l'harmonisation des politiques dans un État fragile;
- les principes d'efficacité de l'aide sont toujours applicables, mais leur mise en œuvre doit être adaptée au contexte propre à chaque pays;
- afin d'assurer la bonne marche de la structure de coordination, il faut sans cesse veiller à la consolider et à l'adapter, et le défi consiste maintenant à réagir de façon appropriée au retour d'une nouvelle administration élue démocratiquement;
- le dialogue sur la politique a permis à l'ACDI d'influer sur les négociations et les décisions relatives au processus électoral, à la mise en œuvre du cadre de coopération et au soutien de la réforme de la force nationale de police d'Haïti.

L'ACDI continuera de soutenir l'élaboration et la diffusion des conclusions des vérifications et des évaluations indépendantes, en plus de promouvoir les leçons qui s'en dégagent, afin d'améliorer l'efficacité de ses programmes et de ceux de ses partenaires.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

2.1 Programmes géographiques

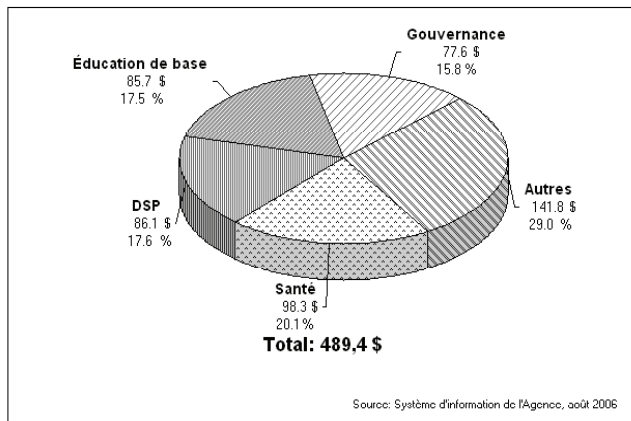
Description : Quatre directions générales de programmes géographiques, responsables respectivement des programmes de pays à pays en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe, au Moyen-Orient et Maghreb permettent au gouvernement du Canada de planifier et de mener à bien des activités de coopération internationale grâce aux liens directs établis avec les gouvernements et les organisations des pays en développement.

Énoncé de résultats : Les activités bilatérales d'aide au développement du Canada ont une incidence sur la réalisation des ODM et s'inscrivent dans le cadre de l'action concertée des bailleurs de fonds et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

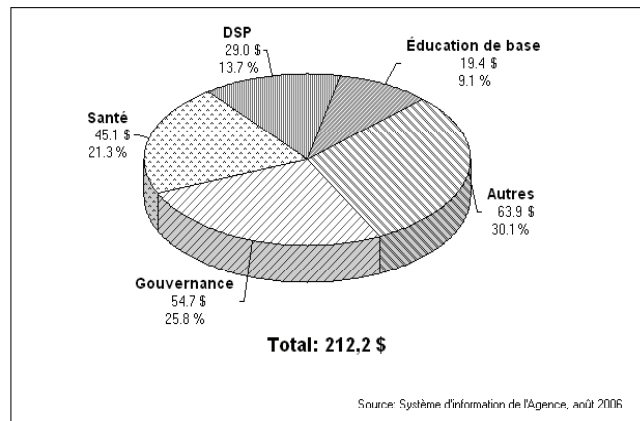
Ressources humaines, 2005-2006	Ressources financières, 2005-2006
851 ETP	1 399 200 000 \$

Les programmes géographiques sont offerts en vertu d'accords conclus entre le Canada et les pays en développement. L'ACDI concentre ses efforts dans un certain nombre de pays en développement, et ses programmes et projets de coopération sont mis en œuvre avec l'aide de partenaires des secteurs privé, volontaire et public au Canada, du pays en développement et de la communauté du développement international. Les programmes géographiques sont adaptés aux priorités et aux défis propres à chacun des pays partenaires, de sorte à appuyer le plan de développement national ou la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays.

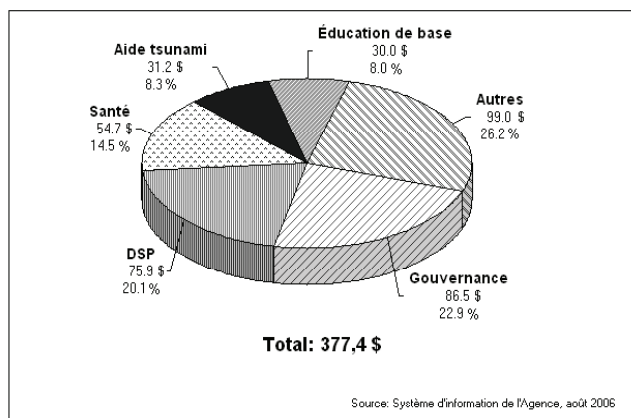
Décassements au titre de l'aide de la Direction générale d'Afrique par priorité en 2005-2006 (en millions de dollars)



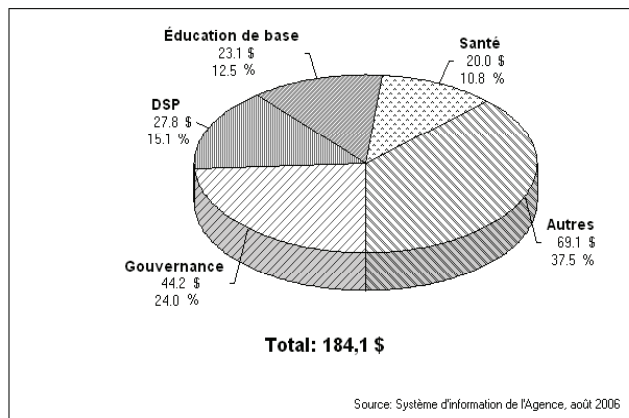
Décassements au titre de l'aide de la Direction générale des Amériques par priorité en 2005-2006 (en millions de dollars)



Décaissements au titre de l'aide de la Direction générale d'Asie par priorité en 2005-2006 (en millions de dollars)



Décaissements au titre de l'aide de la Direction générale d'Europe, Moyen-Orient et Maghreb par priorité en 2005-2006 (en millions de dollars)



Amélioration de l'efficacité de l'aide

L'engagement continu de l'ACDI d'accroître les retombées et l'efficacité de l'aide canadienne s'est traduit par une concentration plus stratégique en 2005-2006. En particulier, pour respecter son engagement d'accroître la concentration géographique, l'ACDI a fait progresser le processus d'évaluation des pays partenaires bilatéraux en regard d'un certain nombre de critères de sorte que, en 2005-2006, 80 pour cent de l'appui financier des programmes géographiques de l'Agence a été accordé à 32 pays.

Par ailleurs, au cours de cette même période, l'ACDI a continué de réduire le nombre de pays où elle finançait une programmation bilatérale. Par exemple, en mars 2005, l'Agence a mis fin au financement de pays d'Europe centrale et de l'Est¹⁰ qui avaient accédé à l'Union européenne l'année précédente, à l'exception du financement fourni dans le cadre du programme Aide publique au développement en Europe centrale. Tel que précisé dans le RPP 2005-2006, l'ACDI a appuyé le nouveau statut de ces pays candidats à l'accession à l'Union européenne dans leur nouveau rôle de bailleur de fonds, les aidant à établir des arrangements de cofinancement pour des projets en Europe de l'Est et du Sud, en Asie et en Afrique. En mars 2006, l'ACDI a également mis fin à tous les projets bilatéraux en Roumanie et en Bulgarie. D'autres programmes-pays bilatéraux ont été abandonnés progressivement au cours de l'exercice, y compris ceux pour la Barbade, Trinité-et-Tobago, le Belize, le Suriname, l'Inde et la Thaïlande. Dans l'intervalle, l'ACDI avait intensifié sa programmation en Afrique et est maintenant en bonne voie de respecter son engagement d'accroître l'aide à ce continent.

Le programme du Canada visant à accroître l'efficacité de l'aide reconnaît que les ressources ne doivent pas être concentrées seulement dans un nombre restreint de pays partenaires dont les améliorations au chapitre de la gouvernance conditionnent l'octroi de l'aide, mais aussi dans un moins grand nombre de secteurs où le Canada peut améliorer la situation. L'Agence a donc diminué le nombre de priorités sectorielles sur lesquelles portent ses efforts. Par exemple, dans le

10. Font partie de ces pays la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie.

cadre du programme pour la Bolivie, l'ACDI a réduit le nombre de secteurs d'intervention, qui sont passés de huit dans les années 1990, à trois en 2005-2006 : la gouvernance, la santé ainsi que le secteur de l'eau et l'assainissement, qui sera éventuellement intégré à celui de la santé.

L'Agence reconnaît qu'une présence renforcée sur le terrain lui permet d'établir facilement des relations plus étroites avec les partenaires et d'avoir voix au chapitre pour assurer l'élaboration de programmes complets et efficaces conjointement avec le gouvernement national, les bailleurs de fonds et les partenaires de la société civile.

Encadré 3 : Appui à la prise en charge locale au Vietnam

Le programme de l'ACDI pour le Vietnam contribue directement à accroître l'efficacité de l'aide en appuyant un certain nombre de projets qui favorisent la prise en charge locale. Le cadre du programme est étroitement aligné sur la stratégie globale de croissance et de réduction de la pauvreté du Vietnam. Au niveau macroéconomique, l'ACDI appuie le Vietnam à l'aide du Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté et à titre de membre du Groupe de partenariat sur l'efficacité de l'aide réunissant les gouvernements donateurs. À cette aide s'ajoute le Mécanisme pour la bonne gouvernance et l'efficacité de l'aide (10 millions de dollars), qui finance des initiatives multidonateurs visant à renforcer les principaux systèmes gouvernementaux et à améliorer l'efficacité des investissements publics, conformément au plan d'action du Vietnam pour la réforme de l'administration publique et l'efficacité de l'aide. Au niveau des projets, les autorités locales et provinciales mettent directement en œuvre un certain nombre de projets dans le secteur de l'agriculture et/ou du développement rural, adhérant ainsi à une approche qui encourage la prise en charge locale, non seulement au niveau national, mais aussi à d'autres paliers du gouvernement au Vietnam.

Dans la région des Amériques, l'ACDI travaille à accroître la prise en charge locale dans le cadre de tous ses plans de programme pour les aligner sur les priorités de développement nationales et les stratégies de lutte contre la pauvreté de chaque pays. Par exemple, le modèle décentralisé du programme pour le Honduras a facilité la prise en charge locale, et ce, grâce à une collaboration directe et continue avec le gouvernement et les organisations de la société civile du pays en vue de favoriser l'engagement et le renforcement des capacités.

En Afrique, d'excellents résultats ont été obtenus au chapitre de la coordination des bailleurs de fonds et de l'harmonisation, et l'engagement de l'ACDI de fournir une aide efficace à la région a servi les intérêts de nombreux pays. Ainsi, au Malawi, on a réussi à aligner les systèmes et les programmes de l'Agence sur ceux des autres partenaires et à renforcer la responsabilisation en travaillant avec les comités parlementaires et les ministères, ainsi qu'en assurant le renforcement des capacités en matière de systèmes d'approvisionnement en matériel pédagogique.

Les cadres de programmation-pays de l'Agence tiennent compte des leçons tirées de programmes antérieurs, créant ainsi un cadre analytique et stratégique qui guide la prise de décisions par l'Agence en matière de programmation. Entre autres, les cadres permettent en pratique d'évaluer l'environnement porteur en vue d'une utilisation accrue des approches-programmes. Les sommes consacrées par l'ACDI aux approches-programmes ont augmenté progressivement, passant de 1,3 pour cent des décaissements au titre de l'aide bilatérale en 2000-2001 à 23,9 pour cent en 2005-2006.

Encadré 4 : Programmation pour une aide efficace au Ghana

Le Ghana est un partenaire de longue date de l'ACDI. Pour promouvoir l'harmonisation, il existe un arrangement explicite entre les bailleurs de fonds et le gouvernement qui garantit un meilleur alignement ainsi qu'une plus grande coordination et efficacité, suivant des objectifs précis conformes aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Pour sa part, l'ACDI a aligné toutes ses activités d'aide bilatérale sur la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (GPRS II) du Ghana. Dans le cadre du programme d'aide bilatérale, on a adopté diverses nouvelles approches-programmes qui respectent les principes reconnus de l'efficacité de l'aide. En plus de faire appel aux systèmes nationaux et de les renforcer, bon nombre de ces approches sont complémentaires, afin d'assurer une meilleure gestion du risque. Elles incluent le soutien budgétaire général, le soutien budgétaire sectoriel (sécurité alimentaire et agriculture), le soutien budgétaire au niveau du district, un financement commun pour les organisations de la société civile, les projets traditionnels et les modèles de projet hybride, liant le soutien financier direct au gouvernement au développement des capacités et à la facilitation par l'intermédiaire d'une agence de coordination canadienne. Ce recours accru à des approches-programmes s'est fait de concert avec d'autres bailleurs de fonds et représente une importante tendance de l'aide au développement au Ghana.

Le Ghana est donc en bonne voie pour atteindre l'ODM relatif à l'éradication de la pauvreté extrême d'ici 2015. Les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté ont augmenté au cours des dernières années, représentant 8,5 pour cent du produit intérieur brut en 2005. La majorité de ces dépenses ont servi à la prestation de services sociaux, comme la santé et l'éducation. Les progrès dans le secteur de l'éducation se sont traduits par une hausse du nombre d'enfants qui entrent et progressent dans la filière scolaire. L'abolition à l'échelon du pays des frais de scolarité obligatoires pour l'éducation de base à partir de l'année scolaire 2005-2006 a été un tournant décisif. En outre, l'indice de parité entre les sexes s'est rétréci. Il y a également eu une amélioration graduelle pour ce qui est de certains résultats cruciaux en matière de santé. De récentes informations laissent à penser que le taux de prévalence du VIH est peut-être en train de diminuer.

L'engagement pris dans le RPP 2005-2006 d'améliorer la coordination des activités des bailleurs de fonds dans les Balkans a été respecté. Tous les nouveaux accords et contrats soulignent l'importance de la coordination soutenue des bailleurs de fonds et l'incluent dans les activités dont il faut rendre compte. Une grande attention a été portée aux rencontres et à la coordination avec les autres bailleurs de fonds à l'étape de la conception des projets afin d'assurer la complémentarité.

L'approche conjointe en matière de programmation donne aussi lieu à des évaluations conjointes, permet de tirer des leçons de l'expérience et aboutit à de nouvelles formes de collaboration qui guident le travail du reste de l'Agence. Par exemple, en 2005-2006, l'ACDI a collaboré dans le cadre du Partenariat stratégique avec l'Afrique avec ses partenaires bailleurs de fonds et africains à accroître l'efficacité du soutien budgétaire et sectoriel. Les leçons tirées de cette collaboration et d'autres expériences sont communiquées aux collègues de l'Agence grâce à une gamme d'activités d'apprentissage et d'outils, comme les guides sur la diligence raisonnable et sur l'utilisation efficace et les modalités des approches-programmes.

Égalité entre les sexes et durabilité de l'environnement

Ces thèmes transversaux sont demeurés des éléments fondamentaux de la programmation de l'ACDI en 2005-2006. Par exemple, en Égypte, tous les projets incluent des résultats en matière d'égalité entre les sexes et dans le cadre de tous les projets de moyenne ou de grande envergure,

un point de contact pour l'égalité entre les sexes¹¹ est désigné. L'ACDI a également joué un rôle actif dans la mise sur pied et le maintien en fonction de groupes de coordination des secteurs prioritaires sur l'environnement et la problématique hommes-femmes au Nigeria. En Bolivie, l'ACDI a continué à renforcer le vice-ministère pour le Genre afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en collaborant, avec d'autres bailleurs, à un fonds innovateur pour l'égalité. Une importante initiative réalisée en Europe de l'Est et en Asie centrale a contribué à renforcer la capacité des partenaires de la société civile et du secteur public à intégrer à leurs politiques, plans et programmes les enjeux environnementaux qui influent sur les conflits et la sécurité. Cette initiative a permis de promouvoir non seulement la durabilité de l'environnement, mais aussi une meilleure gouvernance.

Programmation à l'appui des priorités de l'ACDI

Au cours de l'exercice 2005-2006, les programmes géographiques de l'Agence ont obtenu des succès concrets en santé (y compris le VIH/sida), en éducation de base, en gouvernance (droits de la personne, développement démocratique, primauté du droit, opérations de maintien de la paix et renforcement des capacités du secteur public), dans le développement du secteur privé — renforçant la contribution de l'ACDI aux ODM — et dans la poursuite des activités de secours et de reconstruction dans les pays touchés par le tsunami. Les progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance ont également aidé à assurer la pérennité des gains obtenus.

La section qui suit donne un aperçu d'activités et de programmes représentatifs, en plus des résultats présentés dans la première section, qui ont contribué à la concrétisation des priorités de l'ACDI mentionnées dans le RPP 2005-2006.

Santé

Il existe un lien direct et immédiat entre, d'une part une bonne santé et, d'autre part, l'apprentissage, la productivité, la réduction de la pauvreté et la capacité des gens à participer à la vie de leur collectivité. La santé est essentielle au développement durable, et toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé possible.

En 2005-2006, l'ACDI a contribué considérablement aux progrès accomplis en vue de renforcer les systèmes de santé des pays partenaires et de fournir des services essentiels à un plus grand nombre de personnes. Par exemple, au Honduras, un système amélioré d'information sur la santé a permis d'offrir de meilleurs services et a eu pour résultat l'immunisation de presque tous les enfants de moins de cinq ans dans les régions ciblées. En Asie, les programmes de lutte contre le VIH/sida ont donné des résultats concrets; entre autres, une baisse de 28 pour cent de la prévalence du VIH a été enregistrée parmi les jeunes femmes visées par un projet à Karnataka, en Inde.

Les programmes de lutte contre le VIH/sida ont dominé la programmation en matière de santé en Afrique. Au Nigeria, qui occupe le troisième rang dans le monde quant au nombre de personnes vivant avec le VIH/sida, l'aide canadienne a permis au gouvernement d'intégrer l'égalité entre les sexes et les droits de la personne à sa stratégie nationale. Cette approche est maintenant reprise

11. Un point de contact est soit une personne soit une unité organisationnelle expressément chargée de veiller à ce que l'on tienne compte de l'égalité entre les sexes dans le cadre du projet, du programme ou de l'activité financés.

dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Des progrès marqués ont aussi été accomplis pour empêcher la propagation de maladies contagieuses dans les secteurs appuyés par l'ACDI. Par exemple, au Mali, tous les enfants de moins de cinq ans ont été vaccinés contre la poliomyélite. En Europe, le système de santé publique dans les Balkans a été renforcé, ce qui a permis une expansion des services, y compris l'établissement de 22 centres de réadaptation pour les personnes handicapées en République serbe et en Bosnie-Herzégovine.

Encadré 5 : Santé au Mali

Depuis 2003, la Direction générale de l'Afrique de l'ACDI finance le Programme de développement sanitaire et social du Mali, qui cible quatre régions pauvres : Kayes, Tombouctou, Kidal et Gao. En 2005-2006, plus de 20 pour cent des décaissements du Programme, soit 3,8 millions de dollars, étaient destinés au secteur de la santé.

Le Programme a contribué à améliorer l'accès aux services de santé de base au cours de l'exercice qui a pris fin, en collaboration avec les partenaires canadiens, la communauté internationale et le gouvernement du Mali. Des progrès ont été observés en matière d'accessibilité et d'utilisation des services. Dans la région de Kayes notamment, l'accès aux services de base dans un rayon de cinq kilomètres s'est amélioré, passant de 31 pour cent en 2003 à 41 pour cent en 2005. La couverture vaccinale chez les moins de cinq ans a augmenté, passant de 45 pour cent en 2003 à 81 pour cent en 2005. En ce qui concerne la distribution de moustiquaires de lit imprégnées d'insecticide, l'objectif d'Abuja, 60 pour cent, a été dépassé. À la fin de 2005, le pourcentage était de 69 pour cent pour les femmes enceintes et de 61 pour cent pour les enfants de moins d'un an.

Le soutien technique vise à renforcer les capacités des institutions de santé régionales. Ainsi, les membres du personnel des centres de santé communautaire de la région de Kayes ont reçu une formation et peuvent maintenant offrir des services de santé de base. On a également constaté dans cette région une meilleure gestion des urgences obstétriques.

Le Canada joue un rôle actif dans le mécanisme de coordination de l'aide et en a assuré la direction en 2005-2006. Ce mécanisme permet le suivi et l'évaluation entre les bailleurs de fonds, le ministère de la Santé et celui du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées.

Éducation de base

Terminer au moins quatre années d'éducation de base a des répercussions spectaculaires sur la santé de la personne et de la famille, la productivité, le revenu et la participation à la vie de la collectivité. L'investissement dans l'éducation de base, particulièrement celle des filles, est l'un des meilleurs moyens à la portée d'un pays pour assurer son développement durable.

Le premier objectif des ODM assorti de délais précis en matière d'éducation – l'élimination de la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 – n'a pas été atteint. Malgré cela, en 2005-2006, l'aide de l'ACDI a contribué à améliorer considérablement l'accès à l'éducation de base et la qualité de cette éducation, notamment en Afrique subsaharienne, la région qui a le plus de difficulté à atteindre les ODM relatifs à l'éducation primaire pour tous d'ici 2015 et à l'élimination de la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015.

Encadré 6 : Éducation de base : un bond en avant pour l'Afrique

Grâce à l'appui soutenu de l'ACDI aux programmes d'éducation de base en Afrique, 6,8 millions d'enfants de plus, au-delà de la moitié étant des filles, ont fréquenté l'école depuis 2000. Les sommes consacrées par l'ACDI à l'éducation en Afrique subsaharienne ont contribué concrètement à accroître l'accès des garçons et des filles à l'éducation en 2005-2006. À titre de principal bailleur de fonds à plusieurs programmes multidonateurs, l'ACDI a contribué aux réalisations suivantes :

Accès à l'éducation : Le taux net de scolarisation au Sénégal est passé de 54,4 pour cent en 2000 à 66,1 pour cent en 2004, avec des hausses importantes pour les filles; en Tanzanie, il est passé de 51,4 pour cent en 2000 à 91,4 pour cent en 2005; et le Mozambique, d'après des données du gouvernement, a dépassé son objectif de 79 pour cent, son taux étant de 83,4 pour cent.

Malgré ces améliorations, les disparités de genre demeurent en éducation. Il est toutefois important de noter que certains pays, tels que la Tanzanie, le Kenya et le Malawi, ont quasi atteint l'égalité entre les garçons et les filles au niveau primaire.

Alphabétisation : En 2005, le Sénégal a donné des cours d'alphabétisation à 128 301 personnes, dont 75 % étaient des femmes. Cette année-là, le taux d'alphabétisation du pays a augmenté, s'établissant à 53,6 %, une hausse de 3,2 points.

Qualité de l'éducation : Le Kenya a pu distribuer neuf millions de manuels à 18 500 écoles, faisant ainsi passer le ratio manuel/élève de 1:15 en 2004 à 1:3 dans les écoles primaires et à 1:2 dans les écoles secondaires. Le Mozambique a distribué dix millions de cahiers et manuels de l'enseignant, et son programme de formation des enseignants du secondaire a atteint ses objectifs et est maintenant dirigé par des partenaires locaux. Au Sénégal, les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation ont permis de réduire les taux de redoublement.

Développement institutionnel : Le soutien apporté aux ministères de l'Éducation en vue de l'essai pilote, de la mise en œuvre et du suivi de plans de développement de l'éducation nationale a permis à plusieurs partenaires de tirer parti des leçons tirées de l'expérience, comme la résistance au changement des ministères au Burkina Faso et au Mali, qui empêchait l'introduction d'une nouvelle culture organisationnelle et l'utilisation de méthodes de gestion modernes. L'ACDI a continué d'apporter une aide pour accroître l'égalité entre les sexes.

Des progrès considérables ont également été accomplis dans d'autres régions. En Égypte, l'ACDI a facilité la création d'une équipe chargée des questions sexospécifiques au sein du ministère de l'Éducation et a contribué à accroître la participation des femmes aux conseils scolaires et aux comités de l'éducation. En Amérique latine, où les taux de scolarisation sont plus élevés, l'ACDI a concentré ses efforts sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, et ce, en renforçant les systèmes administratifs et en améliorant les compétences des enseignants. Par exemple, les taux de réussite scolaire dans les collectivités indigènes s'améliorent en raison de la formation de 275 agents d'enseignement à distance au Guyana. En Asie, l'augmentation du nombre d'enseignants et d'écoles a permis à des collectivités désavantagées d'avoir accès à l'éducation. Un projet au Vietnam a permis d'ouvrir 400 nouvelles écoles primaires et a facilité l'élaboration de lignes directrices nationales sur l'intégration scolaire, y compris des enfants handicapés.

Encadré 7 : Éducation rurale au Pérou

Au Pérou, l'ACDI a concentré ses efforts sur l'éducation de base, en particulier l'éducation rurale. La réalisation de deux grands projets d'éducation se poursuit en 2005-2006 : le projet d'amélioration de l'éducation de base ou PROMEB (financement total de 5 millions de dollars; décaissements de 4,3 millions en 2001-2006) et le fonds pour l'éducation au Pérou, qui est administré localement (financement total de 1,12 million; décaissements de 697 000 dollars en 2003-2007).

L'évaluation à mi-parcours du PROMEB a mis en évidence l'importance de modèles novateurs pour la formation des enseignants. Le programme menant à un diplôme pour les enseignants péruviens, élaboré dans le cadre du PROMEB, a été repris avec succès pour une troisième année et il fait participer les familles et les collectivités à l'éducation ainsi qu'à l'éducation des jeunes enfants et améliore les capacités de lecture et d'écriture. Le retentissement de ce projet a permis à l'ACDI d'établir des liens importants avec le ministère de l'Éducation, où le projet est bien connu et jouit d'une bonne réputation. Jusqu'à maintenant, le projet a bénéficié à 392 enseignants et à 9 245 élèves.

Dans les Balkans, le Programme de perfectionnement des éducateurs, une initiative de renforcement des capacités régionales, a contribué aux réformes de l'éducation en Serbie, y compris au Kosovo et au Monténégro. Au Kosovo, où la majorité du budget de ce programme a été dépensé (14,65 des 17,8 millions de dollars), 11 000 membres du personnel enseignant ont reçu une formation viable et autofinancée. Pour former une nouvelle génération d'enseignants, une faculté de l'éducation a été créée à l'université de Pristina, qui remplace quatre collèges de formation des enseignants archaïques et permet d'offrir une formation scolaire conforme aux normes européennes.

Gouvernance

Ce sont dans les pays où la gouvernance (notamment les droits de la personne, le développement démocratique, la primauté du droit, les opérations de maintien de la paix et le renforcement de la capacité du secteur public) est solidement ancrée que l'aide est la plus efficace. Le développement ne peut être durable que si le gouvernement du pays hôte est en mesure d'assurer la gestion efficace de ses propres programmes et activités et que si les citoyens du pays peuvent exercer leurs droits et leurs responsabilités en qualité de personnes et de membres à part entière de la collectivité. Pour l'ACDI, la gouvernance et les droits de la personne sont une priorité.

En 2005-2006, le soutien de l'ACDI aux institutions locales gouvernementales et non gouvernementales a grandement contribué à améliorer le respect des droits de la personne, les processus démocratiques, la responsabilité gouvernementale et les activités de relèvement après un conflit. Parmi les points saillants de l'exercice, soulignons la campagne menée par le Réseau des parlementaires africains contre la corruption afin d'assurer l'intégration à la législation nationale — et au discours public — de tous les pays du continent de la Convention contre la corruption adoptée par l'Union africaine. Le développement démocratique était également au cœur des activités, particulièrement sous la forme du soutien aux processus électoraux. En Bolivie, une commission électorale nationale consolidée a présidé aux élections qui, bien que soudaines, ont été libres, justes, transparentes et inclusives, en plus de permettre de réduire les tensions sociales et les conflits; le soutien au processus électoral en Iraq, notamment l'évaluation multidonateurs du processus électoral au lendemain des élections, a contribué au développement démocratique du pays.

Les initiatives de décentralisation ont également bénéficié d'un soutien en 2005-2006. Par exemple, un nouveau cadre de décentralisation gouvernementale en Indonésie a ouvert la voie à des réformes financières dans plus de 440 administrations locales. Bien que des résultats favorables aient été obtenus au Pakistan, la décentralisation a été plus lente en raison de la faiblesse des administrations locales et de l'opposition continue à la dévolution des pouvoirs au niveau provincial. Le renforcement institutionnel, particulièrement dans le cadre des processus et des systèmes gouvernementaux, a donné des résultats tangibles. Par exemple, l'amélioration des processus gouvernementaux d'approvisionnement et de passation des marchés au Nicaragua a mené à des économies de l'ordre de 16,2 pour cent à 65 pour cent en achats de biens essentiels et à une réduction de 50 pour cent de la durée du processus d'appel d'offres public international.

L'ACDI a continué de soutenir les droits de la personne, les bureaux de protection des citoyens et les autres institutions et organisations d'intérêt public tissant un lien entre les gouvernements et le public. Dans le domaine des droits de la personne en Colombie, les programmes de résolution pacifique des conflits aident les enfants touchés par les conflits à réduire le niveau de violence dans leur vie et à continuer de fréquenter l'école. Dans le cadre de son Programme Afrique-Canada de soutien aux parlements, le Fonds canadien pour l'Afrique a encouragé le Parlement et la société civile du Niger à produire à l'intention des femmes candidates un guide sur la façon de mener efficacement une campagne électorale. À l'issue des élections nationales de 2005, le nombre de femmes parlementaires est passé d'une à 14, et six femmes ont été nommées à des postes ministériels.

Encadré 8 : Renforcement de la primauté du droit dans les Balkans

Le programme de l'ACDI relatif à la primauté du droit dans les Balkans a continué d'améliorer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité des systèmes juridiques venant appuyer l'application et la mise en œuvre démocratiques de la primauté du droit. Le Programme a financé plusieurs initiatives ayant trait à la formation judiciaire, aux services correctionnels et à l'affectation de civils.

Une subvention de un million de dollars versée au Centre de formation judiciaire (CFJ) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Serbie a permis d'établir et de renforcer la capacité de cette institution à plusieurs niveaux, dont l'élaboration d'un programme. Le CFJ s'est appuyé sur les modes de communication locales, régionales et internationales établies auprès de représentants judiciaires et gouvernementaux pour favoriser le partage de connaissances et la création de réseaux professionnels. Une base de données sur la formation judiciaire a été mise sur pied pour fournir au CFJ, aux 26 tribunaux de district et à la magistrature de l'information sur les activités de formation. La nouvelle stratégie nationale de réforme judiciaire de la Serbie a positionné le CFJ en qualité de principale institution fournissant de la formation à la magistrature.

De la même façon, c'est grâce à une subvention de un million de dollars accordée au Conseil de l'Europe que le programme pour les Balkans a permis l'introduction en Bosnie-Herzégovine de systèmes modernes de gestion des prisons conformes aux normes européennes. Grâce à un autre projet, des spécialistes civils canadiens en technologies de l'information, en finances et en poursuites judiciaires ont été affectés au Conseil supérieur de la poursuite judiciaire de Bosnie-Herzégovine. En plus d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'information dans les tribunaux, ils ont collaboré avec l'équipe de gestion de l'information du Conseil à assurer la formation de plus de la moitié du personnel judiciaire.

L'ACDI a porté une attention particulière aux États en crise en 2005-2006. De la sorte, l'Agence a collaboré avec diligence et de manière harmonieuse avec les autres ministères fédéraux afin d'assurer une plus grande cohérence des politiques et des programmes.

En Irak, le Canada a participé à un certain nombre d'initiatives de reconstruction, notamment en appuyant le processus électoral, par l'intermédiaire à la fois du Fonds international pour la reconstruction de l'Irak et de la Mission internationale pour les élections en Irak qui a assuré la surveillance et le compte rendu des élections, un projet de renforcement des capacités des médias ainsi qu'un programme de formation policière offert en Jordanie.

Le Canada joue un rôle prépondérant dans la reconstruction d'Haïti. Les ressources et les interventions canadiennes sont coordonnées selon une démarche intégrée visant à renforcer la bonne gouvernance et la démocratie en Haïti, à augmenter la sécurité dans le pays et à répondre aux besoins humains fondamentaux. De plus, le Canada a fourni 100 policiers à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et a apporté un effort additionnel par l'envoi supplémentaire de 25 experts canadiens en services policiers. Les résultats du Canada en Haïti sont particulièrement notables dans le domaine de l'électricité, de la sécurité, des infrastructures, de l'agriculture, du microcrédit ainsi que sur le plan des réalisations collectives avec les autres pays donateurs. L'ACDI a joué un rôle clé pour ce qui est de créer des conditions propices aux élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées avec succès en février (voir l'encadré 17) et en avril 2006, ainsi qu'au transfert de pouvoir le plus harmonieux qui ait jamais eu lieu dans l'histoire récente d'Haïti.

En Afghanistan, l'ACDI a soutenu une vaste gamme d'activités, notamment la bonne marche des élections parlementaires le 18 septembre 2005 et le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, prévoyant des fonds destinés au Programme de solidarité nationale ainsi qu'au paiement des coûts des activités courantes du gouvernement. Le projet Assurer l'équilibre des budgets a permis de consolider le processus budgétaire, comme en font foi les progrès réalisés en vue d'accélérer la production des budgets provisoires et révisés.

En raison de ces contributions pluriannuelles et multidimensionnelles, le Canada se classe parmi les cinq principaux bailleurs de fonds présents en Afghanistan et joue un plus grand rôle dans ce pays. Les initiatives du Canada à Kandahar sont uniques et à l'avant-garde des activités visant la cohérence pangouvernementale sur le terrain. En août 2005, le Canada a pris le commandement de l'Équipe provinciale de reconstruction de Kandahar (EPR), un effort auquel participent le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, le MAECI, l'ACDI et la GRC. L'EPR peut faciliter la mise en œuvre rapide et directe de projets dans les collectivités éloignées. Le nouveau programme Établir la confiance envers le gouvernement de l'ACDI cherche à promouvoir la consultation entre le gouvernement et les collectivités éloignées. La prise en charge locale au processus de ce programme est essentielle pour accroître la participation de la collectivité et s'assurer que les structures du programme conviennent parfaitement au contexte local.

L'inauguration du Parlement afghan en décembre 2005 a marqué l'étape finale de l'Accord de Bonn de 2001. Le gouvernement de l'Afghanistan a récemment publié le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie provisoire de développement national de l'Afghanistan (SDNA), qui serviront de stratégie provisoire de lutte contre la pauvreté du gouvernement. Par ailleurs, le gouvernement a invité l'ACDI à présider un groupe consultatif externe chargé de coordonner l'apport des bailleurs de fonds à la SDNA.

Développement du secteur privé

Le développement du secteur privé constitue le moteur de la croissance économique durable de tout pays et fournit les ressources essentielles à la réduction de la pauvreté. En plus de stimuler l'essor économique des collectivités, les activités de développement du secteur privé génèrent également des recettes fiscales qui permettent au gouvernement de prendre en charge des programmes sociaux et de créer un contexte propice à une croissance soutenue.

En 2005-2006, l'ACDI a continué de réaliser des progrès concrets dans le domaine du développement du secteur privé, tant en créant un contexte général plus propice aux affaires que des occasions pour les petits entrepreneurs, en particulier les femmes. Parmi les faits saillants de l'exercice, mentionnons le soutien aux institutions financières au service des pauvres, comme en Ukraine, où l'assistance technique fournie aux banques partenaires a permis, grâce à l'établissement d'une institution financière locale rentable comptant environ 94 000 PME clientes, de faciliter l'accès des petits et moyens entrepreneurs au crédit. En Afghanistan, l'appui au Mécanisme de microfinancement et de soutien a facilité l'accès aux fonds et à la formation de toute une gamme d'établissements de crédit locaux, qui ont accordé des prêts à plus de 176 000 clients, dont 75 pour cent étaient des femmes. En Jamaïque, le projet Crédit pour les micro et les petites entreprises de l'ACDI, lancé en 2002 et conçu pour créer et soutenir l'institution de financement Micro Enterprise Financing Limited, a consenti plus de 8 062 prêts, servi plus de 1 500 clients et a connu un tel essor que des prêts sont maintenant offerts dans chacun des sept arrondissements ciblés du centre-ville ainsi que dans les milieux ruraux.

L'aide à la recherche a profité aux producteurs également. En effet, les nouvelles variétés de fèves cultivées en Afrique ont contribué à accroître la productivité, à améliorer la nutrition et à augmenter les ventes, générant des revenus annuels moyens de 700 dollars au Malawi en 2005-2006. Tant en milieu rural qu'urbain, les entrepreneurs ont tiré profit de la réforme réglementaire. Par exemple la réduction des délais requis pour démarrer une petite entreprise a aidé les petits entrepreneurs du Ghana et du Mozambique. Par ailleurs, l'assistance technique fournie dans le cadre de l'élaboration de la politique commerciale, des négociations et de la mise en œuvre d'accords commerciaux a été utile au gouvernement et aux organisations du secteur privé de toutes les régions. Au niveau des exportateurs, l'amélioration des services de renseignements commerciaux a permis aux producteurs ghanéens du secteur horticole de réaliser des ventes à l'exportation de deux millions de dollars en 2005-2006.

Encadré 9 : Examen du Programme pour les petites et moyennes entreprises en Égypte

L'ACDI, en collaboration avec le Centre d'évaluation des projets et d'analyse macroéconomique du ministère de la Coopération internationale de l'Égypte, a effectué un examen du Programme pour les PME. Cet examen visait avant tout à cerner les résultats obtenus au cours des cinq dernières années et les leçons à retenir. Le cadre de programmation 2001-2011 pour l'Égypte appuie les efforts déployés par ce pays pour réduire la pauvreté chez les groupes marginalisés, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes. Les activités axées sur les PME ayant pour but d'améliorer les perspectives d'emploi ont constitué un volet majeur du Programme au fil des ans et 11 projets, évalués à 107 millions de dollars, ont été mis en œuvre depuis cinq ans.

L'examen a révélé que les activités réalisées par l'ACDI en Égypte en faveur des PME ont donné des résultats très intéressants et ont permis d'y intégrer les principes du renforcement de l'efficacité de l'aide. À l'issue de cet examen, il a été recommandé notamment de financer un nouveau projet sur la politique nationale cadrant avec l'évolution du contexte stratégique; de trouver des moyens de resserrer les liens entre les responsables des projets et divers partenaires et de faire progresser la coordination entre les bailleurs de fonds; de préciser le cadre des résultats du Programme; de définir plus clairement les objectifs rattachés aux thèmes transversaux pour appuyer le plan de développement des PME; et de chercher plus activement à déterminer comment on pourrait reproduire les initiatives fructueuses.

Dans les limites des ressources disponibles, l'on continuera de recueillir de l'information et de diffuser les connaissances acquises dans le cadre du Programme, grâce à des réseaux nouveaux ou en place ainsi qu'à une meilleure coordination entre bailleurs de fonds, et l'on se penchera sur la façon d'assurer le maintien et l'amélioration des résultats du Programme et de permettre à d'autres régions de l'Égypte d'en profiter.

Secours et reconstruction post-tsunami

Le 26 décembre 2004, le séisme qui a secoué le fond de l'océan Indien et le tsunami qu'il a provoqué ont touché plus de sept millions de personnes dans dix pays. Pour leur venir en aide, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 425 millions de dollars, dont 383 millions sont gérés par l'ACDI. L'enveloppe dont dispose l'Agence pour venir en aide aux sinistrés du tsunami sert à financer les secours et les activités de relèvement à court terme, ainsi que les programmes de reconstruction à long terme, surtout en Indonésie et au Sri Lanka. Bien que la majeure partie de l'aide d'urgence ait été consentie en 2004-2005, les activités se sont poursuivies en 2005-2006. L'ACDI a consacré plus de 130 millions aux activités de secours post-tsunami, y compris 93 millions provenant du Programme de fonds d'équivalence, ce qui a contribué à réduire les taux de mortalité et de morbidité, à répondre aux besoins fondamentaux en matière de santé, d'éducation, de nutrition, d'eau et d'assainissement, de logement et de protection des enfants, mais aussi de rétablir les moyens de subsistance des gens dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture.

L'ACDI a également affecté 253 millions de dollars aux activités de reconstruction dans les régions dévastées par le tsunami, dont 120 millions proviennent du Programme de fonds d'équivalence. En 2005-2006, les programmes de reconstruction ont considérablement progressé.

En Indonésie, les principales réalisations en 2005-2006 sont les suivantes : octroi d'un microfinancement à 120 clients, des femmes dans les deux tiers des cas; relance de l'agriculture, de la pêche et de la petite entreprise ainsi que de la formation professionnelle, ce qui a profité à plus de 16 000 personnes; réouverture du port de Banda Aceh en décembre 2005; construction de 188 maisons et remise en état de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement; approbation, dans le cadre du Fonds fiduciaire multidonateurs, de l'octroi de 288 millions de

dollars au profit de 12 projets dans les domaines de la délivrance de titres de propriété, de l'infrastructure communautaire et du logement, du transport maritime et de l'exploitation des ports, des routes rurales, de la gestion de l'environnement et des déchets, du renforcement de la société civile et de l'assistance technique au gouvernement de l'Indonésie. En outre, l'Agence a approuvé récemment un projet domiciliaire de 66 millions, géré par la Croix-Rouge canadienne pour reconstruire plus de 4 300 logements permanents dont la population a grand besoin à Aceh et à Nias.

Au Sri Lanka, la plupart des projets en sont toujours au stade du démarrage. Bien que 16 projets de reconstruction n'en étaient qu'à leurs tout débuts en 2005-2006, un projet de développement a déjà porté fruit. Il s'agit du Programme de coopération municipale Canada-Sri Lanka, mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités, qui favorise la bonne gouvernance dans quatre districts de provinces du Nord-Est et du Sud du pays. Ce programme a permis d'améliorer la planification de la reconstruction au sein des autorités locales, provinciales et nationales participantes.

En Inde, les programmes de reconstruction de l'ACDI sont axés sur l'aménagement de logements permanents et sur l'environnement. De fait, plus de 450 maisons dotées d'installations sanitaires ont été construites en 2005-2006, et 1 000 autres ont été mises en chantier.

Encadré 10 : Ce que l'avenir réserve après le tsunami

Indonésie : Parmi les activités prévues en 2006-2007, mentionnons l'aide fournie aux administrations locales et la restauration des capacités locales d'administration des terres, de même que le renforcement des capacités des ONG en vue de consolider le processus de gouvernance et d'assurer la transparence et la reddition de comptes. Par ailleurs, grâce à la formation sur le maintien de la paix et au soutien des collectivités touchées par un conflit, des mesures destinées à consolider le processus de paix contribueront à atténuer les conflits et à instaurer un climat propice à la reconstruction. On amorcera aussi la construction de plus de 5 300 maisons.

Sri Lanka : Plus d'une trentaine de projets de reconstruction seront réalisés, la plupart ayant déjà commencé, pour venir en aide aux sinistrés du tsunami. En outre, d'autres programmes se poursuivront au cours des trois ou quatre prochaines années, lesquels ont pour objectif de soutenir le redressement économique en offrant une formation et en consentant des prêts pour améliorer les perspectives de développement des entreprises. Par ailleurs, les collectivités locales bénéficieront d'une aide pour planifier et mener à bien des projets de reconstruction, améliorer la gestion des déchets, remettre en état les terres et aménager des forêts de protection et d'autres structures de protection biologiques en vue de rendre la région moins vulnérable ainsi que favoriser la participation des femmes au processus de paix.

Inde : On construira 2 511 maisons de plus et on érigera des structures de protection de l'environnement afin de réduire la vulnérabilité des collectivités aux effets des phénomènes météorologiques dévastateurs.

Séisme au Pakistan

Le bilan confirmé du séisme qui a secoué l'Asie du Sud en octobre 2005 fait état de 73 000 décès et de 70 000 blessés. Quelque 3,5 millions de Pakistanais ont été touchés par la catastrophe et environ 2,8 millions de personnes se sont retrouvées sans toit, tandis que les infrastructures ont été gravement endommagées dans la région du Cachemire sous l'autorité du Pakistan et dans les districts de l'Est de la province frontalière du Nord-Ouest. Le coût de la reconstruction est estimé à 5,2 milliards de dollars américains.

Peu après le séisme, la Direction générale de l'Asie a transféré cinq millions de dollars à la Direction générale des programmes multilatéraux, afin d'aider à la constitution du capital initial du Fonds d'équivalence — séisme en Asie du Sud.

Le déblocage rapide des fonds de l'ACDI affectés aux secours et au relèvement immédiats a accéléré les opérations de secours menées en octobre et en novembre, et à passer rapidement des activités de secours à l'aide au relèvement en mars et en avril 2006. En février 2006, la Direction générale de l'Asie a versé 20 millions de dollars au Plan de relèvement des Nations Unies pour le Pakistan. Cette contribution a été répartie entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (semences pour la reprise de l'agriculture), l'UNICEF (écoles temporaires) et ONU-Habitat (assistance technique pour l'élaboration de nouvelles normes relatives aux séismes). Depuis, l'attention s'est tournée vers le rétablissement des moyens de subsistance et d'importants programmes bilatéraux seront réalisés en 2006-2007.

2.2 Partenariat canadien

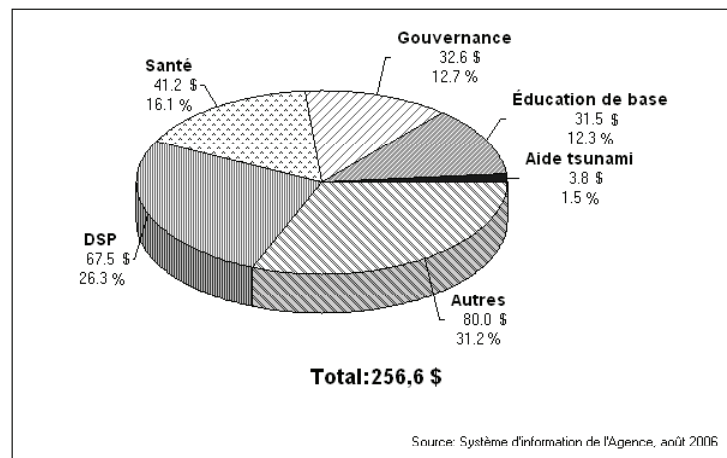
Description : Le programme de Partenariat canadien est un programme réactif, remplissant le mandat et les objectifs stratégiques de l'ACDI grâce à des partenariats financiers avec des organisations de la société civile et du secteur privé au Canada et dans les pays en développement. Un financement pluriannuel est offert, au mérite, aux ONG canadiennes et internationales et à des organisations qui envoient des volontaires à l'étranger. Un financement est également consenti à des projets à l'issue de mécanismes concurrentiels, dans le cadre de concours avec échéanciers ou de concours ouverts. De plus, un secrétariat des conférences appuie la participation de représentants de pays en développement à des conférences internationales. (Nota : Les organisations partenaires canadiennes sont aussi impliquées dans la mise en oeuvre de certains programmes géographiques ou multilatéraux, ce qui double quasiment la valeur totale du budget des programmes de partenariat canadien.)

Énoncé de résultats : L'aide canadienne au développement, consentie en vertu de partenariats avec le secteur volontaire et le secteur privé, contribue à l'atteinte des ODM et s'inscrit dans le cadre de l'action concertée des bailleurs de fonds et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

Ressources humaines, 2005-2006	Ressources financières, 2005-2006
172 ETP	272 840 000 \$

L'ACDI appuie le travail de plus de 750 organisations canadiennes de la société civile et du secteur privé ainsi que de groupes internationaux de la société civile. De concert avec les organismes analogues des pays hôtes, ces organisations élaborent des propositions faisant fond sur les priorités locales. Elles contribuent dans une large mesure au programme d'aide au développement du Canada, car elles mettent à l'essai des idées et des méthodes nouvelles, enrichissent les connaissances sur le développement, établissent de nouveaux réseaux, mobilisent d'autres bailleurs de fonds pour fournir des ressources supplémentaires et influent sur les politiques à tous les échelons. Bon nombre de partenaires canadiens ont tissé des liens avec des petits groupes communautaires habiles, souples et novateurs de pays en développement et certains partenaires canadiens sont eux-mêmes des petits groupements communautaires.

Décassements du Partenariat canadien au titre de l'aide, par priorité en 2005–2006
(en millions de dollars)



Amélioration de l'efficacité de l'aide

En 2005-2006, l'ACDI a entrepris un important examen et un renouvellement de ses programmes de partenariat. Un groupe de travail coordonne maintenant l'examen.

Ce groupe a notamment pour tâche de répondre aux préoccupations formulées par l'ACDI et par les partenaires canadiens, entre autres quant à la nécessité de réduire les coûts de transaction et d'alléger les formalités administratives. Parmi les mesures prises pour améliorer la clarté et la transparence de ses programmes de partenariat, l'ACDI a publié les critères d'admissibilité relatifs aux mécanismes de financement du Partenariat canadien. En réponse à une vérification interne qui recommandait la publication des critères non encore publiés relatifs à ces mécanismes, l'ACDI a établi des critères qui seront publiés au début de 2006-2007.

Les partenaires de l'ACDI facilitent la prise en charge locale et l'alignement des programmes sur les priorités et les systèmes nationaux. Ils ont accès à des réseaux fructueux avec les organismes analogues de l'étranger et sont d'un précieux concours pour déterminer les groupes les plus vulnérables et intervenir rapidement en cas de catastrophe humanitaire ou naturelle.

Mentionnons, à titre d'exemple, les programmes de la Fondation Aga Khan Canada en Afghanistan et au Kenya, qui sont étroitement liés aux priorités des administrations locales et de la société civile :

- L'un des principaux partenaires du gouvernement intérimaire de l'Afghanistan depuis 2002, la Fondation est aujourd'hui un partenaire à part entière du gouvernement afghan. Par son programme de soutien en milieu rural, entre autres, la Fondation contribue au Plan de solidarité nationale, dont elle assure la mise en œuvre dans certaines régions du pays, à titre de partenaire principal.
- Au Kenya, les activités de la Fondation sont axées sur les priorités de la stratégie de lutte contre la pauvreté, à savoir l'accès à des services de qualité dans les secteurs de la santé et des soins ainsi que de la prévention et du traitement du VIH/sida, un meilleur accès aux soins de santé primaires et la réduction de la mortalité infantile.

Parmi les nouvelles initiatives favorisant l'efficacité de l'aide, mentionnons la création du Fonds pour l'innovation, mis sur pied en 2005-2006 pour appuyer les projets du secteur volontaire reposant sur des approches durables et novatrices. Ce fonds vise cinq secteurs prioritaires : éducation de base, gouvernance, santé, durabilité de l'environnement et développement du secteur privé, l'égalité entre les sexes étant un thème transversal.

L'ACDI a poursuivi la mise en œuvre des recommandations découlant des examens de divers programmes et institutions. Il ressort notamment d'une évaluation de la coopération de l'ACDI et avec les collèges et les établissements de formation que la collaboration avec les institutions canadiennes a renforcé de beaucoup les capacités des institutions des pays en développement. Elle a toutefois révélé également que l'incidence du programme était trop diffuse, en raison du grand nombre de pays visés. On travaille actuellement à rectifier la situation.

Pour donner suite à son engagement de promouvoir la responsabilisation sociale des entreprises et de trouver des moyens concrets de contribuer aux ODM, l'ACDI a par ailleurs établi un mécanisme de soutien au développement communautaire pour aider les entreprises privées à intervenir auprès des populations locales. Ainsi, les partenaires canadiens et les organisations

analogues locales peuvent entreprendre, là où ils réalisent déjà des projets de développement, des activités dans des domaines tels que l'éducation de base, la santé maternelle et infantile, le VIH/sida ainsi que l'eau et l'assainissement

Dans le cadre de ses programmes de partenariat, l'ACDI collabore aussi avec ses partenaires canadiens en vue d'intégrer les principes de l'égalité entre les sexes et de la durabilité de l'environnement dans toutes les activités, pour en assurer la viabilité. D'ailleurs, en 2005-2006, la réalisation d'évaluations de l'impact sexospécifique et social est demeurée une condition de l'octroi des contributions pour le développement du secteur privé. À titre d'exemple, Save a Family Plan a travaillé de près avec son bureau en Inde et avec ses organisations partenaires en vue de définir une politique de l'égalité entre les sexes prévoyant la formation des gestionnaires de projets et l'intégration de l'analyse différenciée selon le sexe dans les divers projets.

Les programmes de partenariat de l'ACDI financent également des projets de réduction de la pauvreté tenant compte de la durabilité de l'environnement. Au Paraguay, notamment, Nature Canada aide les agriculteurs qui souhaitent diversifier leur production à mettre au point des techniques agricoles durables susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles.

Programmation à l'appui des priorités de l'ACDI

La section qui suit donne un aperçu d'activités et de programmes représentatifs, en plus des résultats présentés dans la première section, allant dans le sens des priorités exposées dans le RPP 2005-2006 de l'ACDI.

Santé

L'ACDI a accordé son appui à une grande diversité de partenaires et d'activités dans le secteur de la santé, en particulier dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida. Parmi les grandes réalisations au cours de l'exercice, mentionnons l'élargissement du réseau Kicking Aids Out, initiative des Jeux du Commonwealth qui vise à renseigner les jeunes de plus d'une dizaine de pays d'Afrique sur le VIH/sida; le renforcement de la capacité d'organisations cadres luttant contre le sida au Botswana, au Burkina Faso et au Malawi à offrir de la formation en matière de soins à domicile, de counseling, de dépistage, d'élaboration de programmes, de recherche et de défense des droits; le renforcement des capacités de groupes de jeunes en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes aux chapitres de la sensibilisation au VIH/sida et à d'autres maladies transmissibles sexuellement et de la prévention de ces maladies; ainsi que la formation de médecins et de travailleurs paramédicaux, à Madagascar, sur les technologies de pointe permettant de diagnostiquer, de traiter et de prévenir le sida.

Encadré 11 : Le VIH/sida en Afrique de l'Est : l'action des organisations communautaires

Le Comité central mennonite du Canada a contribué au perfectionnement des compétences en soins de santé des travailleurs du VIH/sida en Afrique de l'Est et du Sud, ce qui a aidé ces spécialistes à étendre la portée de leur action dans les collectivités. Au Zimbabwe par exemple, 50 soignants à domicile (15 hommes et 35 femmes) ont profité d'une formation des formateurs et sont maintenant en mesure de former d'autres soignants, en particulier les premiers aidants. En outre, 2 336 élèves du secondaire ont acquis les connaissances nécessaires pour pouvoir prendre des décisions éclairées en matière sexuelle et à l'égard des questions liées au VIH/sida. En Ouganda, on a formé 70 spécialistes de la santé communautaire, à qui on a ensuite remis une bicyclette afin qu'ils puissent se rendre de village en village pour renseigner et sensibiliser la population; de plus, 210 visites à domicile ont été effectuées, lesquelles ont permis d'offrir un soutien médical et psychosocial à 2 190 patients atteints du VIH/sida et à leur famille.

Éducation de base

L'ACDI appuie financièrement plusieurs partenaires qui travaillent à l'amélioration des programmes d'éducation de base. Par exemple, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) a collaboré avec le syndicat national des enseignants de l'Ouganda afin de mieux adapter le cadre scolaire aux besoins des filles. La FCE met par ailleurs au point des programmes d'étude et des manuels scolaires et offre une formation pratique ainsi que des cours d'anglais, langue seconde, afin d'aider les enseignants de la Mongolie à enseigner en anglais plutôt qu'en russe, par suite de l'adoption d'une loi en ce sens.

Gouvernance

L'ACDI octroie également des fonds à des partenaires qui cherchent à consolider les programmes en matière de droits de la personne, de réforme du secteur public ainsi que d'institutions et de processus démocratiques qui font appel à la participation de tous les membres de la société, de manière représentative. Voici les faits saillants en 2005-2006 : formation de vérificateurs du Bénin, du Cameroun, du Costa Rica, de la Tanzanie et de la Thaïlande, qui a amélioré la surveillance et la responsabilisation dans ces pays; perfectionnement des compétences de plus de 5 000 avocats en Chine et de 1 500 avocats en Afrique de l'Est, destiné à aider ces juristes à mieux représenter les personnes désavantagées ou vivant dans la pauvreté et à mieux défendre leurs droits; soutien d'organisations représentant les personnes handicapées partout dans le monde, afin de promouvoir l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées; formation au leadership offerte à 250 jeunes Honduriennes, qui ont ainsi été capables de former d'autres personnes, d'établir des réseaux et de participer à des manifestations publiques de sensibilisation de la population à la pauvreté, à la violence et aux questions de santé concernant les femmes.

Encadré 12 : Mise en valeur des droits des travailleuses en Amérique du Sud

L'une des grandes forces des programmes du Partenariat canadien est qu'ils soutiennent la prise en charge locale et apportent un appui aux organisations de la société civile afin qu'elles puissent agir à l'échelon communautaire. Par exemple, le partenariat qui a uni Développement et Paix et une fédération de travailleuses en Bolivie de 2001 à 2006 a fait énormément progresser le respect des droits des femmes. Grâce aux efforts déployés par la fédération, la Bolivie dispose désormais d'une loi régissant le travail des domestiques. Cette nouvelle loi limite à huit heures la journée de travail et comprend des dispositions sur l'assurance-maladie, les vacances annuelles, le droit d'association, le salaire minimum et l'indemnité de cessation d'emploi. La loi elle-même et le processus dont elle est issue servent maintenant de modèle à d'autres organisations de travailleuses en Amérique du Sud, en particulier au Pérou, pays voisin qui est en train de mettre sur pied un réseau de travailleurs domestiques. De plus, la fédération continuera d'exercer son influence en Bolivie, puisque son ancien secrétaire général a été nommé ministre de la Justice de ce pays en janvier 2006.

Développement du secteur privé

Les programmes de partenariat de l'ACDI stimulent le développement du secteur privé, grâce à l'action des partenaires du secteur volontaire et du secteur privé. Voici quelques faits saillants de projets du secteur volontaire réalisés au cours de l'exercice : aide technique fournie aux associations nationales de coopératives de crédit en Ouganda, au Malawi et au Ghana; formation sur les techniques d'aménagement des terres en pente au Vietnam, qui a permis d'accroître la production, d'abaisser le niveau de pauvreté et de réduire l'érosion des sols; et soutien des coopératives de producteurs en Bolivie, qui a fait croître les exportations d'épices et doublé le revenu de 688 ménages.

Encadré 13 : Une industrie de la mariculture respectueuse de l'environnement au Brésil

Fort du financement que lui a accordé l'ACDI de 1998 à 2004, l'Université de Victoria a aidé le Brésil à se doter d'une industrie côtière de la mariculture. Plus précisément, le Programme des universités et collèges de l'ACDI a octroyé 5 millions de dollars à cette université en vue de constituer un regroupement de trois institutions canadiennes et de cinq institutions brésiliennes soucieuses de promouvoir la recherche et le développement, le transfert de technologie, la mise en commun des connaissances et la sensibilisation communautaire. Le projet réalisé a permis d'établir un centre d'excellence en mariculture au Brésil, qui bénéficie maintenant du soutien du gouvernement brésilien et de fonds provenant d'autres sources que l'ACDI. Ce projet a également aidé le Brésil à assurer la stabilité de l'industrie de la mariculture, qui crée de l'emploi dans les localités côtières.

Afin de contribuer à la création de liens durables entre le secteur privé canadien et les entreprises des pays en développement, l'ACDI appuie des initiatives du secteur privé qui augmentent la productivité des entreprises locales de même que les investissements, améliorent l'accès aux nouveaux marchés, facilitent le transfert de connaissances, de compétences et de technologie et améliorent les infrastructures locales. De plus, l'Agence a réorienté les programmes de partenariat avec le secteur privé afin de pouvoir consacrer davantage de ressources aux activités qui stimulent l'entrepreneuriat local et contribuent à créer un contexte propice à l'essor des PME. À cette fin, elle a mis sur pied la Division du développement des entreprises et des institutions, lequel appuie actuellement un mécanisme local de développement de l'entreprise et d'investissement au Bangladesh. Signalons que l'on prévoit établir des mécanismes semblables au Sénégal et au Honduras.

En 2005-2006, l'ACDI a consacré 1 million de dollars au fonds d'affectation spéciale du Service-conseil pour l'investissement étranger de la Banque mondiale, à titre de contribution au

financement de services consultatifs aux gouvernements des pays en développement sur les moyens à prendre pour attirer des investissements étrangers directs plus avantageux. Un certain nombre d'instituts canadiens de formation spécialisée collaborent avec des institutions analogues locales en vue d'offrir aux entreprises locales une formation dans les domaines de la gestion des projets d'infrastructure, de l'éducation, du commerce et des télécommunications.

Secours et reconstruction post-tsunami

Les activités du Partenariat canadien pour venir en aide aux sinistrés du tsunami étaient principalement axées sur l'aide à la population des régions côtières dévastées en Inde. Dans les îles Andaman et Nicobar et dans les États du Tamil Nadu, du Kerala et de l'Andhra Pradesh, le bilan des décès s'élève à plus de 10 000 personnes et les dégâts matériels sont estimés à plus de 580 millions de dollars. Sur l'invitation lancée aux ONG par le gouvernement du Tamil Nadu, un regroupement d'organisations canadiennes nommé PUMA, dirigé par le Presbyterian World Service and Development Committee et comptant également sur l'apport de l'Église Unie du Canada, du Comité central mennonite et du Fonds du Primat pour le secours et le développement mondial, a proposé d'entreprendre un programme de secours et de reconstruction de 12 millions, auquel l'ACDI a affecté 6 millions, destinés exclusivement aux activités de reconstruction et de relèvement du Tamil Nadu.

Ce projet axé sur la demande et pris en charge par les bénéficiaires aide à rétablir les moyens de subsistance de quelque 1 100 familles ainsi que l'achat de bateaux de pêche, l'accès des entreprises commerciales au microfinancement et l'offre de services de réadaptation psychosociale à plus d'un millier de filles et de garçons. L'ACDI finance la construction de 737 maisons capables de résister aux tremblements de terre et dotées d'installations sanitaires et électriques, de même que cinq abris polyvalents, qui seront utilisés lors des travaux de remise en état des infrastructures des villages. L'Agence fournit également d'importants services-conseils techniques.

2.3 Programmes multilatéraux

Description : Les programmes multilatéraux de l'ACDI assument la gestion des programmes mondiaux de développement du Canada en versant de substantielles contributions de base aux institutions multilatérales de développement. L'Agence entreprend également des programmes ciblés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, internationales et locales, responsables de la gestion du programme d'aide humanitaire international.

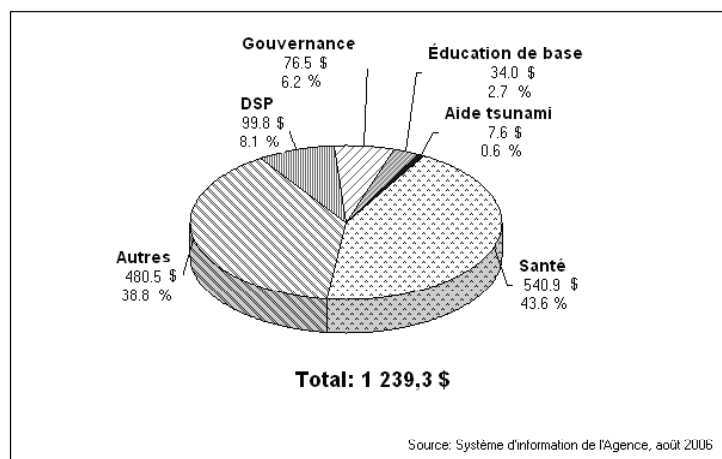
Énoncé de résultats : L'aide au développement fournie par le Canada par l'intermédiaire des institutions multilatérales et d'autres partenaires contribue à l'atteinte des ODM, dans le cadre des activités de collaboration internationale des bailleurs de fonds et des pays partenaires partout dans le monde.

Ressources humaines, 2005-2006	Ressources financières, 2005-2006
167 ETP	1 280 210 000 \$

Le Canada demeure un fervent partisan du multilatéralisme et s'est engagé à renforcer le système multilatéral en prenant part à la réforme en cours aux Nations Unies et en veillant à promouvoir l'efficacité de l'aide. L'ACDI poursuit ces objectifs dans le cadre de ses relations suivies avec les institutions multilatérales et les responsables des fonds thématiques, mais aussi par sa participation au sein des conseils d'administration des organismes, où elle met tout en œuvre pour influencer sur les politiques et les programmes, aux côtés de bailleurs de fonds ayant des vues similaires.

De concert avec les autres bailleurs de fonds de la communauté internationale, l'ACDI accorde un financement de base aux organisations multilatérales de développement et aux fonds spéciaux, comme le FMLSTP, de façon à pouvoir mobiliser beaucoup plus de ressources que ne le permet l'action individuelle des pays et obtenir des résultats appréciables. Les investissements du Canada dans le système multilatéral apportent un complément et un appui à la concentration des ressources bilatérales de l'Agence au sein des principaux pays partenaires.

Décaissements des programmes multilatéraux au titre de l'aide, par priorité en 2005–2006
(en millions de dollars)



Amélioration de l'efficacité de l'aide

En 2005-2006, les organisations multilatérales ont enregistré de nets progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, l'affectation des ressources en fonction des résultats, la mesure du rendement et le renforcement de leurs fonctions d'évaluation. Elles ont aussi amélioré le service à la clientèle, raffermi les capacités de leur personnel et modernisé leurs instruments financiers, politiques et processus opérationnels. L'ACDI a joué un rôle important à cet égard, profitant du dialogue sur les politiques pour faire la promotion de tels changements.

L'ACDI a contribué directement de plusieurs façons aux mesures destinées à améliorer l'efficacité de l'aide multilatérale, notamment par les moyens que voici :

- participation active à la réforme et à l'expansion du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), un fonds de réserve des Nations Unies permettant de fournir plus rapidement et équitablement une assistance humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés;
- participation à une évaluation multidonateurs du Fonds international de développement agricole, à l'issue de laquelle les bailleurs de fonds ont réaffirmé le mandat et le rôle de cet organisme pour réduire la pauvreté en milieu rural et recommandé d'imposantes modifications visant à accroître l'efficacité de sa gestion et de ses activités; l'ACDI a par ailleurs fortement appuyé le plan d'action issu de cette évaluation;
- participation à deux initiatives destinées à améliorer l'efficacité du travail de l'UNICEF :
 - un partenariat entre l'ACDI, l'ASDI et le DFID¹², qui unissent ainsi leurs efforts et mettent en commun leurs ressources afin de renforcer les capacités de l'UNICEF à l'égard des stratégies transversales ayant trait à la gestion axée sur les résultats, à l'égalité entre les sexes, à l'évaluation, aux droits de la personne, à la réforme des Nations Unies ainsi qu'à la préparation et à la capacité d'intervention lors de situations d'urgence et de crises humanitaires;
 - une approche avalisée par le CAD en vue de la réalisation d'un examen indépendant de la fonction d'évaluation de l'UNICEF. Le but est d'établir une solide fonction dans ce domaine, qui réponde aux besoins de l'UNICEF et à ceux des partenaires bailleurs de fonds, afin qu'il ne soit pas nécessaire de recourir aussi souvent à des évaluations externes multidonateurs très coûteuses.

L'ACDI a la ferme intention d'adopter une approche plus stratégique de financement des institutions, c'est-à-dire de favoriser celles qui sont les plus efficaces pour obtenir les résultats de développement escomptés, en particulier à l'égard de la réalisation des ODM. En 2005-2006, l'ACDI a commencé à mettre au point un système d'affectation fondé sur l'analyse de la pertinence et de l'efficacité des institutions multilatérales de développement et, pour ce faire, a recueilli des données sur un noyau d'institutions afin de jeter les bases de son cadre d'évaluation de l'efficacité des institutions multilatérales.

Par ailleurs, l'ACDI consulte régulièrement les missions à l'étranger afin de pouvoir évaluer l'efficacité des organisations multilatérales sur le terrain. Selon de récents sondages, dans le cas des organisations des Nations Unies, il y a place à l'amélioration en ce qui a trait à l'alignement

12. Agence suédoise de coopération internationale au développement et ministère du Développement international du Royaume-Uni.

de leurs programmes sur les priorités des gouvernements locaux et aux activités réalisées en partenariat avec les autres bailleurs de fonds. Toute amélioration à ces égards permettrait de mieux tenir compte des facteurs locaux qui ont une incidence sur le rendement et, par ricochet, contribuerait au renforcement de l'efficacité de l'aide. En outre, les institutions et les organisations locales pourraient en profiter pour consolider leur capacité à planifier et à gérer les programmes.

À l'interne, l'ACDI a poussé plus loin l'application des Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire. Elle a entre autres grandement délié son aide alimentaire, fourni à ses partenaires un financement plus souple, en temps plus opportun, grâce à sa contribution au CERF, et mis au point un outil pour que les interventions concordent davantage avec les besoins.

L'ACDI fait la promotion des principes de l'égalité entre les sexes et de la durabilité de l'environnement au sein des conseils d'administration de ses partenaires multilatéraux. Elle finance par ailleurs des activités ayant expressément pour objet d'intégrer ces principes à leurs politiques et programmes. En 2005-2006, l'Agence a notamment soutenu une évaluation de la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes du PNUD et intégré l'égalité entre les sexes aux priorités du cadre régissant son partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'ACDI a approuvé une grille d'évaluation des institutions en matière d'égalité entre les sexes, qui sert désormais d'outil aux programmes multilatéraux pour cerner les forces et les faiblesses au sein de ses organisations partenaires multilatérales.

L'ACDI a continué à appuyer les organisations multilatérales qui mettent en œuvre des programmes visant spécifiquement l'égalité entre les sexes. Parmi ces organisations, mentionnons le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui a aidé plus d'une trentaine de pays à modifier leurs lois et politiques afin de favoriser l'égalité entre les sexes; le Fonds des Nations Unies pour la population, qui a entrepris au cours de l'exercice de vastes programmes sur la violence fondée sur le sexe; le Fonds de coopération pour l'égalité entre les sexes et le développement de la Banque asiatique de développement, qui a mis l'accent sur la formation et la sensibilisation des intervenants du système judiciaire dans la région; ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, qui a rendu publiques une étude et des recommandations sur les femmes et la guerre.

L'ACDI a continué à encourager ses partenaires multilatéraux à adopter leurs propres processus d'évaluation environnementale. Elle accorde en outre des contributions à des organisations à vocation environnementale, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les fonds d'affectation spéciale des institutions financières internationales, et ce, conformément à ses engagements aux termes d'accords multilatéraux sur l'environnement, dans des domaines tels les polluants organiques persistants, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les changements climatiques, la biodiversité et la dégradation des sols. Une récente étude sur le rendement fait état de l'incidence marquée du FEM pour freiner ou réduire la perte de la biodiversité dans les pays en développement, appuyer la protection de près de 17 pour cent de l'ensemble des terres protégées dans le monde et contribuer à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1,9 milliard de tonnes métriques.

Programmation à l'appui des priorités de l'ACDI

Voici un aperçu d'activités et de programmes représentatifs, en plus des résultats présentés dans la première section, qui ont contribué de manière importante à l'atteinte des ODM en ayant pour effet d'appuyer les secteurs prioritaires de l'ACDI et d'accroître l'efficacité de l'aide.

Santé

En accordant un financement de base à des institutions multilatérales et à des programmes comme le FMLSTP, l'ACDI a contribué à de grandes réalisations au chapitre de la santé dans les pays en développement. Sa subvention de 1 million de dollars au Secrétariat de coordination de l'action de l'ONU contre l'influenza, qui vient d'être établi, fait partie de la réponse du Canada à la menace de pandémie de grippe aviaire et arrivait à point nommé. Voici quelques-uns des résultats obtenus en 2005-2006 :

- *VIH/sida* : L'intensification des traitements a débuté de façon dynamique, surtout en Afrique, où le nombre de personnes ayant accès au traitement antirétroviral a augmenté de huit fois au cours des deux dernières années. Grâce au FMLSTP, 544 000 personnes qui vivent avec le VIH/sida bénéficient d'un traitement antirétroviral, 3,9 millions de personnes ont accès à des services de counseling et de dépistage volontaires et sept millions ont accès à des programmes d'éducation et de prévention. Grâce au solide appui du Canada, l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a permis de renforcer les systèmes de santé afin d'étendre la portée des services de traitement.
- *Lutte contre la tuberculose* : Depuis la création du Partenariat Halte à la tuberculose en 2000, le nombre de personnes qui reçoivent le traitement a plus que doublé, passant de deux millions en 2000 à 4,4 millions en 2004. Par l'entremise du FMLSTP, 1,2 million de personnes atteintes de la tuberculose ont été traitées depuis 2002, ce qui a directement permis de sauver près d'un million de vies grâce à une meilleure lutte contre la tuberculose.
- *Paludisme* : Le soutien à la Croix-Rouge canadienne a permis de fournir des moustiquaires de lit traitées aux insecticides à plus de deux millions de jeunes enfants en Afrique, ce qui a permis à ce jour d'éviter plus de 50 000 décès. Selon les données du FMLSTP, ses activités depuis 2002 ont permis de distribuer des moustiquaires traitées à plus de 11,3 millions de personnes afin de prévenir le paludisme.
- *Immunisation* : En coordination avec l'OMS et d'autres partenaires, l'UNICEF a vacciné quelque 60 millions d'enfants contre la rougeole, dans le cadre de campagnes de vaccination menées en Afrique en 2005. Depuis 2001, le nombre de décès attribuables à la rougeole a diminué de moitié. Le nombre de décès causés par la rougeole dans le monde est passé de 871 000 en 1999 à 454 000 en 2004. Des données préliminaires révèlent une baisse additionnelle de 9 pour cent en 2005. Le soutien accordé aux systèmes de santé nationaux par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination a permis d'éviter quelque 670 000 décès.
- *Nutrition* : L'Initiative pour les micronutriments, financée par le Canada, a permis de fournir à 210 millions d'enfants des suppléments de vitamine A, du sel iodé à 66 millions de personnes et de mener diverses interventions auprès de 48 millions de personnes, dont la distribution d'aliments enrichis et de suppléments.

- *Survie de l'enfant* : Le Programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant de l'UNICEF a rejoint à ce jour 17 millions d'enfants et sauvé quelque 18 000 enfants de la mort par année, grâce à une série d'interventions à impact élevé.

Le budget de 2006 prévoyait un montant additionnel de 295 millions de dollars pour les initiatives multilatérales ayant des retombées en santé, y compris une contribution maximale de 250 millions pour le FMLSTP et jusqu'à 45 millions pour l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

Éducation de base

Bien que l'éducation ne soit pas un élément fondamental des programmes multilatéraux de l'ACDI, ce secteur a bénéficié d'un financement majeur par l'appui accordé à des institutions financières internationales et à plusieurs organisations des Nations Unies, surtout l'UNICEF et le *Commonwealth of Learning*. Comportant des mesures spéciales pour accroître le nombre de filles fréquentant l'école, le soutien accordé en 2005-2006 par l'UNICEF à la campagne l'Éducation pour tous a eu pour effet d'augmenter le nombre de pays qui se sont dotés de politiques et de mécanismes pour promouvoir un milieu scolaire propice pour les enfants et tenant compte des sexospécificités. Dans les pays en crise, y compris en Haïti et en Afghanistan, les campagnes de retour à l'école de l'UNICEF ont permis à plus de 540 000 filles de retourner à l'école ou de la fréquenter pour la première fois.

Gouvernance

La promotion de la bonne gouvernance (y compris les droits de la personne, le développement démocratique, la primauté du droit, les opérations de maintien de la paix et le renforcement des capacités du secteur public), élément essentiel à l'efficacité de l'aide, constitue également l'une des priorités des programmes multilatéraux. Les institutions financières internationales ont accordé une attention particulière à la lutte contre la corruption au cours de l'exercice. Par exemple la Banque asiatique de développement (BASD) s'est penchée sur l'application de ses politiques anticorruption et a découvert que, même si les gens sont davantage sensibilisés à la question, il y a encore beaucoup de travail à faire pour l'intégrer à l'ensemble des opérations de la Banque. Avec le Danemark et l'Italie, le Canada contribue au financement d'un fonds de coopération en matière de gouvernance de 5,5 millions de dollars américains au sein de la BASD, ce qui lui permet de mettre en œuvre quelque 23 projets axés sur le renforcement de la reddition de comptes, la gestion des dépenses publiques et la décentralisation dans la région.

Le PNUD a continué de mettre l'accent sur la gouvernance démocratique en 2005-2006, apportant son soutien à un parlement sur trois dans les pays en développement pour renforcer leurs capacités, leur fournir une assistance technique et leur venir en aide lors d'élections. Au Libéria, des responsables communautaires de l'éducation civique des électeurs ont appris à mener des ateliers à l'intention des collectivités marginalisées. Le PNUD appuie également les réformes législatives ainsi que la formation du personnel des services judiciaires et de police, surtout en ce qui a trait aux droits de la personne et à l'amélioration des services d'information et des communications au public pour l'encourager à prendre part au processus de gouvernance. Parmi les initiatives novatrices dans ce secteur, mentionnons le service de juges itinérants dans les Maldives, un système de justice communautaire post-génocide au Rwanda et un projet au

Mozambique, qui vise à fournir un soutien et une formation aux médias indépendants et communautaires.

Pour renforcer la mise en œuvre des programmes, l'ACDI contribue à accroître les capacités du système multilatéral et de ses intervenants en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de soutien à la paix.

Encadré 14 : Création de réseaux en Afrique pour promouvoir la justice après un conflit

En 2005-2006, une subvention de 500 000 dollars accordée par le programme Paix et sécurité de l'ACDI au Centre international pour la justice transitionnelle a permis de renforcer les capacités des ONG œuvrant dans le domaine, en facilitant l'échange d'information entre les régions. Le projet a permis de créer et d'appuyer un groupe de travail solidement établi pour les gestionnaires des commissions de la vérité, de créer le groupe d'affinité *Documents and Confronting the Past* et de former un troisième groupe sur les stratégies de poursuites; de poursuivre le travail avec un groupe d'affinité dérivé, le réseau ouest-africain sur la justice transitionnelle; d'établir un lien avec un nouveau réseau de chercheurs sur les droits de la personne, sous l'égide du *Centre for the Study of Violence and Reconciliation* de l'Afrique du Sud et du Centre de recherches pour le développement international du Canada; en plus de favoriser la création d'un réseau informel de spécialistes de l'égalité entre les sexes voués à la justice transitionnelle.

Développement du secteur privé

L'ACDI a contribué aux efforts déployés par les institutions financières internationales pour créer un environnement porteur et appuyer les PME et les projets de microcrédit.

La Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale a eu une incidence marquée sur le développement cette année. En plus de mettre en place des programmes de subventions de contrepartie pour les pays partenaires dans les régions touchées par le tsunami, elle a créé un programme pour aider les banques à financer le commerce, a investi dans des projets d'énergie renouvelable et a aidé les gouvernements à inciter le secteur privé à prendre part à des projets d'infrastructure et de santé et à d'autres projets publics. Le programme Genre-Entrepreneuriat-Accès aux marchés de la SFI a contribué à éliminer les obstacles législatifs et administratifs qui nuisent aux femmes entrepreneures de l'Ouganda et a appuyé une équipe chargée de rédiger une loi sur l'égalité entre les sexes au Vietnam.

Le projet la Pratique des affaires de la Banque mondiale en est à sa troisième année. Il fournit des indicateurs objectifs et quantifiables sur la réglementation des activités commerciales dans 155 pays. Le rapport de cette année, *La pratique des affaires en 2006*, porte sur la création d'emplois. On y analyse les retombées économiques et sociales, comme la productivité, les investissements, les irrégularités, la corruption, le chômage et la pauvreté, et on y précise quelles réformes ont fonctionné, dans quels pays et pour quelles raisons. En faisant état des obstacles à la bonne marche des affaires, le rapport a généré l'élan nécessaire à la réforme et incité les pays en développement à demander une assistance technique pour surmonter les obstacles associés aux principales procédures dans le monde des affaires.

La Bolivie a réagi à son classement dans ce rapport en mettant en œuvre un programme pilote ayant pour but de simplifier la réglementation des activités commerciales dans la municipalité de La Paz. À l'issue de ces travaux, le délai nécessaire pour obtenir un permis d'exploitation a diminué de 90 pour cent, l'enregistrement de nouvelles entreprises a augmenté de 20 pour cent et

les recettes des gouvernements municipaux provenant des permis d'exploitation ont progressé de 146 pour cent. Le succès de cette initiative a eu pour effet de susciter l'intérêt d'autres municipalités à cet égard, ce qui a donné lieu à l'élaboration du plan de simplification national de la Bolivie et à son application dans sept municipalités boliviennes en 2005.

Aide humanitaire, aide aux victimes du tsunami et reconstruction

En 2005-2006, l'ACDI a continué de prêter main-forte au système multilatéral et à ses instruments dans le cadre des programmes de secours d'urgence et d'aide humanitaire, des programmes de soutien après conflit et des programmes de développement partout dans le monde, là où la programmation multilatérale demeure un choix stratégique, efficace et économique reconnu.

L'Agence a fourni une aide d'urgence en réponse à des catastrophes naturelles et à des conflits, comme dans la région du Darfour au Soudan¹³. L'aide d'urgence destinée à cette région comportait de l'aide alimentaire, la distribution de médicaments essentiels à environ 500 000 femmes et enfants ainsi que l'approvisionnement en eau potable et l'accès à des installations sanitaires de quelque 25 000 ménages.

L'ACDI a continué de fournir une aide d'urgence et une aide à la reconstruction aux collectivités touchées par le tsunami (voir l'encadré 10) et aux régions frappées par le séisme au Pakistan. Tel que mentionné auparavant, en 2004, le tsunami qui a déferlé sur l'océan Indien a touché plus de sept millions de personnes dans dix pays. Bien que l'aide ait été fournie surtout en 2004-2005, les activités se sont poursuivies en 2005-2006. Selon l'ACDI, au total plus de deux millions de sinistrés ont bénéficié de l'aide fournie par le gouvernement du Canada et les Canadiens à l'étape des secours d'urgence.

D'importantes leçons se dégagent de la réponse au tsunami, étant donné son ampleur sans précédent :

- Dans ce cas comme dans celui de presque toutes les catastrophes subites, ce sont les collectivités et les habitants des zones dévastées qui ont effectué les recherches et apporté les secours immédiats qui ont permis de sauver des vies. Les équipes venues de l'extérieur des régions sont arrivées trop tard pour participer aux initiatives de recherche et de sauvetage.
- Il importe d'améliorer les mécanismes d'évaluation utilisés par la communauté multilatérale à la suite d'une catastrophe. Trop souvent, ces évaluations sont davantage axées sur les intérêts des organismes d'évaluation et moins sur les besoins des collectivités touchées.
- Les dons d'aide non appropriée, y compris des médicaments et des aliments périmés, des vêtements non adéquats et du matériel de camping excédentaire, non seulement sont inutiles aux bénéficiaires, mais ils génèrent des coûts en accaparant des locaux

13. Lors de la Conférence sur la paix qui a eu lieu à Oslo en avril 2005, le Canada a promis de verser 90 millions de dollars pour appuyer le développement du Soudan à la suite de l'Accord de paix global. De ce montant, 40 millions étaient destinés à l'assistance humanitaire, 40 millions aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs gérés par la Banque mondiale et 10 millions aux programmes sur la gouvernance et la consolidation de la paix, gérés par l'intermédiaire du programme géographique de l'ACDI.

d'entreposage, les services de transport ainsi que le temps du personnel qui devrait consacrer son temps à fournir une aide appropriée et priorisée.

- Une coordination efficace est essentielle. Malgré les niveaux de financement sans précédent et le nombre d'intervenants, des lacunes ont été observées, et certaines collectivités n'ont pas bénéficié des initiatives de secours, de relèvement et de reconstruction.

En octobre 2005, l'Asie du Sud a été dévastée par un séisme. Le Pakistan a été durement frappé : huit millions de personnes ont été touchées, des vies, des maisons et des entreprises ont été perdues et les coûts de reconstruction sont évalués à 5,2 milliards de dollars américains (voir l'encadré 15).

Un important bailleur de fonds en réponse à cette crise, le Canada a contribué 90 millions de dollars aux activités de secours et de redressement rapides (y compris la mobilisation de l'équipe DART). La plupart des fonds versés par le Canada aux opérations de secours ont été gérés par l'ACDI ainsi que par le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes.

Encadré 15 : Séisme au Pakistan

Le Canada a été l'un des premiers bailleurs de fonds dans le cadre de ce séisme, ayant engagé au total 90,3 millions de dollars. En 2005-2006, l'ACDI a décaissé 36,7 millions, soit 22,9 millions à des organisations humanitaires multilatérales et 13,7 millions à des ONG canadiennes. L'aide rapide de l'ACDI a été répartie ainsi :

- Quelques jours après le séisme, l'ACDI a pris les mesures requises pour envoyer 12 000 couvertures d'hiver au Pakistan, à bord d'un avion des Forces canadiennes, et a appuyé l'utilisation de deux hélicoptères de transport lourd par l'intermédiaire du Centre interarmées d'opérations logistiques des Nations Unies.
- Dans le district de Manshera au Pakistan, Vision mondiale Canada a fourni des abris et des fournitures d'urgence à plus de 75 000 personnes.
- L'International Development and Relief Foundation a fourni des abris temporaires et d'urgence à plus de 12 500 personnes dans le district de Batagram au Pakistan et a répondu à leurs besoins en matière de soins de santé d'urgence.
- Dans la ville durement touchée de Muzzafarabad, la Fondation Aga Khan a répondu aux besoins de plus de 2 000 familles en matière d'abris, d'eau et de santé. De plus, elle a fourni un précieux soutien sur le plan de la logistique et des hélicoptères dans le cadre des initiatives de secours élargies.

Plus tard, les secours ont pris plus d'ampleur pour répondre aux besoins généraux :

- La Banque de céréales vivrières du Canada a fourni une aide alimentaire à plus de 10 000 ménages pakistanais, nourrissant ainsi plus de 70 000 personnes. Au total, elle a livré plus de 1 440 tonnes de nourriture.
- OXFAM Canada a fourni des services d'eau potable et d'hygiène de base à plus de 200 000 personnes déplacées temporairement et logées dans 18 camps provisoires.
- Aide à l'enfance Canada a travaillé auprès de plus de 20 000 enfants au Pakistan afin d'assurer un enseignement d'urgence et un soutien psychosocial. De plus, l'organisation est venue en aide à plus de 600 familles en Inde, dont 2 400 enfants, leur fournissant des abris, des articles ménagers essentiels et des vêtements.

L'ACDI a joué un rôle de premier plan en s'assurant que les survivants au séisme aient accès à des services sociaux de base. On estime que les opérations de secours rapides ont été très efficaces et ont permis d'éviter des flambées de maladies, ainsi que la hausse du nombre de décès que l'on craignait au départ en raison des risques auxquels était exposée la population et des

difficultés d'accès aux régions sinistrées. On en est maintenant à l'étape du relèvement et les activités de reconstruction ont débuté.

L'ACDI a également soutenu les activités de déminage, ce qui a bénéficié à plus de 650 000 personnes au Laos et à plus de 850 000 personnes au Mozambique, et a fourni des services de prothèses et de réadaptation à plus de 11 500 victimes réparties dans 27 pays.

En ce qui a trait à l'aide alimentaire, l'ACDI a versé au total près de 203,7 millions de dollars au Programme alimentaire mondial en 2005-2006, ainsi que 16 millions à la Banque de céréales vivrières du Canada, à l'intention plus particulièrement des régions durement touchées comme Haïti, la corne de l'Afrique, dont l'Éthiopie, ainsi que l'Afrique australe, l'Angola, le Soudan et les camps de réfugiés soudanais au Tchad.

2.4 Cohérence des politiques

Description : Dirige les activités de recherche, d'analyse et de développement portant sur les politiques pour appuyer et orienter les plans et les priorités de l'Agence ainsi que les objectifs et les engagements généraux du Canada en matière d'aide internationale. Assure la cohérence et l'harmonisation entre les priorités ministérielles et les priorités de programme de même que la cohérence entre les politiques de l'ACDI et celles des autres ministères qui administrent les politiques portant sur les secteurs autres que l'aide, ce qui comprend, entre autres, le commerce international, l'investissement, le transfert de technologie et l'immigration.

Énoncé de résultats : Amélioration des programmes axés sur les politiques et cohérence accrue des politiques de l'ACDI et de ses partenaires dans le cadre des activités de collaboration internationale visant à atteindre les ODM.

Ressources humaines, 2005-2006	Ressources financières, 2005-2006
372 ETP	67 970 000 \$

L'ACDI met tout en œuvre pour accroître l'efficacité de l'aide afin de tirer le meilleur parti de ses activités visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement durable et les droits de la personne. La plupart des activités de l'ACDI pour assurer l'efficacité de l'aide sont décrites dans chacun des principaux secteurs d'activité de programme, dans les sections précédentes. La présente section porte sur l'apport de l'ACDI pour assurer la cohérence de ses politiques et procédures, tant à l'interne que par rapport à celles de ses partenaires.

La cohérence des politiques est un facteur essentiel du développement durable. L'aide au développement n'est qu'une partie des ressources qui sont acheminées aux pays en développement, auxquelles s'ajoutent les investissements, le commerce et l'argent versée par les citoyens travaillant à l'étranger. L'ACDI collabore avec d'autres ministères à la formulation de politiques dans ces domaines, afin de s'assurer que toutes les politiques qu'adopte le gouvernement du Canada soient complémentaires plutôt que contradictoires. L'Agence a collaboré avec une diversité de ministères fédéraux en 2005-2006 et a intensifié ses efforts dans le but d'établir des relations de collaboration, y compris des ententes formelles pour la coopération en matière de gouvernance.

Accroissement de l'efficacité de l'aide

L'ACDI a fait d'importants progrès pour coordonner ses politiques et ses procédures internes et avec celles de ses nombreux partenaires au Canada et à l'étranger. À l'interne, tous les mécanismes d'exécution de l'ACDI — géographiques, multilatéraux et de partenariat — collaborent à l'élaboration de cadres de programmation-pays en matière de développement. Le mécanisme d'exécution de chaque initiative est choisi en fonction des besoins du pays partenaire et de la capacité du Canada à répondre à ces besoins. Par exemple, la réponse au tsunami comportait une intensification de la programmation avec l'aide des partenaires canadiens de l'ACDI, par l'intermédiaire du Programme de fonds d'équivalence, expression de la très grande solidarité du public canadien.

L'Agence a également contribué à améliorer la coordination et la cohérence parmi les partenaires du gouvernement canadien, plus particulièrement dans les États fragiles et les pays traversant une crise humanitaire, comme Haïti et le Soudan.

Dans le cadre de l'approche pangouvernementale sans doute la plus avancée en faveur d'un État fragile, l'Afghanistan est devenu une pierre angulaire de la politique étrangère du Canada et a mis à l'épreuve de manière décisive la détermination et la crédibilité de la communauté internationale. Les communications régulières entre les trois ministères participants ont garanti un échange régulier d'information, tant à l'administration centrale que sur le terrain. Par exemple, l'ACDI travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces canadiennes, ainsi qu'avec le MAECI, en ce qui a trait à la coopération civile et militaire et à d'autres enjeux connexes, dont l'EPR. Une stratégie du gouvernement du Canada pour l'Afghanistan guide aujourd'hui toutes les initiatives gouvernementales. Plus précisément, l'ACDI :

- fait partie intégrante des initiatives diplomatiques, de défense et de développement générales dans le sud de l'Afghanistan. Un groupe d'agents de l'ACDI, intégré à l'EPR, collabore très étroitement avec des collègues du MDN, du MAECI et de la GRC. Ce groupe gère également le programme Établir la confiance envers le gouvernement et fournit des conseils au sujet d'autres programmes de l'ACDI;
- participe aux travaux d'une équipe de consultation stratégique dirigée par le MDN, qui a affecté un spécialiste du développement des capacités pour veiller à ce que les mesures stratégiques soient participatives et bien comprises;
- collabore avec le Service correctionnel du Canada dans le cadre du déploiement d'un spécialiste en la matière auprès de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, afin de fournir des conseils.

L'harmonisation des activités de l'ACDI avec celles d'autres bailleurs de fonds et gouvernements de pays partenaires est également une grande priorité de son Plan d'action pour la promotion de l'harmonisation. Au cours de l'exercice, tout a été mis en œuvre pour améliorer la coordination et l'harmonisation avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la plupart des programmes-pays de l'ACDI, surtout ceux menés dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

Au Sénégal, le Canada a fait preuve de leadership aux niveaux de la coordination et de l'harmonisation en étant le premier à amorcer le virage d'un soutien budgétaire à l'ensemble du secteur de l'éducation. Cela a incité d'autres bailleurs de fonds à emboîter le pas. En outre, l'ACDI a été un partenaire dynamique au Sénégal et a participé à différents comités et groupes de travail thématiques, sous la direction du gouvernement du Sénégal, afin de promouvoir la coordination entre les bailleurs de fonds dans les secteurs du microfinancement et de l'éducation et d'harmoniser et de surveiller la réforme budgétaire et financière. Ces mécanismes de coordination ont pour effet de favoriser l'échange d'information. Ils permettent aussi d'établir des mécanismes conjoints de suivi. L'alignement sur les méthodes de gestion locales permet de garantir la cohérence des activités et réduit le fardeau administratif pour le pays récipiendaire.

Au Ghana, le Canada a contribué de manière importante au dialogue sur les politiques et à leur cohérence, ainsi qu'à l'harmonisation entre les bailleurs de fonds (voir l'encadré 4). En assumant la présidence du groupe de travail sur l'égalité entre les sexes, l'ACDI a contribué à la cohérence des politiques au niveau national en favorisant une plus grande intégration de l'égalité entre les sexes dans la stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana. Parmi d'autres réalisations, mentionnons la désignation conjointe d'un groupe de travail et de champions chargés de coordonner et de surveiller un plan d'action général qui permettra de traduire les indicateurs généraux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 en actions concrètes dans le

pays, de même que le cofinancement d'un groupe de travail pour la Stratégie d'aide conjointe, qui vise à améliorer la prestation de l'aide en effectuant une « répartition du travail » plus efficace et une meilleure affectation des ressources des bailleurs de fonds.

Le rôle de l'ACDI en vue de fixer un pourcentage de base national pour l'aide bilatérale liée et non liée acheminée au Ghana dans le cadre de la matrice sur l'harmonisation traduit la politique de l'Agence visant le déliement accru de l'aide dans le but de réduire les coûts d'administration et de transport, de favoriser la prise en charge locale et de stimuler la croissance économique au Ghana. Bien que le pourcentage de l'aide liée et de l'aide non liée varie d'une année à l'autre selon la nature des programmes financés, l'Agence a accompli d'importants progrès pour délier l'aide au cours de l'exercice visé, notamment en ce qui a trait à l'aide alimentaire multilatérale.

La politique du Canada est conforme à la recommandation du CAD de l'OCDE sur le déliement de l'APD destinée aux pays les moins avancés. Entre 2001 et 2004, le niveau de l'aide canadienne non liée a augmenté, passant de 32 pour cent à 57 pour cent. Pour les pays les moins avancés seulement, le pourcentage de l'aide non liée de l'ACDI a été de 76 pour cent en 2004. À l'instar d'autres pays bailleurs de fonds, le Canada croit qu'une approche progressive au déliement de l'aide est réaliste et responsable. Par exemple, depuis septembre 2005, 50 pour cent de l'aide alimentaire canadienne aux pays en développement peut maintenant être achetée dans certains pays en développement, ce qui signifie que le Canada achète plus de denrées auprès des agriculteurs de pays en développement, appuie les entreprises locales du secteur agricole et fournit aux bénéficiaires de l'aide alimentaire des denrées davantage appropriées sur le plan culturel.

Encadré 16 : Une stratégie efficace pour la cohérence des politiques : le Programme interaméricain

En renforçant ses relations avec ses principaux partenaires au Canada, le Programme interaméricain de l'ACDI a appliqué une approche efficace et proactive pour assurer la cohérence des politiques en 2005-2006. Des liens plus solides et plus étroits ont été établis avec le MAECI et d'autres ministères à Ottawa et à Washington, en ce qui touche les relations du Canada avec l'Organisation des États américains et dans le contexte de plusieurs conférences ministérielles, plus particulièrement tout au long du processus du Sommet des Amériques à Mar del Plata en novembre 2005.

Le personnel du Programme de partenariat avec les peuples autochtones entretient des relations suivies avec le MAECI et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui comptent des représentants au sein du Comité d'examen des projets du Programme. Cette collaboration entre plusieurs ministères fédéraux contribue à promouvoir la mise en œuvre d'interventions canadiennes intégrées au titre de la coopération internationale, assurant une plus grande cohérence de la voix du Canada dans l'hémisphère, et accroît l'incidence et l'efficacité de la présence canadienne au sein d'institutions interaméricaines.

Élaboration de politiques

L'Agence a poursuivi, de concert avec les bailleurs de fonds et les pays partenaires, la réflexion amorcée au sein du groupe de travail du CAD de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide et des sous-comités connexes, chargés du suivi, de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés et de la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Cela a permis à l'ACDI de faire en sorte que ses politiques sur l'efficacité de l'aide soient bien informées. Du

même coup, l'Agence a pu influencer sur l'élaboration des politiques et conserver le rôle important et apprécié qu'elle joue dans ce domaine.

À la suite du discours du Trône et du budget de 2006, l'ACDI a accordé une plus grande attention à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, à la reddition de comptes et à la communication des résultats. Elle a élaboré et mis en œuvre un nouveau programme de travail à quatre volets, à savoir la concentration stratégique des programmes d'aide, l'amélioration de la prestation des programmes, l'utilisation efficace de ses ressources et la responsabilisation claire relativement aux résultats. Ce programme de travail orientera l'élaboration des politiques et des programmes au cours des mois à venir, alors que l'ACDI continue de prendre des mesures visant à améliorer l'efficacité globale de son programme d'aide au développement, notamment par l'intensification de la présence de l'ACDI sur le terrain et de la concentration géographique de l'aide; les rapprochements établis entre l'octroi de fonds et le rendement au niveau de la gouvernance; la mise en œuvre de cadres de travail en vue des évaluations multilatérales et du renouvellement des partenariats; la coordination des activités et la collaboration avec les partenaires du développement; ainsi que l'amélioration de la cohérence de la politique de l'aide.

En 2005-2006, l'ACDI a réalisé d'importants progrès dans la mise au point de mécanismes lui permettant de mieux mettre en œuvre ces pratiques et politiques. Le Corps canadien a dirigé, au nom de l'ACDI, l'élaboration d'ententes cadres avec d'autres ministères, dans le but d'en confirmer les avantages comparatifs tant pour l'ACDI que pour les autres ministères partenaires des programmes de gouvernance. Le contenu de chaque entente est déterminé par des discussions entre les ministères. Les ententes :

- prévoient la création d'un comité directeur conjoint dont les membres se rencontrent jusqu'à deux fois par année pour examiner les activités réalisées par chaque ministère et discuter des mesures novatrices et des secteurs de collaboration possibles;
- assurent la stabilité et l'adoption d'une démarche à long terme, grâce à un processus simple qui permettra de cerner les besoins des pays partenaires en matière de programmes canadiens de gouvernance et d'y répondre, d'établir les priorités de la programmation et de collaborer au règlement des différends;
- précisent les créneaux d'expertise pouvant soutenir et améliorer les activités conformes aux priorités clés en matière de développement, particulièrement en ce qui concerne les activités de développement international des ministères;
- proposent des initiatives potentielles liées aux créneaux et aux objectifs établis, aux priorités de l'ACDI et des autres ministères ainsi qu'aux objectifs du Canada en matière de développement international.

Deux ententes ont été négociées et signées en 2005-2006, l'une avec Statistique Canada et l'autre avec le Bureau du vérificateur général du Canada.

L'ACDI poursuit ses efforts afin d'intégrer à tous ses programmes, politiques et projets de développement une dimension sexospécifique. En 2004, des projets pilotes ont été réalisés pour déterminer l'utilité, les aspects pratiques et la validité du cadre de rendement 2003 de l'ACDI relativement à l'évaluation des résultats obtenus en matière d'égalité entre les sexes. Au mois d'avril 2005, après la réalisation de ces projets pilotes qui ont porté fruit, la haute direction de l'ACDI a autorisé tout d'abord la publication d'un cadre révisé intitulé *Égalité entre les sexes* —

Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI et ensuite l'utilisation de cet outil en 2006-2007 pour évaluer, à l'échelle de l'organisation, les résultats obtenus en matière d'égalité entre les sexes. Ce cadre permet à l'Agence d'approfondir la question de l'égalité entre les sexes à titre de thème transversal et de consolider également son approche axée sur les résultats. Il se dégagera de telles évaluations des leçons sur les mesures à prendre afin de permettre aux programmes et au personnel de l'ACDI d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'égalité entre les sexes.

Pour intégrer les considérations environnementales, l'ACDI favorise une approche systématique, cherchant à tirer pleinement parti de toutes les occasions. Les évaluations environnementales, y compris celles effectuées en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique, servent à l'analyse environnementale des activités de développement, afin que des mesures soient prises pour atténuer les répercussions négatives et tirer le meilleur parti des avantages. Pour faciliter le processus, les questions relatives à l'environnement font partie intégrante des documents et des procédures de l'Agence. En outre, l'apprentissage sur l'environnement constitue un autre moyen d'accroître le degré de sensibilisation et de connaissances, en vue de l'intégration efficace et systématique des considérations environnementales aux activités de développement international. Les partenaires de l'ACDI au Canada reçoivent également des directives et des conseils à ce sujet.

Par ailleurs, en plus de financer des programmes sur le VIH/sida, l'ACDI a participé activement, sur la scène internationale, au dialogue sur les politiques ainsi qu'à l'élaboration de politiques et de stratégies novatrices. En collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, des pays en développement et des groupes de la société civile, l'Agence a notamment participé aux travaux du Comité directeur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui se penche sur le dossier du VIH/sida et de l'accès aux médicaments. Le Comité directeur a pour mission d'établir des stratégies efficaces pour donner suite à l'engagement pris en septembre 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies visant à assurer, dans la mesure du possible, l'accès universel aux traitements.

L'ACDI a participé activement aux négociations multilatérales du cycle de Doha sur le commerce, notamment à la Conférence ministérielle de Hong Kong qui a eu lieu au mois de décembre 2005; elle était en fait l'un des principaux membres de l'équipe canadienne de négociation sur le commerce. L'ACDI a contribué à établir la position du Canada à l'égard d'importants enjeux liés au commerce et au développement. D'une part, elle a collaboré à l'échelle interministérielle avec les responsables de la politique commerciale et des négociations à Ottawa et, d'autre part, elle a appuyé l'ambassadeur du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce à Genève. Le Canada a présidé le groupe de travail chargé d'améliorer le Cadre intégré, qui a réussi à s'entendre sur une proposition visant l'adoption d'un cadre intégré amélioré et remodelé, d'une valeur de 450 millions de dollars américains. Le Canada a également fait partie du Groupe de travail sur l'Aide pour le commerce, qui demeure jusqu'ici l'une des rares réussites en ce qui concerne le cycle de Doha. Des progrès continuent d'être réalisés dans ce dossier, en dépit de la suspension des négociations principales. L'année dernière, l'ACDI est devenue un membre respecté et estimé de l'équipe canadienne chargée de la politique commerciale et des négociations.

2.5 Engagement des Canadiens

Description : Vise à accroître le degré de sensibilisation, d'éducation et d'engagement de la population canadienne afin qu'elle appuie la participation du Canada aux initiatives de coopération et de développement international.

Énoncé de résultats : Meilleure compréhension des enjeux du développement international et de la coopération et davantage d'appuis à cet égard; perception plus positive de l'importance, de l'efficacité et de l'efficacités des programmes d'aide et collaboration stratégique accrue entre l'ACDI et les partenaires pour faire participer le public canadien au développement.

Ressources humaines, 2005-2006	Ressources financières, 2005-2006
46 ETP	24 620 000 \$

Au cours de la dernière décennie, la recherche sur l'opinion publique a montré que huit Canadiens sur dix étaient en faveur du programme d'aide au développement du Canada, témoignant ainsi de l'engagement de la majorité des Canadiens à participer à la lutte contre la pauvreté dans le monde. L'appui soutenu du public au programme d'aide au développement repose sur son degré de familiarisation avec les problèmes de développement qui persistent dans de nombreux pays, tels que les taux de mortalité juvénile élevés, la propagation du VIH/sida, l'accès insuffisant aux services essentiels, comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et les faibles effectifs scolaires. L'ACDI a élaboré un large éventail d'approches, d'activités et de produits qui permettent de renseigner la population canadienne sur les efforts déployés pour affronter, entre autres, ces problèmes, tout en les faisant participer à la définition du programme de développement international du Canada.

En 2005-2006, comme les années précédentes, l'ACDI a utilisé divers outils de communication pour répondre aux demandes d'information du public, adaptant ses approches aux besoins des auditoires visés. Parmi ces outils, mentionnons le site Web de l'Agence, où sont diffusées des descriptions détaillées des projets et des stratégies de l'ACDI; la participation à des conférences internationales importantes et à des conférences de moindre envergure; les allocutions prononcées par des représentants de l'ACDI; l'aide à la production de films, de vidéos, de documentaires radiophoniques et d'articles sur le développement publiés dans les magazines et les journaux; les communiqués et les réponses aux demandes des médias ainsi que les réponses aux demandes de renseignements du public.

Le Programme d'information sur le développement de l'ACDI appuie entre autres les projets éducatifs et destinés aux médias de masse, lesquels sont conçus pour sensibiliser et renseigner davantage la population canadienne sur les enjeux du développement et de la coopération. L'Initiative Médias de masse (IMM), l'un des principaux volets de ce programme, a permis d'appuyer 95 projets de communication d'une valeur totale excédant 25 millions de dollars, dont 14 portaient sur les efforts de secours et de reconstruction post-tsunami au Sri Lanka et en Indonésie. Font partie des projets financés dans le cadre de l'IMM ceux destinés aux médias imprimés, télévisuels et radiophoniques qui atteignent des millions de Canadiens, grâce à leur diffusion entre autres sur les réseaux CTV, CBC, Radio-Canada, TV Ontario et CHUM.

Les partenariats établis par l'ACDI dans le cadre de l'Initiative Journalisme et développement (IJD) ont permis à 35 journalistes d'acquérir une expérience de première main dans des pays en développement, ce qui a eu pour effet d'assurer une importante couverture médiatique au Canada des enjeux liés au développement. Un programme de bourses pour les universités et les collèges qui offrent des programmes de premier cycle en journalisme a aussi été mis sur pied dans le cadre de l'IJD. Des articles sur le tsunami qui a déferlé sur l'océan Indien, la crise du VIH/sida, les droits de la femme, le maintien de l'ordre en Haïti et l'apport des Canadiens pour contribuer au changement dans différents pays ont été publiés dans des magazines grande diffusion comme *Homemakers*, *Madame*, *Owl*, *les Débrouillards*, *Verge*, *Word*, *Métro* et *Macleans*. Le personnel de l'ACDI a également répondu à 1 062 demandes des médias en 2005-2006, comparativement à 543 en 2000.

Dans le cadre de son partenariat avec le secteur de l'enseignement institutionnel au Canada, par l'intermédiaire de l'Initiative Le monde en classe (IMC), l'ACDI a appuyé 52 projets, d'une valeur totale de 5,5 millions de dollars, portant sur la préparation et la diffusion de ressources éducatives, comme des plans de leçons, du matériel didactique et de formation pédagogique, des programmes d'échanges d'étudiants dans le domaine des arts, des représentations théâtrales et des sites Web. Ces ressources sont diffusées dans la Zone des profs du site Web de l'Agence et le Centre de ressources du monde en classe. En outre, le bulletin *Initiation à la citoyenneté mondiale*, mettant en vedette les ressources de l'IMC, a été distribué à plus de 13 000 écoles canadiennes. Ces ressources et d'autres encore, créées grâce au financement accordé dans le cadre de l'IMC, ont reçu de nombreux prix décernés par des organisations d'enseignants et des commissions et conseils scolaires.

S'ajoutent aux initiatives susmentionnées les efforts visant à mobiliser les jeunes en dehors du milieu scolaire. En tout, 2 731 jeunes des dix provinces et des trois territoires ont participé à Papillon 208, un concours de création artistique, littéraire et multimédia. Un voyage de deux semaines en Tanzanie en août 2005 a été offert aux gagnants; au cours de l'année scolaire qui a suivi leur retour, ils ont prononcé des conférences sur leur expérience. Ces conférences s'inscrivent dans le cadre du Programme des conférenciers de l'ACDI, lequel encourage les employés de l'Agence et les jeunes qui participent à des programmes financés par l'Agence à expliquer à des groupes de quelle manière le Canada contribue au changement dans les pays en développement. En 2005-2006, dans le cadre de ce programme, des conférenciers ont participé à plus de 100 événements auxquels ont assisté plus de 28 000 élèves et étudiants de l'élémentaire et du secondaire.

Les demandes de renseignements du public ont augmenté, celles transmises par courriel ayant enregistré une hausse de 37 pour cent, passant de 9 200 en 2000-2001 à 13 300 en 2005-2006.

Le Corps canadien, qui compte parmi les plus importants outils d'engagement du public de l'ACDI, appuie des programmes visant à promouvoir la démocratie et à faire participer les Canadiens aux efforts de démocratisation de l'Agence. Le Corps canadien contribue à l'élaboration et à la promotion de programmes de développement démocratique efficaces et novateurs à l'échelle de l'Agence, en donnant à des spécialistes canadiens et étrangers la possibilité d'approfondir et de partager leurs connaissances dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance et de la primauté du droit. Il est également un chef de file international de programmes de soutien électoral. Le Corps canadien mobilise les Canadiens œuvrant dans le

domaine de la gouvernance et les met en relation avec des organismes internationaux, en plus de servir les autres ministères et les institutions canadiennes qui s'occupent de gouvernance.

Encadré 17 : Observation des élections en Haïti

La promotion du développement démocratique a été, pendant de nombreuses années, l'un des principaux éléments de l'aide et des interventions du Canada à l'échelle internationale. La tenue d'élections libres et justes est une importante composante de la bonne gouvernance et essentielle à la stabilité d'un pays. En 2006, l'ACDI a collaboré avec le MAECI, Élections Canada, CANADEM, le Centre d'apprentissage interculturel et le Centre de formation pour le soutien de la paix à la sélection, à la formation et à l'envoi d'observateurs canadiens pour réaliser une mission qui a porté fruit en Haïti, pays avec lequel le Canada a tissé des liens particuliers grâce à la communauté haïtienne de Montréal et d'autres villes canadiennes.

En tout, 106 Canadiens ont observé le premier tour des élections présidentielles et législatives en Haïti durant le mois de février et le même nombre de Canadiens faisaient partie des observateurs du second tour des élections législatives, en avril, à titre de membres du contingent canadien participant à la Mission internationale d'évaluation des élections en Haïti, qui a pour but d'accroître la confiance du peuple haïtien dans son processus électoral en assurant la surveillance de l'ensemble du processus des élections.

L'ACDI continue d'appuyer des activités d'engagement du public réalisées par des partenaires canadiens. Par exemple en 2005-2006, le Fonds autonome d'engagement du public de l'Agence a financé de petits projets d'engagement du public dans toutes les régions du Canada. En outre, selon une récente évaluation de sept conseils régionaux-provinciaux pour la coopération internationale (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et région de l'Atlantique) qu'a réalisée l'ACDI, les conseils ont contribué à accroître la capacité de leurs membres, approximativement 300 organisations canadiennes, à mobiliser les Canadiens en produisant du matériel publicitaire et en organisant des événements pour obtenir le soutien du public. Par exemple la Semaine du développement international, qui se déroule tous les ans en février, continue d'offrir à un large éventail d'organisations, y compris des écoles, des organismes bénévoles, des groupes confessionnels et des associations professionnelles, l'occasion de mieux faire connaître les problèmes de développement et de pauvreté ainsi que les efforts déployés par le Canada pour les régler.

Des décideurs canadiens, dont des députés et des membres du Cabinet, ont également participé au programme d'aide du Canada, ce qui les a sensibilisés davantage aux enjeux du développement. En 2005-2006, des parlementaires canadiens ont rencontré leurs homologues africains dans le cadre de séminaires spéciaux, portant entre autres sur le VIH/sida. Des politiciens municipaux ont rencontré leurs homologues africains pour discuter des moyens à prendre pour accroître la participation des femmes à la gouvernance locale. L'ACDI a également organisé sur la Colline du Parlement des séminaires sur le travail de l'ACDI à l'intention des députés et des membres de leur personnel et a aidé ceux-ci à répondre aux questions des électeurs.

2.6 Services corporatifs

Description : Les services corporatifs ont trait aux fonctions de gestion qui favorisent la bonne marche du programme d'aide du Canada et en améliorent le rendement. Ils comprennent les communications, la gestion du personnel, la gestion du rendement et des connaissances (vérification interne, évaluation, gestion axée sur les résultats et gestion des risques), la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI), la planification stratégique et l'affectation des ressources ainsi que les processus et les approches de gestion et les activités de soutien connexes.

Nota : Les ressources humaines et financières pour 2005-2006 ont été intégrées aux besoins des autres activités et programmes, conformément aux exigences du SCT.

En 2005-2006, l'ACDI a continué d'améliorer son rendement en matière de gestion et ses pratiques de gestion, en fonction des dix éléments du cadre de responsabilisation de gestion¹⁴. Il y a eu des progrès significatifs quant à l'amélioration du rendement en matière de gestion, particulièrement dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la mise en œuvre du système des valeurs et de l'éthique et du cadre de gestion de l'enveloppe de l'aide internationale ainsi que de la promotion de la collaboration et de l'intégration auprès de ses partenaires bailleurs de fonds.

L'ACDI a également poursuivi la modernisation, la rationalisation et le renforcement de ses pratiques opérationnelles. La Carte routière des processus opérationnels, guide des pratiques opérationnelles de l'Agence, a été mise à jour. De plus, un vaste éventail d'outils, de guides et de documents de formation a aidé le personnel à mettre en œuvre les changements nécessaires.

En outre, dans le cadre des travaux du CAD de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide, l'ACDI copréside un comité sur la passation des marchés, qui a pour mission d'élaborer un outil de référence et d'évaluation relatif à la capacité de passation de marchés de certains pays partenaires. L'outil permettra d'évaluer la capacité d'un pays partenaire à gérer sa fonction de passation des marchés lorsque des bailleurs de fonds choisissent de lui transférer cette responsabilité dans le but de favoriser la prise en charge locale et la responsabilisation de son programme de développement. Grâce à cet outil, l'ACDI pourra évaluer l'ampleur des risques qu'elle court lorsqu'elle se sert d'approches-programmes. Enfin, l'outil favorisera l'harmonisation entre bailleurs de fonds.

L'ACDI a joué un rôle clé auprès des membres du CAD de l'OCDE pour faire avancer la réflexion sur la gestion des finances publiques. Ces travaux ont conduit à l'approbation d'un cadre analytique permettant d'évaluer l'efficacité du système de gestion financière, condition préalable requise pour que les pays bailleurs de fonds puissent accroître le soutien budgétaire qu'ils apportent aux pays en développement.

14. Voici les dix éléments d'une saine gestion : les valeurs de la fonction publique; la régie et l'orientation stratégique; les résultats et le rendement; l'apprentissage, l'innovation et la gestion du changement; les politiques et les programmes; la gestion des risques; les personnes; la gérance; les services axés sur les citoyens; et la responsabilisation.

Gestion des ressources humaines

En 2005-2006, l'ACDI a poursuivi la mise en œuvre du plan pluriannuel visant la modernisation de ses pratiques et de ses systèmes de gestion des ressources humaines (GRH). Elle a notamment harmonisé la GRH avec ses besoins opérationnels actuels et futurs dans le cadre de son initiative de transformation, ainsi qu'avec le programme de gestion moderne renforcé par l'entrée en vigueur de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP) et de ses parties constituantes, soit la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (LRTFP) et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

En 2005, la haute direction a approuvé un nouveau cadre global de GRH. Ce dernier comporte un mécanisme qui permet le recours à la délégation de la GRH et comprend des mandats clairement reliés entre eux concernant la GRH pour les comités directeurs de l'Agence, des rôles et des responsabilités bien définis à cet égard ainsi qu'un schéma illustrant les pouvoirs directs et délégués en matière de GRH au sein de l'Agence. En outre, l'ACDI a amélioré encore davantage la solidité, l'intégrité et l'efficacité opérationnelle de sa fonction de conception organisationnelle et de classification. Elle a présenté en mars 2006 son premier rapport de surveillance du programme de classification à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC), qui a conclu que l'ACDI était un exemple à suivre dans la fonction publique. L'AGRHFPC lui a recommandé de faire part aux autres ministères de ses initiatives, en particulier celle sur la conception organisationnelle et l'approche axée sur les risques adoptée pour la surveillance de la classification, et de leur transmettre son rapport de surveillance du programme de classification.

L'ACDI a établi une fonction générale de planification des politiques, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le domaine des ressources humaines (RH). À la suite de l'entrée en vigueur de la LMFP, l'ACDI a consulté, puis élaboré et mis en œuvre des politiques et des lignes directrices obligatoires en matière de dotation, de même que d'autres lignes directrices et outils. De plus, afin de gérer les changements découlant du nouveau régime découlant de la LMFP, l'Agence a organisé à l'intention de sept auditoires distincts des séances d'information, auxquelles ont participé plus de 1 000 personnes à l'administration centrale et sur le terrain. Elle a par ailleurs régulièrement communiqué à son personnel des renseignements en temps opportun dans ses sites intranet. Selon la Commission de la fonction publique du Canada, l'ACDI est l'une des organisations les plus performantes aux chapitres de la gouvernance, des politiques, des communications et du contrôle. L'intégration de la planification des ressources humaines et des activités de l'ACDI constitue toujours une priorité. À titre de première étape en vue de la création d'une fonction de planification des RH à l'échelle de l'Agence, les partenaires responsables des RH et des activités de l'Agence ont mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer un cadre intégré de planification des RH et des activités.

L'atteinte de résultats repose sur un processus de planification efficace et sur l'accès en temps opportun à des données de qualité. Par suite des recommandations découlant de la vérification interne de son module de Systèmes, applications et produits de traitement de données relatifs aux ressources humaines (SAP-RH), l'ACDI a lancé un projet d'amélioration pour régler les questions en suspens relatives à l'intégrité des données.

Pour favoriser un milieu de travail dynamique et efficace, l'ACDI a tiré parti des occasions offertes par l'entrée en vigueur de la nouvelle LRTFP en rationalisant la prestation de ses services d'aide aux employés et à la direction, qui a été confiée à une seule unité chargée des questions spécifiques et des changements favorisant la promotion d'une culture organisationnelle fondée sur une saine GRH et sur des valeurs communes, comme l'intérêt de l'organisation, la gérance et la responsabilisation.

Encadré 18 : Centre de l'efficacité et du mieux-être en milieu de travail

Le Centre de l'efficacité et du mieux-être en milieu de travail (CEMENT) a été mis sur pied et doté des ressources nécessaires afin de répondre aux défis organisationnels axés sur les valeurs et les comportements qui ont trait à l'efficacité et au mieux-être. Des fonctions apparentées ont été regroupées dans le Centre, notamment en ce qui concerne le Système de gestion informelle des conflits, le programme des valeurs et de l'éthique, la prévention et le règlement informel des conflits et des cas de harcèlement en milieu de travail, les services aux employés et d'orientation professionnelle, ainsi que le développement organisationnel. Le modèle du CEMENT de l'ACDI, considéré comme une « pratique exemplaire de la fonction publique », est sollicité par plusieurs organisations.

L'ACDI continue à mettre en valeur les objectifs visés dans l'ensemble de la fonction publique à l'égard d'un effectif renouvelé, durable et représentatif. À ce chapitre, elle fait preuve d'engagement et de leadership dans le domaine de l'équité en matière d'emploi, notamment par l'élaboration d'outils destinés aux gestionnaires, comme le cadre de responsabilisation et les lignes directrices pour l'équité en matière d'emploi, le Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi et les statistiques sur la sous-représentation des groupes désignés. De façon générale, l'ACDI a atteint le taux ciblé de représentation dans trois des quatre groupes, dont la représentation au niveau de la direction pour le groupe des Autochtones. L'Agence a aussi continué à veiller à ce que tous les membres de la direction satisfassent aux exigences du profil linguistique prévues dans la politique sur les langues officielles pour les hauts fonctionnaires.

Gestion axée sur les résultats

L'ACDI a participé aux travaux d'un comité dirigé par le CAD de l'OCDE sur la promotion de la gestion axée sur les résultats dans les programmes de développement. Ce comité a accompli deux réalisations importantes visant à renforcer la capacité des pays partenaires en matière de gestion axée sur les résultats, soit le document intitulé *La gestion axée sur les résultats de développement — Document de référence : Des principes à l'action*¹⁵, et l'Initiative conjointe pour la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Cette initiative vise à regrouper, à l'échelon régional, les pays partenaires qui s'efforcent d'appliquer les concepts et les principes de la gestion axée sur les résultats en matière de développement dans leurs processus de planification du développement et de mise en œuvre ainsi que dans le cadre de leurs relations avec les bailleurs de fonds qui leur offrent un soutien à cet égard.

15. Voir www.mfdr.org/sourcebook/Versions/MfDRSourcebookFrenchFeb2006.pdf

Évaluations et vérifications

En 2005-2006, l'ACDI a amorcé un examen visant à démontrer l'efficacité des subventions et des contributions qu'elle a accordées au cours des cinq années précédentes — une tâche imposante. Les conclusions seront présentées dans le rapport sur le rendement de 2006-2007.

L'Agence a continué à tirer des enseignements de son expérience, renforçant sa gestion des risques et du rendement grâce à la formation du personnel et à la préparation de documents et d'outils de référence, comme l'outil de suivi et du rapport sur les investissements.

Évaluations

En 2005-2006, l'Agence a adopté une nouvelle politique d'évaluation tenant compte du fait qu'elle réalise des évaluations tant à l'échelle organisationnelle qu'à l'échelle des directions générales, des programmes ou des projets. L'ACDI a pris des mesures pour renforcer l'assurance de la qualité et planifie notamment de mettre sur pied une unité chargée d'appuyer les directions générales qui mènent des évaluations. Parmi les initiatives importantes, mentionnons une évaluation du Programme de partenariat des collèges canadiens, un examen du Programme pour les petites et moyennes entreprises en Égypte, une évaluation du programme pour la Tanzanie et une évaluation du Programme canadien de bourses de la Francophonie. L'ACDI a également participé à des évaluations multidonateurs du Programme alimentaire mondial et du Fonds international de développement agricole. Les résultats de ces évaluations ont permis d'étayer l'information sur le rendement de l'Agence qui est présentée dans ce rapport.

Vérification interne

La fonction de vérification interne a pour but d'évaluer le bien-fondé des pratiques et des contrôles de gestion et de gestion des risques de l'ACDI, notamment l'intégrité des renseignements financiers et autres que financiers.

En 2005-2006, l'ACDI a procédé à la vérification de la fonction d'évaluation des risques financiers de l'ACDI, et de même qu'à celle du module SAP-HR. Les résultats de ces vérifications sont diffusés dans le site Web de l'Agence¹⁶.

Santé et sécurité

L'Agence a inscrit la santé et la sécurité sur sa liste de ses priorités. Dans le but de réduire le plus possible les risques liés à la santé et à la sécurité des employés tout en assurant la poursuite de ses activités de coopération internationale, l'ACDI a mis sur pied un comité directeur sur la pandémie d'influenza. Ce comité a approuvé le Plan de lutte contre la pandémie d'influenza de l'Agence, lequel est aligné sur le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza. Il s'agit d'une démarche structurée pour la gestion des activités d'intervention, de reprise et de communication avant, pendant et après une pandémie, démarche qui tient compte du Plan de continuité opérationnelle de l'ACDI. De plus, en alignant ses activités sur celles du MAECI, l'Agence peut continuer de veiller à la santé et à la sécurité de ses employés sur le terrain qui sont sous la responsabilité de ce ministère.

16. Voir www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/EMA-218131243-PLN?OpenDocument

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Annexe 1 : Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles

(\$ millions)	2003–2004 Dépenses réelles	2004–2005 Dépenses réelles	Budget principal	2005–2006 ^(b)		Dépenses réelles
				Dépenses prévues	Total des autorisations	
Budgétaire						
Programmes géographiques	1,201.20	1,248.60	1,445.23	1,435.24	1,575.68	1,399.20
Programmes multilatéraux ^(a)	992.78	1,652.22	958.08	957.08	1,337.53	1,280.21
Partenariat canadien	295.93	276.34	292.05	292.05	276.82	272.84
Cohérence des politiques	56.41	55.68	59.34	59.34	68.88	67.97
Engagement des Canadiens et Canadiennes	17.28	19.36	14.33	24.33	24.84	24.62
Total budgétaire	2,563.60	3,252.20	2769.02	2768.04	3283.75	3044.84
Non-budgétaire						
Programmes multilatéraux	9.50	3.00	7.11	7.11	4.60	3.49
Fonds canadien d'investissement pour l'Afrique			0.00	100.00	45.00	25.09
Total non-budgétaire	9.50	3.00	7.11	107.11	49.60	28.59
Total de l'Agence	2573.10	3255.20	2776.13	2875.15	3333.35	3073.43
Moins : revenus non disponibles	140.50	92.60	0.00	0.00	0.00	47.20
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	21.10	18.70	0.00	21.75	0.00	18.58
Coût net de l'Agence	2,453.70	3,181.30	2,776.13	2,896.89	3,333.35	3,044.81
Équivalents temps plein	1,517	1,527		1,528		1,607

- a) Exclut la délivrance de billets aux fonds d'institutions financières internationales de 193,5 millions de dollars
- b) Variations : Les montants de " Total des autorisations " et de " Dépenses réelles " pour l'ACDI en 2005-2006 ont été augmentés, en comparaison des " Dépenses prévues ", en raison d'une allocation du Crédit 5 (Éventualités du gouvernement) du Conseil du Trésor (195,9 millions de dollars), des mandats spéciaux du Gouverneur général (16,5 millions de dollars) et des paiements en vertu du Projet de loi C-48 à l'encontre de l'excédent budgétaire (295,0 millions de dollars).

Tableau 2 : Ressources par activité de programme

(\$ millions)	Budgétaire					Plus: Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances ^(c)	
Programmes géographiques							
Budget principal	124.16	328.61	992.45	1445.23	1445.23	0.00	1445.23
<i>Dépenses prévues</i>	<i>123.27</i>	<i>328.61</i>	<i>983.36</i>	<i>1435.24</i>	<i>1435.24</i>	<i>100.00</i>	<i>1535.24</i>
Total des autorisations	129.13	467.37	979.18	1575.68	1575.68	45.00	1620.68
Dépenses réelles	126.43	402.35	870.41	1399.20	1399.20	25.09	1424.29
Programmes multilatéraux ^(a)							
Budget principal	24.82	589.03	344.24	958.08	958.08	7.11	965.19
<i>Dépenses prévues</i>	<i>24.82</i>	<i>589.03</i>	<i>343.24</i>	<i>957.08</i>	<i>957.08</i>	<i>7.11</i>	<i>964.19</i>
Total des autorisations	56.64	645.13	635.76	1337.53	1337.53	4.60	1342.13
Dépenses réelles	<i>56.64</i>	<i>630.66</i>	<i>592.91</i>	1280.21	1280.21	3.49	1283.71
Partenariat canadien							
Budget principal	25.83	46.05	220.16	292.05	292.05		292.05
<i>Dépenses prévues</i>	<i>25.83</i>	<i>46.05</i>	<i>220.16</i>	<i>292.05</i>	<i>292.05</i>		<i>292.05</i>
Total des autorisations	25.92	31.95	218.95	276.82	276.82		276.82
Dépenses réelles	25.72	28.87	218.25	272.84	272.84		272.84
Cohérence des politiques							
Budget principal	46.80	8.30	4.24	59.34	59.34		59.34
<i>Dépenses prévues</i>	<i>46.80</i>	<i>8.30</i>	<i>4.24</i>	<i>59.34</i>	<i>59.34</i>		<i>59.34</i>
Total des autorisations	48.55	6.55	13.78	68.88	68.88		68.88
Dépenses réelles	48.55	5.64	13.78	67.97	67.97		67.97
Engagement des Canadiens et Canadiennes							
Budget principal	4.20	0.00	10.13	14.33	14.33		14.33
<i>Dépenses prévues</i>	<i>4.20</i>	<i>0.00</i>	<i>20.13</i>	24.33	24.33		24.33
Total des autorisations	5.05	1.75	18.04	24.84	24.84		24.84
Dépenses réelles	<i>5.05</i>	<i>1.75</i>	<i>17.82</i>	24.62	24.62		24.62
Total du Budget principal	225.81	971.99	1571.22	2769.02	2769.02	7.11	2776.13
<i>Total des Dépenses prévues</i>	<i>224.92</i>	<i>971.99</i>	<i>1571.13</i>	<i>2768.04</i>	<i>2768.04</i>	<i>107.11</i>	<i>2875.15</i>
Total des autorisations	265.30	1152.75	1865.70	3283.75	3283.75	49.60	3333.35
Total des Dépenses réelles ^(b)	262.39	1069.27	1713.18	3044.84	3044.84	28.59	3073.43

a) Inclut une somme de 30,2 millions de dollars suite à des pertes lors de la réévaluation des actifs en fin d'exercice financier.

b) Exclut le crédit de 47,2 millions de dollars en revenus non disponibles et du Coût des services reçus à titre gracieux (18.6 millions de dollars).

c) Exclut la délivrance de billets aux fonds d'institutions financières internationales de 193,5 millions de dollars.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif (en milliers de dollars)	2005-2006			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Budgétaire					
15	Dépenses de fonctionnement	204,083	203,193	212,582	209,685
20	Subventions et contributions	2,256,031	2,255,936	2,451,926	2,215,927
(L)	Ministre de la Coopération internationale - Traitement et allocations pour automobile	70	70	72	72
(L)	Paiements aux fonds d'institutions financières internationales	287,178	287,178	271,521	271,521
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	21,658	21,658	22,421	22,421
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0	0	9	0
(L)	Pertes suite aux réévaluations de fin d'année	0	0	30,209	30,209
(L)	Frais d'agences de recouvrement	0	0	9	9
(L)	Versement sur la partie de l'excédent budgétaire selon le projet de loi C-48	0	0	295,000	295,000
Total budgétaire		2,769,020	2,768,035	3,283,749	3,044,844
Non-budgétaire					
L25	Délivrance de billets aux fonds d'institutions financières internationales
L30	Paiement et délivrance de billets aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	4,600	4,600	4,600	3,492
L35	Contributions en terme d'investissements en accord avec la partie 3 de la <i>Loi sur le fonds canadien pour l'Afrique</i>	0	100,000	45,000	25,094
(L)	Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital	2,510	2,510	0	0
Total du non-budgétaire		7,110	107,110	49,600	28,586
Total de l'Agence		2,776,130	2,875,145	3,333,349	3,073,430

L'écart entre les Autorisations et les Dépenses réelles est de 259,9 millions de dollars : dans le budget des subventions et contributions, 234,8 millions de dollars n'ont pu être dépensés suite à une décision du Conseil du Trésor et 1,2 million de dollars ont été périmés; 2,9 millions de dollars ont été périmés dans le budget de fonctionnement; et, finalement, 21,0 millions de dollars sont liés à des dépenses non-budgétaires qui n'ont pas été nécessaires.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(\$ millions)	2005-2006
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	8.08
Contributions de l'employeur aux primes de régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	10.02
Traitements de dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de Justice Canada	0.48
Coût total des services reçus à titre gracieux	18.58

Tableau 5 : Prêts, investissements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	Dépenses	Dépenses	Budget principal	2005-2006		Dépenses réelles
	réelles 2003-2004	réelles 2004-2005		Dépenses prévues	Total des autorisations	
Programmes multilatéraux :						
Paiements aux institutions financières						
internationales - Souscriptions au capital (L30)	3.8	3.5	4.6	4.6	4.6	3.5
Paiements aux institutions financières						
internationales - Souscriptions au capital (L)	5.7	-0.5	2.5	2.5	0	0
Contributions en terme d'investissements en accord avec la partie 3 de la						
<i>Loi sur le fonds canadien pour l'Afrique (L35)</i>	0	0	0	100	45	25.1
Total des prêts, investissements et avances	9.5	3	7.1	107.1	49.6	28.6

Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

(\$ millions)	Dépenses	Dépenses	Budget principal	2005-2006		Dépenses réelles
	réelles 2003-04	réelles 2004-05		Recettes prévues	Total des autorisations	
Gain pour la réévaluation de fin d'exercice des passifs aux Institutions financières internationales	106.2	76.8	0	0	0	29.6
Remboursements de dépenses d'années antérieures	31.5	12.7	0	0	0	13.9
Revenus de placements	2.6	2.7	0	0	0	2.7
Divers	0.2	0.4	0	0	0	1
Total des recettes non disponibles	140.5	92.6	0	0	0	47.2

Tableau 7 : Besoins en ressources par direction générale

2005–2006						
Nom de la direction/du secteur	Activités de programme					
	Programmes géographiques	Programmes multilatéraux	Partenariat canadien	Cohérence des politiques	Engagement des Canadiens et Canadiennes	Total
Direction générale de l'Afrique						
Budget principal	713.3			4.2		717.5
<i>Dépenses prévues</i>	688.5			4.2		692.7
Total des autorisations	581.4			4.9		586.3
Dépenses réelles	516.3			4.9		521.2
Direction générale des Amériques						
Budget principal	358.7			2.2		360.9
<i>Dépenses prévues</i>	229.9			2.1		232.0
Total des autorisations	249.0			7.2		256.2
Dépenses réelles	221.1			7.1		228.2
Direction générale de l'Asie						
Budget principal	236.6			3.7		240.3
<i>Dépenses prévues</i>	384.5			3.7		388.2
Total des autorisations	446.9			3.6		450.5
Dépenses réelles	396.9			3.6		400.5
Direction générale de l'Europe, du Moyen-Orient et du Maghreb						
Budget principal	86.8			2.2		89.0
<i>Dépenses prévues</i>	84.5			2.2		86.7
Total des autorisations	217.8			3.4		221.2
Dépenses réelles	193.4			3.4		196.8
Direction générale des programmes multilatéraux						
Budget principal		942.4		1.6		944.0
<i>Dépenses prévues</i>		941.4		1.6		943.0
Total des autorisations	17.9	1319.2		1.9		1339.0
Dépenses réelles	15.9	1262.7		1.9		1280.5
Direction générale du partenariat canadien						
Budget principal			281.0	1.8	7.9	290.7
<i>Dépenses prévues</i>			281.0	1.8	7.9	290.7
Total des autorisations			264.3	1.8	10.4	276.5
Dépenses réelles			260.5	1.8	10.3	272.6
Bureau du président (incluant Corps Canadien)						
Budget principal	8.9	2.8	2.0	2.6	0.2	16.5
<i>Dépenses prévues</i>	8.9	2.8	2.0	2.6	0.2	16.5
Total des autorisations	6.0	1.8	1.2	1.6	8.7	19.3
Dépenses réelles	5.3	1.7	1.2	1.6	8.6	18.4

Direction générale des communications							
Budget principal					5.5		5.5
<i>Dépenses prévues</i>					15.5		15.5
Total des autorisations	6.2	1.8	1.2	1.6	4.9		15.7
Dépenses réelles	5.5	1.7	1.2	1.6	4.9		14.9
Dir. générale des ressources humaines et des services corporatifs							
Budget principal	20.0	6.3	4.4	5.9	0.4		37.0
<i>Dépenses prévues</i>	18.0	6.3	4.4	5.9	0.4		35.0
Total des autorisations	27.5	8.0	5.5	7.3	0.5		48.8
Dépenses réelles	24.4	7.7	5.4	7.2	0.5		45.2
Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie							
Budget principal	16.9	5.3	3.7	5.0	0.3		31.2
<i>Dépenses prévues</i>	16.9	5.3	3.7	5.0	0.3		31.2
<i>Total des autorisations</i>	18.5	5.4	3.7	4.9	0.3		32.8
Dépenses réelles	16.4	5.2	3.7	4.9	0.3		30.5
Direction générale des politiques							
Budget principal				29.0			29.0
<i>Dépenses prévues</i>				29.0			29.0
Total des autorisations				29.3			29.3
Dépenses réelles				28.9			28.9
Direction générale de la gestion du rendement et des connaissances							
Budget principal	4.0	1.3	0.9	1.2	0.1		7.4
<i>Dépenses prévues</i>	4.0	1.3	0.9	1.2	0.1		7.5
Total des autorisations	4.4	1.3	0.9	1.2	0.1		7.9
Dépenses réelles	4.0	1.3	0.9	1.2	0.1		7.4
Total du Budget principal	1445.2	958.1	292.0	59.3	14.3		2768.9
<i>Total des Dépenses prévues</i>	1435.2	957.1	292.0	59.3	24.3		2767.9
Total des autorisations	1575.7	1337.5	276.8	68.9	24.8		3283.7
Total des Dépenses réelles	1399.2	1280.3	272.8	68.0	24.6		3044.9

Tableau 8a : Frais d'utilisation — Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais (R)	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2005-2006				Années de planification		
				Revenu prévu (\$000)	Revenu réel (\$000)	Coût total (\$000)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Revenu prévu (\$000)
Frais exigés pour le traitement des demandes d'accès à l'information, aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>										
		<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1992	1.25	0.97	385.45	Réponse à l'interieur du délai imposé par la Loi; taux minimum de 80%	Taux de réponse de 77.7% pour 2005-2006	2006-2007	n.d.
		Sous-total (R)		1.25	0.97	385.45			2007-2008	n.d.
		Sous-total (A)		-	-	-			2008-2009	n.d.
		Total		1.25	0.97	385.45				n.d.
B. Date de la dernière modification										
C. Autres renseignements										

Tableau 8b : Frais d'utilisation externes — Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation externes

A. Frais d'utilisation	Norme de service	Résultats liés au rendement	Consultation auprès des intervenants
Frais exigés pour le traitement des demandes d'accès à l'information, aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Minimum de 80%	77.7% en 2005-2006	non applicable, selon politiques et lignes directrices émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor, institution responsable du programme AIPRP
B. Autres renseignements			

Tableau 9 : Précisions sur les paiements de transfert par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2003-2004 1	Dépenses réelles 2004-2005 2	2005-06			
			Dépenses prévues 3	Autorisations totales 4	Dépenses réelles 5	Ecart (5 - 3)
Subventions						
Programmes géographiques						
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales.	284,001	298,853	312,509	448,104	384,463	71,954
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement ainsi que des institutions, organisations, et organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement.	2,700	1,700	2,450	5,616	5,615	3,165
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels.	21,968	9,225	13,650	13,650	12,275	-1,375
Programmes multilatéraux						
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales.	136,949	551,594	220,350	234,450	234,450	14,100
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement ainsi que des institutions, organisations, et organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement.	189,251	367,366	248,977	290,980	285,952	36,975
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels.	155,156	220,376	119,700	119,700	110,259	-9,441
Partenariat canadien						
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales.	875	800	15,800	1,700	1,000	-14,800

Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	29,183	28,310	22,000	22,000	21,376	-624
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers.	8,242	8,046	8,250	8,250	6,491	-1,759
Cohérence des politiques						
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales.	2,231	2,512	5,000	5,000	4,159	-841
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	3,009	1,611	3,300	1,550	1,480	-1,820
Engagements des Canadiens						
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	0	0	0	1,750	1,750	1,750
Total des subventions	833,565	1,490,393	971,986	1,152,750	1,069,270	97,284
Contributions						
Programmes géographiques						
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à tous les ordres de gouvernement des autres pays donateurs et des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement.	709,968	770,643	918,527	912,861	810,549	-107,978
Contribution pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et l'ancienne Union soviétique	85,086	73,370	64,832	63,791	57,341	-7,491

Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	0	610	0	911	911	911
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels.	161	0	0	1,614	1,614	1,614
Programmes multilatéraux						
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales.	1,451	1,616	9,035	6,623	1,766	-7,269
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement ainsi que des institutions, organisations, et organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement.	122,120	115,717	45,727	46,727	9,586	-36,141
Contribution à la Banque interaméricaine de développement.	1,162	1,139	1,200	1,200	945	-255
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations de programmes, de projets, d'activités et d'appels.	4,724	13,094	100	13,486	12,892	12,792
Encouragements à des entreprises privées, des investisseurs, des institutions et des organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle.	750	750	0	1,200	1,200	1,200
Partenariat canadien						
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	189,032	189,956	162,022	187,753	187,242	25,220
Encouragements à des entreprises privées, des investisseurs, des institutions et des organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle.	54,565	36,379	58,142	30,942	30,758	-27,384

Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à tous les ordres de gouvernement des autres pays donateurs et des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement.	0	0	0	250	250	250
Engagements des Canadiens						
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	0	1,311	5,952	11,602	11,602	5,650
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communication, à d'autres ministères fédéraux ou aux administrations provinciales ou municipales, à des radiodiffuseurs et des producteurs et aux gouvernements, institutions, organisations, organismes et personnes d'autres pays donateurs, en vue de la production et la diffusion d'information sur le développement et de matériel éducatif, et de la réalisation d'activités connexes.	3,870	4,323	14,178	4,178	3,963	-10,215
Contribution pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et l'ancienne Union soviétique	0	3	0	13	13	13
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à tous les ordres de gouvernement des autres pays donateurs et des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement.	0	0	0	2,244	2,244	2,244
Cohérence des politiques						
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales.	1,475	1,495	0	2,412	2,412	2,412

Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités.	0	4,938	2,621	5,829	5,829	3,208
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à tous les ordres de gouvernement des autres pays donateurs et des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement.	0	0	1,614	4,512	4,512	2,898
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communication, à d'autres ministères fédéraux ou aux administrations provinciales ou municipales, à des radiodiffuseurs et des producteurs et aux gouvernements, institutions, organisations, organismes et personnes d'autres pays donateurs en vue de la production et la diffusion d'information sur le développement et de matériel éducatif et de la réalisation d'activités connexes.	3,502	0	0	0	0	0
Contribution pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et l'ancienne Union soviétique	0	0	0	1,028	1,028	1,028
Total des contributions	1,177,866	1,215,344	1,283,950	1,299,176	1,146,657	-137,293
Autres paiements de transfert						
Programmes multilatéraux						
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à <i>la Loi sur l'aide au développement international</i> (institutions financières).	232,598	265,692	221,285	271,521	271,521	50,236
(L) Versements sur le partie de l'excédent budgétaire selon le projet de loi C-48	0	0	0	295,000	295,000	295,000
Total des autres paiements de transfert	232,598	265,692	221,285	566,521	566,521	345,236
Total	2,244,029	2,971,429	2,477,221	3,018,447	2,782,448	305,227

Annexe 2 : États financiers

Les états financiers non vérifiés sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice. Les renseignements supplémentaires non vérifiés présentés dans les tableaux financiers du RMR sont préparés selon la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers rapprochant ces deux méthodes comptables. La note 3 située sur la page 85 des états financiers non-vérifiés concilie ces deux méthodes comptables.

Agence canadienne de développement international
État des résultats (non vérifié)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Charges (Note 4)		(Note 17)
Programmes géographiques	1 424 409	
Programmes multilatéraux	1 210 358	
Partenariat canadien	302 149	
Cohérence des politiques	71 457	
Engagement des Canadiens	24 807	
	<hr/>	
Total des charges	3 033 180	3 327 131
	<hr/>	
Revenus (Note 5)		
Programmes géographiques	19 320	
Programmes multilatéraux	29 739	
Partenariat canadien	46	
Cohérence des politiques	2	
Engagement des Canadiens	1	
	<hr/>	
Total des revenus	49 108	96 833
	<hr/>	
Coût de fonctionnement net	2 984 072	3 230 298
	<hr/> <hr/>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence canadienne de développement international
État de la situation financière (non vérifié)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Actifs		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (Note 6)	16 272	15 035
Prêts aux pays en développement et aux institutions financières internationales (Note 7)	147 363	150 975
Placements et avances aux institutions financières internationales (Note 8)	5 351 902	5 180 787
Provision pour évaluation des placements et avances aux institutions financières internationales (Note 8)	(5 351 902)	(5 180 787)
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (Note 9)	100 000	0
Total des actifs financiers	263 635	166 010
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	99 246	147 104
Immobilisations corporelles (Note 10)	4 055	5 218
Total des actifs non financiers	103 301	152 322
Total	366 936	318 332
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	474 847	937 541
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 963	8 879
Effets à payer à des institutions financières internationales (Note 11)	169 263	250 472
Charges à payer pour les programmes de fonds d'équivalence	199 473	121 197
Indemnités de départ (Note 12)	26 287	24 560
Autres passifs (Note 13)	922	1 145
Total des passifs	878 755	1 343 794
Avoir du Canada	(511 819)	(1 025 462)
Total	366 936	318 332

Passif éventuel (Note 14)

Obligations contractuelles (Note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence canadienne de développement international
État de l'avoir du Canada (non vérifié)
au 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(1 025 462)	(352 054)
Coût de fonctionnement net	(2 984 072)	(3 230 298)
Crédits de l'exercice utilisés (Note 3)	3 266 930	3 487 202
Revenus non disponibles pour dépenser	(15 506)	(13 992)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	227 711	(934 872)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 16)	18 580	18 552
	(511 819)	(1 025 462)
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(511 819)	(1 025 462)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence canadienne de développement international
État des flux de trésorerie (non vérifié)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de :		
Intérêts et frais de service sur les prêts	2 410	2 390
Autres revenus	94	26 876
	2 504	29 266
Encaisse versée pour :		
Paiements de transfert	(3 226 178)	(2 422 279)
Salaires et avantages sociaux	(150 927)	(133 719)
Entretien et fonctionnement	(84 308)	(65 382)
Autres	(946)	(450)
	(3 462 359)	(2 621 830)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	(3 459 855)	(2 592 564)
Activités d'investissement		
Acquisition nette d'immobilisations corporelles	(505)	(2 025)
(Augmentation) diminution des prêts, des placements et des avances	6 319	56 251
(Augmentation) diminution du Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique	(25 094)	0
	(19 280)	54 226
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	(19 280)	54 226
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	3 479 135	2 538 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est un ministère désigné aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par le *Décret C.P. 1968-923* du 8 mai, 1968. Le mandat de l'ACDI et les objectifs en découlant se retrouvent dans la *Loi du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans la *Loi de crédits annuels* et dans la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est désignée comme le principal organisme responsable de l'aide publique au développement (APD) du Canada.

Les trois buts de la politique étrangère du Canada sont la promotion de la prospérité, la protection des Canadiens et la sécurité mondiale ainsi que le rayonnement des valeurs canadiennes. L'ACDI a pour mandat de favoriser le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à créer un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. L'ACDI a également le mandat d'appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique des pays en transition de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union Soviétique. L'ACDI remplit son mandat par l'intermédiaire de cinq programmes principaux :

- Les programmes géographiques sont responsables de planifier et de mettre en œuvre les activités de coopération internationale en Afrique, en Asie, aux Amériques, en Europe centrale et de l'Est et au Moyen-Orient grâce aux liens directs établis de pays à pays avec les gouvernements de pays en développement ainsi que par le soutien à des organisations canadiennes et internationales et à des partenaires du secteur privé.
- Les programmes du partenariat canadien, qui prennent la forme d'activités réactives et de financement de base, appuient les partenariats établis entre les organisations du secteur volontaire et du secteur privé du Canada et des pays en développement, dans la mesure où ces partenariats cadrent avec le mandat et les objectifs de l'ACDI.
- Les programmes multilatéraux consistent à gérer les importantes contributions de base accordées aux institutions multilatérales de développement, ainsi que participer aux rencontres de haut niveau au sein de ces institutions, en particulier pour améliorer l'efficacité de leurs activités de développement.
- Le programme de la cohérence des politiques de l'ACDI vise à accroître la cohérence entre les politiques d'aide et les autres politiques qui influent sur les pays en développement; veille à ce que toutes ses politiques internes soient conséquentes; et cherche à assurer la cohérence entre ses propres politiques et celles de ses partenaires canadiens et internationaux.

- Par le programme d'engagement des Canadiens, l'ACDI encourage les Canadiens et les Canadiennes à appuyer les programmes d'aide et à y contribuer en invitant le public à prendre part au dialogue sur les politiques et à d'autres consultations; en invitant les fournisseurs canadiens de biens et de services à participer aux programmes d'aide; en renseignant les intervenants et le grand public sur les plans, les politiques et les programmes; et en collaborant avec les partenaires à des activités de sensibilisation sur les enjeux du développement et sur la contribution du Canada au développement international.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

L'ACDI est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à l'ACDI ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'ACDI fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'ACDI est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'ACDI sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

Elle correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par l'ACDI. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus de l'ACDI sont principalement composés de gains sur taux de change découlant de réévaluations ainsi que d'intérêts et de frais de service sur les prêts.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges de l'ACDI sont principalement composées de coûts de fonctionnement, de subventions et contributions et de pertes sur taux de change découlant de réévaluations.

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent à la Pension de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'ACDI au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'ACDI n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et les avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonctions des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Prêts aux pays en développement et aux institutions financières internationales (IFI)

Les prêts aux pays en développement et aux institutions financières internationales pour l'aide au développement international sont comptabilisés au coût et sont ajustés afin de refléter les conditions avantageuses de ces prêts consentis à long terme, sans intérêt ou à un faible taux d'intérêt. L'écart d'actualisation, déterminé au moment de l'émission du prêt, est porté aux revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'ACDI n'a pas consenti de nouveaux prêts depuis le 1^{er} avril, 1986.

Une provision pour évaluation est ensuite comptabilisée pour réduire la valeur des prêts à leur valeur de réalisation estimative. L'établissement de la provision est basé sur l'identification et l'évaluation par le gouvernement du Canada des pays qui ont formellement demandé un allègement de leur dette, l'estimation des pertes éventuelles probables du portfolio restant, et les changements dans la situation économique de pays débiteurs.

Voir les détails supplémentaires à la note 7.

(i) Placements et avances aux institutions financières internationales (IFI)

Les placements et avances sont comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur de réalisation estimative.

Placements

Les placements représentent les souscriptions au capital-actions d'un nombre d'institutions financières internationales et comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés de capitaux internationaux afin de financer leurs programmes de prêts.

Avances

Des avances sont émises à des institutions financières internationales qui utilisent ces fonds pour émettre des prêts à conditions avantageuses aux pays en développement.

Pour les placements et avances aux institutions financières internationales, une provision est établie en fonction de leur possibilité de recouvrement.

Voir les détails supplémentaires à la note 8.

(j) Charges payées d'avance

En vertu des conditions d'un accord de contribution, l'ACDI a l'autorité d'effectuer des paiements avant que les dépenses n'aient été engagées. La portion d'un paiement destinée à couvrir des charges qui seront encourues dans une année subséquente est enregistrée à titre de charge payée d'avance.

(k) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<u><i>Catégorie d'immobilisations</i></u>	<u><i>Période d'amortissement</i></u>
Équipement de communication	3 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Autre équipement	5 ans
Véhicules	5 ans

(l) Effets à payer à des institutions financières internationales (IFI)

Les effets à payer à des institutions financières internationales sont des effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt pour des souscriptions au capital-actions et des avances qui sont ultérieurement présentés pour encaissement selon les conditions de l'accord.

(m) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation

raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(n) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats.

(o) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites portent sur l'établissement de la provision pour créances douteuses, la provision pour les prêts, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le passif éventuel et le passif pour les indemnités de départ. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

L'ACDI reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'ACDI diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours:

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net	2 984 072	3 230 298
 Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire):		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 668)	(1 437)
Charges pour les créances douteuses	(1 233)	(994)
Remboursements de charges d'exercices antérieurs	13 863	12 684
Gains sur taux de change	29 589	76 838
Provision pour évaluation	83 767	(148 881)
Services fournis gratuitement	(18 580)	(18 552)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	916	(490)
Indemnités de départ	(1 727)	1 474
Charges payées d'avance	(49 325)	95 935
Charges pour les services du ministère de la Justice	(545)	(575)
Autres revenus	3 735	3 071
	<hr/> 3 042 864	<hr/> 3 249 371
 Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire):		
Acquisition d'immobilisations corporelles et charges payées d'avance	1 980	2 752
Avances / souscriptions aux IFI	196 992	235 079
Paiements au Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique	25 094	0
	<hr/> 3 266 930	<hr/> 3 487 202
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<hr/> 3 266 930	<hr/> 3 487 202

b) Crédits fournis et utilisés

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Crédits fournis		
Budgétaires		
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	212 582	209 888
Crédit 20 - Subventions et contributions	2 451 926	2 737 782
Montants législatifs	619 241	357 325
Total des crédits budgétaires	3 283 749	3 304 995
Non budgétaires		
Crédit L25 - Émission d'effets à payer pour les comptes de fonds	193 500	232 110
Crédit L30 - Émission d'effets à payer pour les souscriptions au capital	4 600	3 865
Crédit L35 - Contribution au Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique	45 000	0
Montants législatifs	8 152 775	8 386 315
Total des crédits non budgétaires	8 395 875	8 622 290
Total des crédits fournis	11 679 624	11 927 285
Moins:		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(8 152 783)	(8 386 808)
Crédits annulés: Fonctionnement	(2 898)	(20 826)
Crédits annulés: Subventions et contributions	(235 999)	(32 045)
Crédits non budgétaires annulés	(21 014)	(404)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	3 266 930	3 487 202

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	3 479 135	2 538 338
Revenu non disponible pour dépenser	15 506	13 992
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	(1 237)	26 478
Variation des créditeurs et des charges à payer	(462 694)	591 480
Provisions pour prêts, placements et avances aux pays en développement et aux institutions financières internationales	245 643	195 217
Autres ajustements	(9 423)	121 697
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	(227 711)	934 872
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	3 266 930	3 487 202
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>	<hr style="border-top: 3px double black;"/>

4. Charges

Le tableau suivant donne le détail des charges par catégorie :

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Paiements de transfert		
Autres pays et organisations internationales	2 750 678	3 028 947
	<hr/>	
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	160 076	145 121
Services professionnels et spéciaux	50 749	44 197
Pertes sur taux de change	30 209	71 716
Voyage et réinstallation	18 019	15 382
Locations	10 609	11 815
Entretien et réparations	3 460	3 254
Machinerie et matériel	2 597	3 255
Amortissement des immobilisations corporelles	1 668	1 437
Créances douteuses	1 233	994
Autres	3 882	1 013
Total des charges de fonctionnement	282 502	298 184
	<hr/>	
Total des charges	3 033 180	3 327 131
	<hr/> <hr/>	

5. Revenus

Le tableau suivant donne le détail des revenus par catégorie :

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Gains sur taux de change	29 589	76 838
Amortissement de l'écart d'actualisation des prêts	15 778	16 923
Intérêts et frais de service sur les prêts	2 718	2 779
Autres revenus	1 023	293
	<hr/>	
Total des revenus	49 108	96 833
	<hr/> <hr/>	

6. Débiteurs et avances

Les débiteurs et avances de l'ACDI sont principalement composés des éléments suivants :

- montants recouverts auprès d'organisations qui ne se sont pas conformées aux termes et conditions de l'accord de contribution pour lequel un paiement a été fait;
- salaires recouverts pour des employés de l'ACDI qui sont en détachement dans d'autres ministères ou organisations privées.

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

Intérêts et frais de service sur les prêts	8 286	7 978
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	1 750	4 914
Débiteurs de l'extérieur	12 176	6 879
Avances comptables et permanentes	131	102
	<hr/>	<hr/>
	22 343	19 873
Moins: Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(6 071)	(4 838)
	<hr/>	<hr/>
Total	16 272	15 035
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

7. Prêts aux pays en développement et aux institutions financières internationales

Le tableau suivant donne le détail des prêts aux pays en développement et aux institutions financières internationales :

Prêts aux pays en voie de développement

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
(a) Rééchelonné en vertu d'une entente signée en août 1992 avec le gouvernement de l'Égypte. Phase III de la cédule de réorganisation Prochain versement, portion capital, exigible le 1er janvier 2017: Égypte	44 996	44 996
(b) Durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 1996 et janvier 2012:		
Brésil	1 757	3 048
Cuba	9 547	9 547
Malaisie	0	489
Turquie	0	211
(c) Durée de 35 ans, délai de grâce de 5 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre avril 2001 et novembre 2005:		
El Salvador	0	66
(d) Durée de 40 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2007:		
Thaïlande	28	62
(e) Durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035:		
Algérie	8 841	9 414
Argentine	205	224
Banque africaine de développement	1 844	2 031
Banque centraméricaine d'intégration économique	841	918
Bolivie	678	721
Brésil	272	293
Chili	1 079	1 177

Colombie	316	342
Équateur	4 762	5 067
Guatemala	2 081	2 181
Indonésie	205 197	208 658
Malaisie	1 609	1 672
Malte	450	475
Mexique	30	33
Maroc	8 380	8 966
Myanmar (Birmanie)	8 306	8 306
Pakistan	447 508	447 508
Paraguay	220	240
Pérou	45	48
Philippines	1 841	1 938
République dominicaine	4 214	4 450
Société de développement des Andes	2 188	2 313
Sri Lanka	97 051	99 214
Thaïlande	19 634	20 567
Tunisie	58 478	61 774

(f) Durée de 53 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en septembre 2025:

Algérie	25 174	26 844
Sous-total	957 572	973 793
Moins:		
Écart d'actualisation non amorti	(622 921)	(647 981)
Sous-total	334 651	325 812
Moins:		
Provision pour évaluation	(187 288)	(174 837)
Total	147 363	150 975

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

8. Placements et avances aux institutions financières internationales

Le tableau suivant donne le détail des placements et des avances aux institutions financières internationales :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Placements		
Banque africaine de développement	112 543	110 882
Banque asiatique de développement	180 687	186 002
Banque de développement des Caraïbes	22 098	22 697
Banque interaméricaine de développement	209 904	217 262
Sous-total	525 232	536 843
Avances		
Fonds africain de développement	1 748 313	1 662 587
Banque asiatique de développement (Spécial)	27 027	27 027
Fonds asiatique de développement	1 817 102	1 817 102
Banque de développement des Caraïbes - Fonds de développement agricole	2 000	2 000
Banque de développement des Caraïbes - Régionale des Caraïbes du Commonwealth	4 672	4 838
Banque de développement des Caraïbes (Spécial)	175 539	162 476
Caisse du fonds pour l'environnement mondial	382 989	312 670
Banque interaméricaine de développement - Fonds des opérations spéciales	362 740	367 308
Fonds multilatéral des investissements	11 388	11 388
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	23 360	24 192
Fonds international pour le développement agricole	192 107	177 573
Fonds monétaire international	12 812	13 269
Fonds du Protocole de Montréal	66 621	61 514
Sous-total	4 826 670	4 643 944
Moins: Provision pour évaluation	(5 351 902)	(5 180 787)
Total	0	0

9. Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA)

Le FICA est une initiative conjointe du secteur public et du secteur privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA est établi en réponse directe à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont d'optimiser les investissements publics-privés dans le Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et sera égal au moins de (i) 100 millions de dollars et (ii) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat.

Le tableau suivant donne le détail du Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique pour l'année 2005-06 :

(en milliers de dollars)

Paiements nets émis en 2005-2006	25 094
Charge à payer au 31 mars 2006	59 586
Passif éventuel au 31 mars 2006 (Note 14)	<u>15 320</u>
Total	<u><u>100 000</u></u>

10. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé						
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture		Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture		2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Équipement de communication	623			623		581	42		623		0	42
Équipement informatique	9 672	505		10 177		5 695	1 328		7 023		3 154	3 977
Logiciels	51			51		0	8		8		43	51
Autre équipement	1 367			1 367		273	274		547		820	1 094
Véhicules	111		28	83		57	16	28	45		38	54
Total	11 824	505	28	12 301		6 606	1 668	28	8 246		4 055	5 218

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 1 668 \$ (1 437 \$ en 2005).

11. Effets à payer à des institutions financières internationales

Le tableau suivant donne le détail des effets à payer à des institutions financières internationales :

	<i>2006</i>	<i>2005</i>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Placements		
Banque asiatique de développement	0	3 080
Banque de développement des Caraïbes	7 802	7 888
Banque interaméricaine de développement	0	22
	<hr/>	
Sous-total	7 802	10 990
Avances		
Fonds asiatique de développement	63 316	116 456
Banque de développement des Caraïbes (Spécial)	49 573	54 712
Caisse du fonds pour l'environnement mondial	48 572	68 314
	<hr/>	
Sous-total	161 461	239 482
Total	169 263	250 472
	<hr/> <hr/>	

Durant l'année, il y a eu des émissions d'effets pour une valeur de 197 937 101 \$ (236 709 464 \$ en 2005) et des encaissements d'effets pour une valeur de 279 767 172 \$ (274 593 149 \$ en 2005).

12. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite : Les employés de l'ACDI participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à une pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'ACDI versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006, les charges s'élèvent à 16 591 246 \$ (14 519 138 \$ en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de l'ACDI relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ : L'ACDI verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars 2006 :

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	24 560	26 034
Charge pour l'exercice	5 528	522
Prestations versées pendant l'exercice	(3 801)	(1 996)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	26 287	24 560

13. Autres passifs

Les autres passifs sont constitués de fonds reçus d'organisations externes pour des fins déterminées et sont administrés par l'ACDI en leur nom.

En 2005-2006, le principal passif de ce type administré par l'ACDI était une contribution reçue du gouvernement de la Suède, par l'entremise de l'Agence suédoise de développement international, qui avait comme objectif de soutenir le gouvernement du Guatemala dans ses efforts d'implanter le Fonds d'égalité entre les sexes dans le cadre du Programme de renforcement du pouvoir des femmes.

Le tableau suivant présente les changements survenus dans le compte d'autres passifs au courant de l'exercice :

<i>1er avril 2005</i>	<i>Dépôts</i>	<i>Déboursés</i>	<i>31 mars 2006</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>			
1 145	222	445	922

14. Passif éventuel

Le passif éventuel de l'ACDI peut être classé en trois catégories : le capital sujet à appel au sein de certaines organisations internationales, le passif relié au Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique et les dossiers de poursuites judiciaires en suspens.

L'ACDI détient du capital sujet à appel au sein de certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements futurs à ces organisations. Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux organisations, mais qui agissent comme garanties pour que les organisations puissent emprunter sur les marchés de capitaux internationaux afin de financer leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été appelé par les organisations, serait seulement utilisé dans des circonstances extrêmes pour rembourser des prêts irrécouvrables dans l'éventualité où les réserves de l'organisation ne seraient pas suffisantes. Au 31 mars, 2006, le capital sujet à appel était évalué à 8 milliards de dollars et aucune provision n'a été enregistrée pour ce montant.

En vertu de l'article 3 de la *Loi sur le fonds canadien pour l'Afrique*, l'ACDI a signé une entente de souscription afin d'investir dans le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique. Selon cet accord, le Canada s'engage à dépenser l'équivalent des sommes investies par les autres investisseurs et son engagement est égal au moindre de (i) 100 millions de dollars ou (ii) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. Au 31 mars 2006, l'ACDI avait payé 25 millions au fonds et avait une charge à payer de 60 millions envers le fonds découlant des engagements pris par les autres partenaires à cette date, augmentant son engagement total à 85 millions. Le 4 avril, 2006, les autres partenaires se sont engagés à contribuer 57 millions supplémentaires au fonds, portant le total des engagements de ces

partenaires à 142 millions. Puisque l'obligation de l'ACDI est de verser l'équivalent des sommes investies dans le fonds jusqu'à concurrence de 100 millions, l'ACDI a hérité d'un passif éventuel s'élevant à 15 millions.

L'ACDI est défenderesse dans certains cas de poursuites judiciaires en suspens qui sont survenues dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour les réclamations totalisant environ 7 millions de dollars (6 millions en 2005) étaient toujours en instance au 31 mars 2006. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

15. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'ACDI peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'ACDI sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	1 266 065	688 024	346 884	151 726	112 629	2 565 328
Services professionnels	15 962	7 364	5 664	5 528	22 057	56 575
Contrats de location- exploitation	446	121	24	13	20	624
Encaissement d'effets par les institutions financières internationales	236 688	187 435	68 908	0	0	493 031
Total	1 519 161	882 944	421 480	157 267	134 706	3 115 558

16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'ACDI est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'ACDI conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, l'ACDI reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, l'ACDI reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'ACDI :

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Installations	8 083	8 213
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	10 020	9 240
Services juridiques	477	1 099
Total	18 580	18 552

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de l'ACDI.

b) Soldes des créiteurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés:

	2006	2005
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Débiteurs - Autres ministères et organismes	1 750	4 914
Créiteurs - Autres ministères et organismes	8 108	14 536

17. Information comparative

L'ACDI a redéfini sa structure de programmes en 2005-2006. Conséquemment, l'information comparative pour les charges et les revenus n'est pas disponible.

Annexe 3 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Comités parlementaires :

Voici la liste des rapports préparés par des comités parlementaires qui ont trait à l'ACDI et qui ont été déposés à la Chambre des communes pour l'exercice 2005–2006.

En juin 2005, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a déposé un rapport intitulé *L'exploitation minière dans les pays en développement - La responsabilité sociale des entreprises*.

- Rapport 14 - L'exploitation minière dans les pays en développement - La responsabilité sociale des entreprises (adopté par le Comité le 20 juin 2005; présenté à la Chambre le 22 juin 2005).

L'ACDI a participé à la préparation de la réponse du gouvernement.

- Réponse du gouvernement : 14e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, (l'exploitation minière dans les pays en développement — la responsabilité sociale des entreprises) (Présenté à la Chambre le 17 octobre 2005).

Vérifications et évaluations

Voici la liste des vérifications, évaluations et examens touchant les activités de l'ACDI pour l'exercice financier 2005-2006.¹⁷

Vérifications :

- Vérification de la fonction d'évaluation des risques financiers à l'ACDI
- Vérification de SAP-RH

Évaluation de programmes :

- Évaluation du Programme pour l'Ukraine
- Évaluation du Programme de partenariat des collèges canadiens (PPCC) (2001-2008)
- Le pouvoir du volontariat - Examen du Programme de coopération volontaire
- Examen du Programme pour les petites et moyennes entreprises : Égypte
- Évaluation du Programme de l'ACDI pour la Tanzanie (1997–2003)
- Évaluation du Programme canadien de bourses de la Francophonie

17. Voir www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/NIC-316104532-LGZ

Évaluations conjointes :

- Évaluation conjointe de l'efficacité et de l'impact de la politique *Favoriser le développement* du programme alimentaire mondial
- Évaluation indépendante externe du Fonds international de développement agricole

Annexe 4 : Stratégie de développement durable

L'ACDI définit le développement durable comme étant un développement équitable et viable sur le plan de l'environnement, qui renforce la capacité économique, sociale, environnementale et de gouvernance des femmes et des hommes, des garçons et des filles. La *Stratégie de développement durable 2004-2006 : Favoriser le changement* (SDD-3) de l'ACDI, qui lui sert de plan d'activités, envisage le développement durable comme un concept qui ne se limite pas à l'environnement, mais l'aborde de façon plus globale, intégrant à la fois les aspects environnementaux, économiques, sociaux et ayant trait à la gouvernance du développement. La SDD favorise la viabilité des activités de l'ACDI, qu'il s'agisse des politiques, des programmes ou des projets et investissements, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide.

La SDD-3 a été mise à jour annuellement dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de l'ACDI, tandis que le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) en rendait compte. Étant donné l'ampleur de la SDD-3, le texte du RPP 2005-2006 donne un compte rendu global des progrès de la SDD-3 et présente les faits saillants de l'exercice financier.

Comme il est indiqué dans le RPP, au cours de l'exercice, l'ACDI a amélioré ses systèmes de gestion du rendement au moyen d'une démarche qui relie étroitement la planification, les ressources, la mise en œuvre, le suivi et le rapport, comme l'exige la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) de 2004. Ce processus sera parachevé au cours de l'exercice 2006-2007 et comprendra un nouveau modèle logique et une nouvelle architecture des activités de programme (AAP) qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2007.

En 2005-2006, l'ACDI a amorcé l'élaboration de sa SDD-4 (2007-2009), qui sera harmonisée avec le nouveau modèle logique et l'AAP. Un développement durable accru est au nombre des trois objectifs visés par l'ACDI (les deux autres étant la réduction de la pauvreté et la promotion des droits de la personne) dans sa nouvelle AAP. Le caractère primordial du développement durable montre bien l'importance que l'ACDI continue d'accorder à cette question.

1. Quels sont les principaux buts, objectifs ou cibles à long terme de la stratégie ?	Tel qu'il est présenté dans son nouveau modèle logique et son AAP pour le développement durable, l'ACDI vise la réduction de la pauvreté, la promotion des droits de la personne et un développement durable accru.
2. Comment les principaux buts, objectifs ou cibles à long terme aident-ils à obtenir les résultats stratégiques de l'Agence ?	L'ACDI partage une vision à long terme du développement durable avec la communauté mondiale du développement. Cette vision est enchâssée dans les Objectifs de développement du millénaire (ODM), un ensemble d'objectifs convenus à l'échelle internationale, qui portent sur les principaux éléments du développement humain. Les ODM, ainsi que leurs cibles et indicateurs connexes, exposent la vision commune d'un monde meilleur pour 2015 et le cadre commun d'action concertée et concrète des pays industrialisés et en

	<p>voie de développement en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde. Les cibles des ODM fournissent à la fois une vision et un cadre que l'ACDI s'efforce de soutenir.</p> <p>Les programmes de l'ACDI contribuent aussi à obtenir des résultats dans des domaines qui ne sont pas explicitement définis dans les ODM, comme les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance, mais qui sont reconnus comme des valeurs fondamentales qui sous-tendent les ODM.</p>
<p>3. Quelles étaient les objectifs au cours de la période couverte ?</p>	<p>Les résultats stratégiques de l'ACDI représentent les répercussions à long terme que vise l'ACDI dans les pays partenaires, dans cinq secteurs prioritaires en 2005-2006 : santé (surtout la lutte contre le VIH/sida), éducation de base, développement du secteur privé, gouvernance (y compris les droits de la personne et le développement démocratique, la primauté du droit, les opérations de maintien de la paix et le renforcement des capacités) ainsi que les secours et la reconstruction post-tsunami. Le développement durable et l'égalité entre les sexes sont deux thèmes qui recoupent toutes les priorités de l'Agence et qui sont aussi directement visés.</p> <p>Conformément à la SDD-3, le RPP 2005-2006 de l'ACDI énonce les priorités et les engagements de l'Agence pour la période visée par le rapport.</p>
<p>4. Quels ont été les progrès (cela comprend les résultats atteints par rapport aux objectifs et les progrès dans l'atteinte de ceux-ci) enregistrés jusqu'à maintenant ?</p>	<p>La fiche de rendement de 2005-2006 de l'ACDI fournit un aperçu détaillé du rendement de l'Agence par rapport aux priorités du RPP. L'ACDI considère qu'elle a répondu aux attentes dans la plupart des domaines. (La fiche de rendement et un exposé des réalisations figurent aux sections I et II du RMR 2005-2006.)</p>
<p>5. Quelles modifications ont été apportées, s'il y a lieu ? (Pour mieux situer cette information dans son contexte, indiquez comment les leçons retenues ont influé sur vos modifications.)</p>	<p>L'ACDI n'a pas apporté de modifications à sa SDD-3 depuis son dépôt en 2004. Cependant, celle-ci est mise à jour annuellement dans le RPP de l'Agence et un compte rendu figure dans le RMR. Conformément au cadre général de la SDD-3, l'Agence évalue régulièrement, et modifie à l'occasion, ses priorités et cerne les occasions d'intégrer les leçons retenues des expériences des programmes, des vérifications et des évaluations (se reporter entre autres aux exposés sur les leçons retenues qui figurent dans le RMR du présent exercice) afin d'améliorer l'efficacité et la viabilité de son travail.</p>

Annexe 5 : Approvisionnement et marchés

<p>1. Rôle que jouent l'approvisionnement et les marchés dans la mise en œuvre des programmes</p>	<p>L'approvisionnement et les marchés jouent un rôle important pour aider l'ACDI dans l'exercice de son mandat à titre de principal organisme fédéral chargé de la mise en œuvre de l'aide publique au développement et de l'aide publique du Canada. L'ACDI fonctionne à partir de deux crédits parlementaires : le crédit 30, pour les dépenses de fonctionnement et le crédit 35, pour les subventions et contributions. Les investissements de l'ACDI sont décaissés en majeure partie en vertu d'accords de subvention et de contribution conclus avec un large éventail de partenaires. Pour les subventions et contributions, la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor s'applique. De plus, l'ACDI est régie par des modalités et conditions bien précises approuvées par le Conseil du Trésor. Le rôle de la fonction relative aux marchés dans chacune des directions générales est d'assurer le respect des pouvoirs en matière de programmes et de marchés.</p> <p>Une partie du budget d'aide sert à financer des activités réalisées à contrat, qui ont trait en grande partie à la prestation de services. Dans de tels cas, la réglementation du gouvernement du Canada régissant les marchés s'applique et les employés des directions générales chargés des marchés passent les contrats conformément aux règles et aux pouvoirs prévus.</p>
<p>2. Aperçu de la façon dont l'Agence gère sa fonction de passation des marchés</p>	<p>En 2005-2006, l'ACDI a signé 1 153 accords de subvention ou de contribution, dont la valeur totale dépasse légèrement 1,7 milliard de dollars. L'Agence a également signé 3 745 documents contractuels représentant au total 309 millions de dollars.</p> <p>La fonction relative aux marchés est décentralisée à l'ACDI, les membres du personnel chargés de l'approvisionnement étant répartis dans chaque direction générale de programme. Ces agents de contrat font partie des équipes de projet ou de programme.</p> <p>La responsabilité fonctionnelle à l'Agence revient à la Direction de la gestion des marchés (DGM), qui relève de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs. C'est la section des politiques contractuelles de la DGM qui élabore les outils et les modèles communs utilisés pour la passation des marchés, publie les guides, etc. Pour la passation de marchés concurrentiels assujettie à la réglementation régissant les marchés, la DGM a également une unité de réception des soumissions dont la gestion est centralisée et qui s'occupe de la publication des appels d'offres et de la réception des soumissions. Le directeur général de la DGM préside le Comité de révision des évaluations (CRE) et, de concert avec le directeur général des Finances et un représentant des Services juridiques, étudie toutes les décisions</p>

	relatives aux marchés concurrentiels supérieurs à 500 000 \$.
3. Progrès et nouvelles initiatives visant à encourager l'adoption de pratiques d'approvisionnement efficaces	<p>Activités de la DGM au cours de 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) collaboration avec huit représentants d'autres organismes bailleurs de fonds à l'élaboration d'un guide de mise en œuvre de la politique commune et harmonisée d'approvisionnement que les responsables des programmes doivent utiliser pour les investissements liés aux programmes; b) participation, à titre de coprésident de l'activité conjointe sur la passation des marchés du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à la mise au point d'un mécanisme de référence et d'évaluation; c) production d'un modèle normalisé d'addenda à la demande de propositions (DDP) et mise à jour du modèle d'avis d'appel d'offres du MERX; d) mise à jour de la procédure de réception des soumissions; e) analyse de la passation de marchés de faible valeur; f) adaptation des méthodes internes en fonction de l'obligation de recourir aux offres à commandes et aux arrangements en matière d'approvisionnement de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC); g) mise au point du système d'automatisation du Document d'assignation des tâches (DAR); h) mise à jour et révision du contenu des cours offerts dans le cadre du programme d'apprentissage de l'Agence sur la passation de marchés; i) mise en œuvre de la formule des accords de financement conjoint que les responsables des programmes doivent utiliser pour les investissements liés aux programmes; j) élaboration du plan et du cadre de suivi du respect et de l'exécution des marchés; k) participation, en collaboration avec les Services juridiques, à l'élaboration de clauses sur les droits de propriété intellectuelle; l) rédaction d'un nouveau guide sur les explications aux soumissionnaires; m) création du groupe de travail du CRE chargé d'examiner les moyens d'améliorer et de faciliter le processus (présentation d'une liste de contrôle préliminaire sur les documents requis par le CRE); n) exécution de la surveillance ponctuelle du respect et de l'exécution des marchés; o) participation au renouvellement de la Politique sur les paiements de transferts et des conditions particulières de l'ACDI.

Annexe 6 : Amélioration des services

L'ACDI dispose de normes de service depuis plusieurs années. Au cours du dernier exercice, l'Agence a déployé des efforts particuliers pour améliorer les services offerts au public canadien dans les secteurs prioritaires suivants :

- le site Web de l'ACDI;
- le Service de renseignements au public (par courriel et par téléphone);
- la présence de l'ACDI en région.

Site Web de l'ACDI, Gouvernement en direct

En 2005, l'ACDI a amorcé une refonte complète de son site Web pour améliorer les services offerts aux internautes. Les tâches suivantes ont été menées à bien :

- L'analyse a permis de cerner les problèmes de l'ancien site et un site entièrement remanié a été conçu et mis en place afin de permettre aux utilisateurs de trouver l'information plus facilement et de leur offrir plusieurs points d'accès aux documents.
- Les intervenants ont apporté leur contribution au cours de séances de discussion et de présentations. Des modifications ont été faites à la suite de leurs commentaires, notamment à la page d'accueil. Pour la refonte, on a tenu compte des résultats d'un sondage en ligne de même que des propositions sur la meilleure façon de positionner le site par rapport aux moteurs de recherche commerciaux.
- Les lignes directrices et les politiques concernant la publication Web ont été revues et révisées au besoin. Des cours de rédaction de documents Web ont été offerts au personnel intéressé de l'ACDI.
- Des règles détaillées ont été rédigées pour la préparation d'un outil de publication Web; ce système a été créé et mis en œuvre.
- Les directions générales de l'ACDI et leurs conseillers en communications ont examiné des documents afin d'en vérifier la qualité, et les textes ont été révisés au besoin. Un système interne permet de suivre les progrès.

À la fin de l'exercice, le projet était suffisamment bien engagé pour lancer le nouveau site en mai 2006.

En 2005-2006, l'ACDI a rendu accessible sur le Web la base de données « Banque de projets ». À l'origine un simple projet pilote à l'usage de quelques directions de l'ACDI, elle est devenue l'outil officiel de l'Agence pour la diffusion Web de renseignements sur ses projets. À la fin de l'exercice, plus de 400 projets réalisés dans 90 pays étaient accessibles en direct, dans les deux langues officielles. La Banque de projets évolue constamment pour répondre aux besoins du public et des partenaires de l'ACDI au Canada et partout dans le monde. Cette base de données représente un moyen unique de présenter les travaux de l'ACDI du point de vue d'un pays ou d'un secteur, à l'aide d'un outil de recherche entièrement intégré.

Service de renseignements au public (par courriel et téléphone)

Normes de service

La plupart des personnes qui communiquent avec le Service de renseignements au public de l'ACDI le font par téléphone et par courriel, ce dernier moyen étant le plus répandu. Certaines personnes préfèrent communiquer par la poste ou par télécopieur tandis que d'autres préfèrent se présenter en personne, mais il s'agit de pratiques relativement peu courantes. Le nombre de courriels reçus au cours des cinq dernières années est passé de 9 200 à plus de 13 300 par année, soit une hausse de 37 p. 100.

La norme de service pour répondre aux demandes d'information est de 24 à 48 heures. Même si ces délais sont habituellement respectés, la méthode utilisée pour en vérifier le respect par des statistiques n'est pas toujours fiable.

Un délai de 48 heures est parfois insuffisant, notamment lorsque des demandes d'information complexes nécessitent une recherche. Dans de tels cas, le client en est informé et un délai mutuellement acceptable peut être fixé. Les agents du Service de renseignements au public répondent à la plupart des demandes de renseignements; toutefois, un certain nombre d'entre elles sont transmises au personnel des politiques ou des programmes de l'ACDI. Dans de tels cas, il n'est pas toujours possible d'assurer un suivi en raison du nombre limité de ressources.

Qualité des services

L'ACDI prend note de toutes les plaintes. Des 388 445 demandes de renseignements reçues au cours des cinq dernières années, on ne comptait que 25 plaintes. Bien qu'il n'existe aucun outil permettant de mesurer de façon formelle le degré de satisfaction du public, le niveau de service semble être satisfaisant, compte tenu du petit nombre de plaintes.

Outil de mesures communes

Soucieuse d'élaborer un outil de mesures communes pour certains clients, l'Agence a fait appel aux services d'un consultant dont le mandat est d'étudier les services fournis au public et de proposer des questions en vue d'une enquête. Celle-ci n'a pas encore été réalisée.

Intervention en cas de catastrophe

Le Service de renseignements au public de l'ACDI est structuré de façon à permettre à l'Agence de répondre aux crises. Les horaires sont flexibles et les heures de service peuvent être prolongées au besoin. Un plan d'urgence est également en place pour permettre au service principal d'accueil téléphonique de l'ACDI (qui fait aussi partie du Service de renseignements au public) de fonctionner hors site lorsque l'immeuble de l'administration centrale de l'ACDI est inaccessible.

Bureaux régionaux de l'ACDI

L'Agence s'engage à étendre ses activités dans l'ensemble du Canada par l'entremise de ses neufs bureaux régionaux et satellites (situés en Colombie-Britannique, dans les Prairies et dans le Canada atlantique). Elle continue à consolider les partenariats avec ses intervenants, les organismes analogues des provinces et d'autres ministères fédéraux en région, afin de faciliter les partenariats de coopération au développement et de contribuer à la cohérence générale des programmes du gouvernement canadien.

Les bureaux régionaux de l'ACDI ont continué à jouer un rôle important en assurant l'échange d'information entre l'ACDI et ses partenaires, notamment en offrant un appui aux consultations de novembre 2005 de l'ACDI auprès des ONG canadiennes au sujet d'un nouveau mécanisme de financement de projet. Non seulement les bureaux régionaux représentent l'ACDI au sein des conseils fédéraux régionaux et travaillent en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, mais ils contribuent également à améliorer les relations avec les gouvernements provinciaux. Par exemple le bureau de la Région de l'Atlantique est membre de l'Équipe Commerce Nouveau-Brunswick, un groupe de représentants fédéraux et provinciaux qui assurent la liaison avec des entreprises du Nouveau-Brunswick ayant un rayonnement international, et il a collaboré avec les représentants de la promotion du commerce de la province du Nouveau-Brunswick à l'amélioration des connaissances des entreprises et autres organisations de cette province au sujet des possibilités en développement international.

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Annexe 7 : Objectifs de développement du millénaire

En septembre 2001, réunis lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, les pays du monde ont adopté les Objectifs de développement du millénaire (ODM). Le Canada appuie sans réserve ces objectifs. Au nombre de huit, ces objectifs sont les suivants :

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.

Assurer l'éducation primaire pour tous. D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

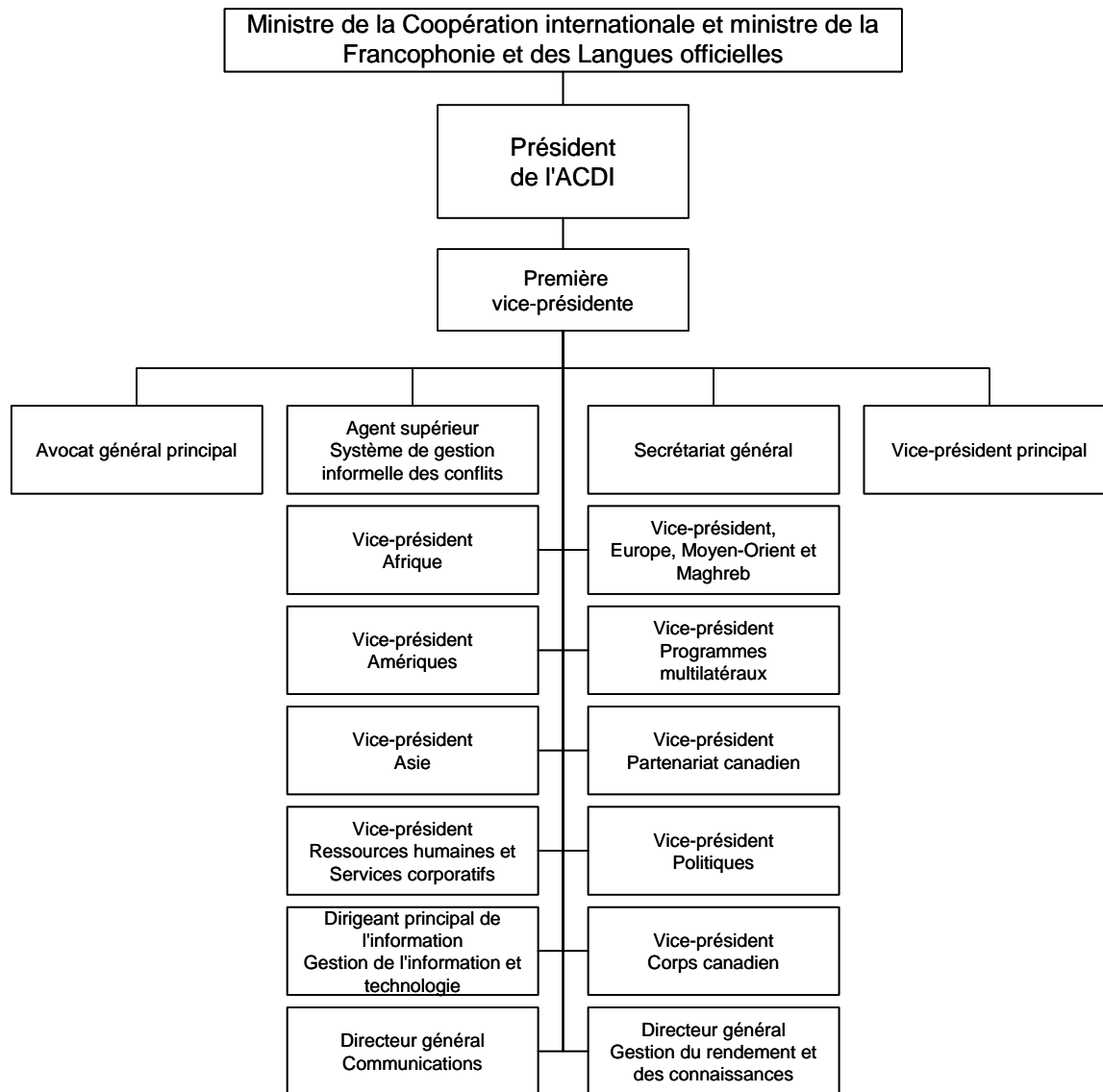
Améliorer la santé maternelle. Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. D'ici 2015, avoir enrayé et commencé à faire reculer l'épidémie de VIH/sida et avoir enrayé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle.

Assurer un environnement durable. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre à boire et à des services d'assainissement de base. Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Traiter le problème de l'endettement des pays en développement dans son ensemble au moyen de mesures nationales et internationales propres à rendre leur endettement viable à long terme. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail décent et productif. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

Annexe 8 : Organigramme de l'ACDI



Annexe 9 : Architecture des activités de programme de l'ACDI

Résultat stratégique : Assurer le développement durable afin de réduire la pauvreté dans les pays les plus démunis, les résultats étant mesurés en fonction des progrès réalisés à l'égard de certains objectifs de développement, à savoir le bien-être économique, le développement social, la durabilité de l'environnement et la gouvernance. (Nota : Une nouvelle AAP a été récemment approuvée pour être mise en oeuvre en 2007-2008.)

Programmes géographiques

Description : Quatre directions générales de programmes géographiques, responsables respectivement des programmes de pays à pays en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe, Moyen-Orient et Maghreb, permettent au gouvernement du Canada de planifier et de mener à bien des activités de coopération internationale grâce aux liens directs établis avec les gouvernements et les organisations des pays en développement.

Résultats escomptés : Les activités bilatérales d'aide au développement du Canada ont une incidence sur la réalisation des ODM et s'inscrivent dans le cadre de l'action concertée des bailleurs de fonds et des pays partenaires à l'échelle mondiale.

Ressources humaines, 2005–2006	Ressources financières, 2005–2006
851 ETP	1 399 200 000 \$

Partenariat canadien

Description : Le programme de Partenariat canadien est un programme réactif, remplissant le mandat et les objectifs stratégiques de l'ACDI grâce à des partenariats financiers avec des organisations de la société civile et du secteur privé au Canada et dans les pays en développement. Un financement pluriannuel est offert, au mérite, aux ONG canadiennes et internationales et à des organisations qui envoient des volontaires à l'étranger. Un financement est également consenti à des projets à l'issue de mécanismes concurrentiels, dans le cadre de concours avec échéanciers ou de concours ouverts. De plus, un secrétariat des conférences appuie la participation de représentants de pays en développement à des conférences internationales.

Résultats escomptés : L'aide canadienne au développement, consentie dans le cadre de partenariats avec le secteur volontaire et le secteur privé, contribue à l'atteinte des ODM dans le cadre des activités de collaboration internationale des bailleurs de fonds et des pays partenaires.

Ressources humaines, 2005–2006	Ressources financières, 2005–2006
172 ETP	272 840 000 \$

Programmes multilatéraux

Description : Les programmes multilatéraux de l'ACDI assument la gestion des programmes mondiaux de développement du Canada en versant des contributions de base substantielles aux institutions multilatérales de développement. L'Agence entreprend également des programmes ciblés par l'intermédiaire d'organisations multilatérales, internationales et locales, responsables de la gestion du programme d'aide humanitaire international.

Résultats escomptés : L'aide au développement fournie par le Canada par l'intermédiaire des institutions multilatérales et d'autres partenariats contribue à l'atteinte des ODM, dans le cadre des activités de collaboration internationale des bailleurs de fonds et des pays partenaires partout dans le monde.

Ressources humaines, 2005–2006	Ressources financières, 2005–2006
167 ETP	1 280 210 000 \$

Cohérence des politiques

Description : Dirige les activités de recherche, d'analyse et de développement portant sur les politiques pour appuyer et orienter les plans et les priorités de l'Agence ainsi que les objectifs et les engagements généraux du Canada en matière d'aide internationale. Assure la cohérence et l'harmonisation entre les priorités ministérielles et les priorités de programme de même que la cohérence entre les politiques de l'ACDI et celles des autres ministères qui administrent les politiques portant sur les secteurs autres que l'aide, ce qui comprend, entre autres, le commerce international, l'investissement, le transfert de technologie et l'immigration.

Résultats escomptés : Amélioration des programmes axés sur les politiques et cohérence accrue des politiques de l'ACDI et de ses partenaires dans le cadre des activités de collaboration internationale visant à atteindre les ODM.

Ressources humaines, 2005–2006	Ressources financières, 2005–2006
372 ETP	67 970 000 \$

Engagement des Canadiens

Description : Vise à accroître le degré de sensibilisation, d'éducation et d'engagement de la population canadienne afin qu'elle appuie la participation du Canada aux initiatives de coopération et de développement international.

Résultats escomptés : Meilleure compréhension des enjeux du développement international et de la coopération et davantage d'appuis à cet égard; perception plus positive de l'importance, de l'efficacité et de l'efficacé des programmes d'aide et collaboration stratégique accrue entre l'ACDI et ses partenaires pour faire participer le public canadien au développement.

Ressources humaines, 2005–2006	Ressources financières, 2005–2006
46 ETP	24 620 000 \$

Services corporatifs

Description : Les services corporatifs ont trait aux fonctions de gestion qui favorisent la bonne marche du programme d'aide du Canada et en améliorent le rendement. Ils comprennent les communications, la gestion du personnel, la gestion du rendement et des connaissances (vérification interne, évaluation, gestion axée sur les résultats et gestion des risques), la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI), la planification stratégique et l'affectation des ressources ainsi que les processus et les approches de gestion et les activités de soutien connexes.

Nota : les besoins en ressources humaines et financières pour 2005–2006 ont été intégrés à ceux des autres activités et programmes, conformément aux exigences du SCT.

Annexe 10 : Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Web à l'adresse suivante :

www.acdi.gc.ca

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications, 5^e étage
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone :(819) 997-5006

Numéro sans frais : 1 800 230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution : (819) 953-5023

Numéro sans frais : 1 800 331-5018

Télécopieur :(819) 953-6088

Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P.C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont définis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international* et dans les lois annuelles de crédits. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'APD accordée par l'État canadien.